DOCUMENT RESUME

ED 425 081 SO 026 406

AUTHOR	Tschoumy, Jacques-Andre, Ed.
TITLE	Apres le 6 decembre 1992, l'education bouge: Actes du Seminaire organise par l'Association des Inspecteurs et Directeurs des Ecoles primaires de Suisse Romande et du Tessin (AIDEP) et l'IRDP, Saillon (VS), 25 et 26 novembre 1993. (After December 6, 1992, Education Moves: The Actions of a Seminar Organized by the Association of Inspectors and Directors of French and Italian Speaking Primary Schools in Switzerland (AIDEP) and the [Institute of Educational Research and Documentation] (IRDP) at Saillon, November 25-26, 1993).
INSTITUTION	Institut Romand de Recherches et de Documentation Pedagogiques, Neuchatel (Switzerland).
PUB DATE	1994-00-00
NOTE	137p.
AVAILABLE FROM	Institut Romand de Recherches et de Documentation Pedagogiques, Case Postale 54, CH - 2007 Neuchatel 7 Switzerland (18 Swiss francs).
PUB TYPE	Collected Works - Proceedings (021) -- Reports - Descriptive (141)
LANGUAGE	French
EDRS PRICE	MF01/PC06 Plus Postage.
DESCRIPTORS	*Educational Change; *Educational Policy; *Foreign Countries; Global Education; International Relations; *Regional Cooperation
IDENTIFIERS	*Europe; *Switzerland

ABSTRACT

More than 100 inspectors and directors from French and Italian speaking Switzerland participated in a 2 day conference that examined the focus and commitment of Swiss education and educators as European unification draws closer to reality. Following an introduction by the president of the Association of Inspectors and Directors of French and Italian Speaking Primary Schools in Switzerland (AIDEP) and opening remarks by the director of the Institute of Educational Research and Documentation (IRDP), the document is dividend into two parts. Part 1 features four presentations that focus on Swiss education and the European Union. Topics include how the Maastricht Treaty will affect education, the politics of education today and in the future, and Swiss education revitalization efforts. Part 2 offers eight presentations that examine the Swiss cantons and their interdependence with the Council of Europe. Among the topics featured are the views of European youth, European standards, and European dynamics and the Swiss system of education. The seminar participants provided three conclusions: (1) school is a driving force in a changing society; (2) the Swiss are committed to educating Europe; and (3) there is a strong interest in education projects that have a European character. (RH)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED 425 081

APRES LE 6 DECEMBRE 1992, L'EDUCATION BOUGE

Jacques-André TSCHOUMY, éditeur

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

- ☑ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
- ☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.
- Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

I. Steullet

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

1

SO 026 406

Actes du Séminaire
organisé par l'Association des Inspecteurs et Directeurs
des Ecoles primaires de Suisse romande et du Tessin (AIDEP)
et l'IRDP
Saillon (VS), 25 et 26 novembre 1993

OUVERTURES
94.405 - Août 1994

BEST COPY AVAILABLE

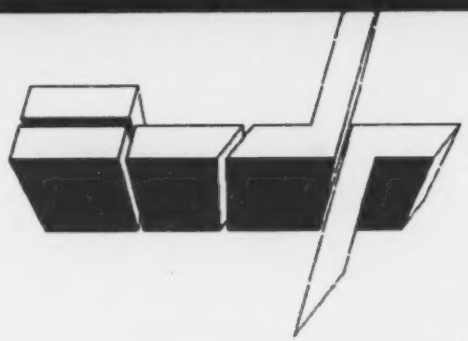

APRES LE 6 DECEMBRE 1992, L'EDUCATION BOUGE

Jacques-André TSCHOUMY, éditeur

Actes du Séminaire
organisé par l'Association des Inspecteurs et Directeurs
des Ecoles primaires de Suisse romande et du Tessin (AIDEP)
et l'IRDP
Saillon (VS), 25 et 26 novembre 1993

INSTITUT ROMAND DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUES
Faubourg de l'Hôpital 43 CH 2007 Neuchâtel Tél. (038) 24 41 91 Fax (038) 259 947

APRES le 6 décembre 1992, l'éducation bouge : actes du Séminaire organisé par l'Association des inspecteurs et directeurs des écoles primaires de Suisse romande et du Tessin (AIDEP) et l'IRDP, Saillon, 25 et 26 novembre 1993 / éd. Jacques-André Tschoumy. - Neuchâtel : Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, 1994. - 157 p. ; 30 cm. - (Ouvertures ; 94.405)
Fr. 18.-

Relations internationales
Europe
Suisse
Reconnaissance des qualifications
Dimension européenne

Politique de l'éducation
Coopération régionale
Système d'enseignement
Jeunesse

La reproduction, totale ou partielle, des publications de l'IRDP est en principe autorisée à condition que leur(s) auteur(s) en ai(en)t été informé(s) au préalable et que les références soient mentionnées.

AVANT - PROPOS

Jacques-André Tschoumy
Directeur de l'IRDP

L'EUROPE A L'ECOLE ? ... MAINTENANT, PLUS QUE JAMAIS !

Etonnant ! L'Ecole bouge plus que jamais après le 6 décembre 1992, comme si la jeunesse ne pouvait attendre une nouvelle votation. Un réel «espace éducatif européen» se tisse peu à peu dans tous les cantons. Trois exemples d'une double stratégie de concordance, helvétique et européenne.

Le 6 décembre 1992, peuple et cantons suisses avaient refusé le Traité de l'EEE. Chacun se souvient de ce sombre dimanche. Dans cette situation, conviendrait-il d'attendre une nouvelle votation avant d'agir pédagogiquement ? Les responsables de la jeunesse pensent au contraire multiplier les initiatives en direction de jeunes gens et de jeunes filles orientés vers l'Europe. Trois mesures de grande importance viennent d'être promulguées par la Conférence des Ministres Suisses de l'éducation et illustrent très clairement l'esprit volontariste d'attacher l'Ecole suisse à l'Ecole européenne, et de la moderniser, en un marché intérieur dynamique:

1. Une reconnaissance de diplômes;

2. Une offre éducative plus diversifiée pour les 16 à 20 ans;

3. Une insertion de l'Europe à l'école

Diplômes reconnus

C'est sous la poussée de l'extérieur que les choses bougent en Suisse. Et c'est bien l'Europe qui a mené l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études. Finie la non-reconnaissance d'un diplôme fribourgeois par le Jura ou Neuchâtel ! L'accord assure le libre accès aux professions réglementées dans les cantons partenaires, ainsi que l'accès aux écoles subséquentes sans exigences complémentaires.

Certes, des réserves peuvent encore être émises, liées à la capacité d'accueil trop faible, ou au refus de participation financière de la part du canton de domicile. Mais quel progrès ! Quel soulagement pour tous ceux - et ils sont nombreux - qui ont comparé le fédéralisme helvétique à une réelle course d'obstacles pour combattants toujours venus d'ailleurs.

L'accord a été accepté le 18 février 1993. Il entrera en vigueur lorsque 17 cantons au moins auront fait acte d'adhésion, et après que la Confédération l'aura approuvé.

Espace éducatif nouveau

L'éducation des 16 à 20 ans se résumait à deux voies royales: l'une, minoritaire[1], gymnasiale, menant à l'Université; l'autre, majoritaire[2], formations d'apprentissage dual[3] réglementées par l'OFIAMT.

L'Europe demande une diversification bien plus large des formes d'excellence offertes aux jeunes gens et aux jeunes filles de 16 à 20 ans et, surtout, un droit peu fréquenté chez nous, celui du droit à se décider tard aussi.

Or, quel mouvement en Suisse ! Le secteur des 16 à 20 ans est actuellement en pleine mutation. Les maturités académiques subissent un lifting, certes disputé, mais révélateur de l'esprit européen[4]; sortent de terre de nouvelles maturités, dites étrangement bacs professionnels[5]; se surajoute le succès grandissant des Ecoles Degré Diplôme[6]; les apprentissages vont vers une réduction du nombre de spécialisations, pour s'adapter mieux à la mobilité de l'emploi; et, par dessus tout cela, l'avènement des Hautes Ecoles Spécialisées[7],sortes d'Instituts Universitaires Professionnels.

Ces Hautes Ecoles Spécialisées, parallèlement aux Universités, constitueront un pilier nouveau du niveau universitaire.

Ce renouvellement durera bien 10 ans, car il postule la mise en place d'un dispositif de passerelles qui manque considérablement à l'heure actuelle. Passerelles internes au dispositif, aux cantons suisses, et à l'Europe. Quel chambardement ! Europe ... Europe !

Europe à l'école

Ce qui fut l'effort de pionniers, il y a 30 ans[8], a désormais le label. Les Ministres Suisses de l'éducation demandent l'inclusion explicite de la dimension européenne à l'Ecole; la concordance des conceptions et des réalisations pédagogiques avec l'Europe; une formation «plus européenne» des enseignants; une intensification des échanges (d'élèves, de profs. de fax, etc.); une accentuation de l'effort d'intégration des enfants de culture étrangère; et un effort redoublé d'apprentissage très précoce - à 4 ans ? - des langues vivantes.

L'ensemble de ces mesures a été approuvé en février 1993 par les Ministres de l'Economie et de l'Education des Cantons suisses.

---

1 14,4 % de la population en 1991

2 environ 70 % du contingent

3 Ecoles-Entreprises

4 Durée réduite à 3 ans, moins de disciplines (9 et non plus 11), conduite d'un travail «pré-universitaire» et surtout «interdisciplinaire»

5 Technique, commerciale, artistique, agricole et artisanale

6 Options socio-éducative, artistique

7 Ecoles techniques, agricoles, administratives, sociales, et de santé

8 Association Européenne des Enseignants
Commission romande d'éducation civique européenne

L'Europe, plus que jamais !

Ainsi donc, vous demandez-vous, le non du 6 décembre reste-t-il sans effet sur l'Education ? Bien malheureusement non, et les négociateurs, à Bruxelles, ne savent plus comment orienter les démarches d'harmonisation exigées par la jeunesse, et refusées par peuple et cantons suisses le jour du Père Fouettard. Le système extérieur est en panne. Mais les Cantons suisses ont pris la décision d'harmoniser leurs systèmes intérieurs et de ne pas attendre de nouvelles St. Nicolas.

L'Ecole bouge avec l'Europe. En marché intérieur.

Plus que jamais.

7

RESUME

"Après le 6 décembre 1992, l'Europe à l'Ecole ? - Plus que jamais !"

Telle est, volontairement raccourcie, la prise de position de plus de cent inspecteurs et directeurs d'écoles de Suisse romande et du Tessin, à Saillon (VS), douze mois après le vote négatif sur l'EEE.

Cette publication constitue les Actes d'un Séminaire qui aura conclu sur le rôle moteur de l'Ecole dans une société en changement; sur l'engagement déterminant des cadres intermédiaires pour que l'Europe entre à l'école; et sur l'intérêt pédagogique de projets d'établissements à caractère européen.

Cette triple conclusion s'est construite sur une analyse. Cette analyse a été conduite par l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques[9], mandaté par l'AIDEP[10] pour cette occasion, qui avait invité dix conférenciers issus de l'action politique[11], de la réflexion sur l'Europe en mouvement et de la mise en oeuvre pédagogique et didactique de l'Europe à l'Ecole.

Le lecteur trouvera ici, encadrés d'une mise en perspective et d'une synthèse conclusive, les résumés des diverses communications présentées au cours de ce Séminaire.

---

9 Et plus particulièrement par Jacques-André Tschoumy, directeur, et Ariane Racine, collaboratrice à l'IRDP

10 AIDEP: Association des Inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de Suisse romande et du Tessin. Présidence: M. Michel Pellaud, inspecteur scolaire, 1913 Saillon

11 Aux cinq niveaux européen, national, intercantonal, cantonal et transfrontalier

BEST COPY AVAILABLE

ZUSAMMENFASSUNG

"Europa in der Schule nach dem 6. Dezember 1992 ? - Mehr als je !"

So lautet - absichtlich kurz gefasst - die Stellungnahme, zu der mehr als hundert Schulinspektoren und -direktoren der Westschweiz und des Tessins zwölf Monate nach dem EWG-Nein in Saillon (VS) gelangt sind.

Die vorliegende Publikation berichtet über eine Seminartagung, die auf die Schule als treibende Kraft in einer sich wandelnden Gesellschaft, auf den entscheidenden Einsatz der mittleren Kader im Blick auf die Europa-Sensibilisierung in der Schule, und auf die pädagogische Bedeutung von Anstaltsprojekten mit europäischer Ausrichtung hinauslief.

Diese dreifache Schlussfolgerung ergab sich aus einer Analyse. Diese Analyse wurde vom Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques[12] durchgeführt, bei dieser Gelegenheit beauftragt von der AIDEP[13], die zehn Referenten aus den Bereichen der Politik[14], der Reflexion über Europa im Umbruch sowie der pädagogischen und didaktischen Umsetzung der Europa-Idee in der Schule eingeladen hatte.

Der Leser findet hier - umrahmt von einer Standortbestimmung und von einer abschliessenden Synthese - die Zusammensfassungen der verschiedenen im Verlauf dieses Seminartagung vorgebrachten Voten.

---

12 Insbesondere durch Jacques-André Tschoumy, Direktor, und Ariane Racine, Mitarbeiterin des IRDP

13 AIDEP : Association des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de Suisse romande et du Tessin. Präsident : Herr Michel Pellaud, Schulinspektor, 1913 Saillon

14 Auf fünf Stufen : europäisch, national, interkantonal, kantonal und grenzüberschreitend

RIASSUNTO

"Dopo il 6 dicembre 1992, l'Europa a Scuola ? - Più che mai !"

Tale è, volutamente riassunta, la presa di posizione di oltre cento ispettori e presidi di scuole di Svizzera romanda e del Ticino, riuniti a Saillon nel Vallese, dodici mesi dopo il voto negativo sullo Spazio Economico Europeo.

Questa pubblicazione fa parte degli Atti di un Seminario che avrà dibattuto sul ruolo motore della Scuola in una società in continuo mutamento; sull'impegno determinante degli intermediari responsabili affinché l'Europa entri nella scuola; e sull'interesse pedagogico di progetti di istituti a carattere europeo.

Questa triplice conclusione si è basata sull'analisi fatta dall'Istituto romando di ricerche e di documentazione pedagogiche[15], incaricato dall'AIDEP[16] proprio per questo, il quale aveva invitato dieci conferenzieri provenienti dall'azione politica[17], dalla riflessione sull'Europa in movimento e dall'attuazione pedagogica e didattica dell'Europa a Scuola.

Il lettore potrà trovare qui, insieme ad una prospettiva e ad una sintesi conclusiva, i riassunti delle diverse comunicazioni fatte durante questo seminario.

---

15 E più particolarmente da Jacques-André Tschoumy, direttore, e da Ariane Racine, collaboratrice all'IRDP

16 AIDEP : Associazione degli ispettori e presidi di scuole elementari di Svizzera romanda e del Ticino. Presidente : Michel Pellaud, ispettore scolastico, 1913, Saillon

17 Ai cinque livelli : europeo, nazionale, intercantonale, cantonale e transfrontaliero

BEST COPY AVAILABLE

SUMMARY

"After December 6th, 1992, Europe at School ? - More than ever !"

In short, this is the position adopted in Saillon by more than a hundred inspectors and directors from French and Italian speaking Switzerland, twelve months after the EEC negative vote.

This publication constitutes the Acts of the Seminar which concluded : on the driving force of the School in a changing societyy; on the determined commitment of intermediary officers to send Europe to school; and on the educational interest for projects of establishments having a European character.

This triple conclusion is built on an analysis. This analysis was done by the French speaking Institute of Educational Research and Documentation[18], mandated on this occasion by the AIDEP[19], who had invited ten lecturers from political spheres[20], on a reflection of Europe in progress and on the organization of education and didactics for Europe at School.

Set in their context and with a conclusive synthesis, the reader will find outlines of different communications that were presented during this Seminar.

---

18 And more particularly by Jacques-André Tschoumy and Ariane Racine, respectively director and collaborator at IRDP

19 AIDEP : Association of Inspectors and Directors of French And Italian speaking Primary Schools in Switzerland. President M. Michel Pellaud, School Inspector, 1913 Saillon (VS)

20 At five levels : European, national, intercantonal, cantonal and regional (passing over national border)

TABLE DES MATIERES

Pages

Avant-propos
L'Europe à l'école ? ... Maintenant, plus que jamais ! 1
Jacques-André Tschoumy, directeur de l'IRDP

Résumés
- en langue française 5
- en langue italienne 6
- en langue allemande 7
- en langue anglaise 8

Table des matières 9

Introduction 11
Michel Pellaud, président de l'AIDEP

Discours d'ouverture du Séminaire 13
L'Europe a changé ... et l'éducation ?
Jacques-André Tschoumy

Les espaces s'affinent et se fédèrent

1. **Les interdépendances de la Confédération, de la Conférence suisse des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique et de l'Union européenne**

   1.1 *La politique suisse d'intégration après le vote sur l'EEE* 17
   José Bessard, Bureau de l'intégration DFAE/DEP

   1.2 *L'effort suisse en éducation* 29
   Danielle Muller-Kipfer, Office fédéral de l'éducation et de la science

   1.3 *La politique de l'éducation de la Communauté européenne, aujourd'hui et demain* 33
   Joseph Baumann, Secrétariat général de la CDIP/CH

   1.4 *Le Traité de Maastricht sur l'Union européenne et les dispositions qu'il contient en matière d'éducation* 41
   Joseph Baumann

2. **Les vingt-six cantons et leur interdépendance avec le Conseil de l'Europe**

   2.1 *La dynamique européenne et le système éducatif en Suisse* 49
   Pierre Luisoni, adjoint du secrétaire général de la CDIP/CH pour les relations internationales

   2.2 *Un enseignement secondaire pour l'Europe (projet du Conseil de l'Europe)* 53
   Pierre Luisoni, président du Groupe de projet

BEST COPY AVAILABLE

3. **Les Cantons suisses et leurs politiques intérieures / extérieures**

3.1 *La Conférence des Gouvernements cantonaux : un nouvel instrument de fédéralisme coopératif* 57
Peter Hänni, vice-directeur de l'Institut du fédéralisme, Université de Fribourg

3.2 *Les possibilités d'impulsion d'un Canton : la coopération jurassienne* 59
Bastienne Jörchel, chargée de mission aux questions européennes, Service de la coopération de la République et du Canton du Jura

4. **L'Europe et la Suisse des espaces partagés** 75
François Saint-Ouen, Centre européen de la culture, Genève

5. **L'Europe et la Suisse des citoyennetés composées** 83
Jacques-André Tschoumy

6. **L'Europe des jeunes : le cri d'appel des jeunes** 91
Astrid Debons, membre du Comité "Nés un 7 décembre", Sion

7. **L'Europe s'enseigne** 113
Irène Cornali-Engel, présidente de COROME, Neuchâtel

Conclusions du Séminaire 123
L'Europe à l'Ecole ?
Jacques-André Tschoumy

Propositions d'action 129
Lignes de forces adoptées par les participants, à l'issue du Séminaire, à l'intention de la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Annexes

1. Les Recommandations de la CDIP/CH du 18 février 1993 133

2. Les organisateurs du Séminaire 143

AIDEP Président : Michel Pellaud
Secrétaire : Christiane Nidegger
Trésorier : Roger Fiechter

IRDP Jacques-André Tschoumy, directeur
Ariane Racine, collaboratrice, pour l'organisation thématique

3. Articles de presse 145

4. Thèses émises par la Konferenz der hauptamtlichen Schulinspektoren der deutsch- und mehrsprachigen Kantone der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein 147

5. Questions-réponses 153

INTRODUCTION

Michel Pellaud
Président de l'AIDEP

Les Inspecteurs et Directeurs d'école de Suisse romande et du Tessin, ont choisi d'apporter leur contribution à l'avancée d'un nouveau dossier ESPACE EUROPE EDUCATION relevant de leur champ de compétence.

Dans cette perspective, l'AIDEP a organisé un séminaire à Saillon, les 25 et 26 novembre 1993. Une centaine de participants se sont réunis autour du thème : **"Après le 6 décembre 1992, l'éducation bouge"**.

Confiée à l'IRDP, l'animation du séminaire comportait trois visées :

- **une visée actualisée** : l'après 6 décembre 1992
- **une visée éducative** : présentation de projets de plusieurs secteurs de l'éducation
- **une visée prospective** : une visée de scénarios pour demain, notamment à partir du dynamisme des Cantons.

Le Comité de l'AIDEP souhaite que cette rencontre et que ces échanges ne restent pas sans lendemain.

Les Actes du Séminaire doivent contribuer à s'informer, à poursuivre la réflexion, et, dans la mesure du possible et le cadre des compétences de chacun, à agir.

C'est bien ce qu'ont voulu les participants à Saillon en adoptant les **propositions d'action** que le lecteur trouvera en page 129.

DISCOURS D'OUVERTURE DU SEMINAIRE

Jacques-André Tschoumy

L'EUROPE A CHANGE...ET L'EDUCATION ?

Sale temps pour l'Europe des nations: les terrains d'Europe bougent. S'en rend-on vraiment compte ?

Les échelles ont changé ! Le modèle du déplacement en un jour avait prévalu pour l'organisation territoriale communale (aller-retour à pied), préfectorale (à cheval) et départementale (en train). Puis s'était imposé le modèle de l'Etat-nation. L'Eurocompatibilité est le maître-mot aujourd'hui.

Les concepts ont changé. La frontière est devenue centre et le centre se marginalise peu à peu. Voyez le Valais et le Tessin qui réclament leur Université.

Les statuts ont changé. Le travail n'est plus nécessairement lié à l'emploi, les rôles masculin/féminin basculent.

Les tissus politiques ont changé. Les sociétés se métissent. L'interculturel mène la vie dure à l'intolérance. Les minorités montent en puissance, partout, et obtiennent peu à peu d'être non seulement respectées, mais reconnues. Cette évolution est de signification lourde, même en Suisse. En Suisse, surtout.

Les distances se raccourcissent. En 1914, Sarajevo était bien loin. Pourquoi se battre pour Sarajevo ? On sait aujourd'hui que Sarajevo, c'est à côté, c'est chez nous !

Les identités muent. On a souvent l'impression qu'on ne change pas son identité. En êtes vous sûr ? Alors, regardez un film de 1950/60. Consultez une émission radio ou TV de 1970. Plus rien de commun, ni dans l'urbanisme, ni dans le rapport au pouvoir, ni dans l'expression, ni dans la décoration des maisons même.

Et dominent aujourd'hui l'imprévisibilité et la complexité. Ce qui se passe n'était pas prévu et les spécialistes ne savent pas ce qui va arriver demain. C'est important, cela, c'est nouveau, surtout.

Les catégories se croisent. Les sciences "dures" et "molles" semblaient des catégories claires, il y a peu. Ce clivage a disparu. Prigogine est-il physicien ou sociologue ?

BEST COPY AVAILABLE

La carte de l'Europe a changé. L'Europe des avions qui décollent à l'heure d'un pays riche, paisible, en développement, en coopération progressive, et donc en confiance réciproque croissante, découvre une autre Europe. Celle de l'Europe des pauvretés, sans livres, sans journaux, sans rétro-projecteurs, sans ordinateurs. Elle découvre aussi une Europe centrale et orientale non plus monolithique, cachée par le mur, mais une Europe diverse en langues et en cultures.

Et les stratégies s'assouplissent. Autrefois un Ministre devait prendre mille précautions avant d'entrer en contact international. Un fax ou un coup de téléphone suffisent aujourd'hui. Car les gens se rencontrent, se connaissent. L'Europe est devenue un vaste réseau de réseaux.

Ont changé l'échelle, les concepts, les statuts, les tissus, les distances, les identités, les catégories, la carte, les stratégies.

Depuis quelques mois, c'est une véritable Révolution culturelle qui s'est emparée de l'Europe. Les champs culturel, social et politique de l'Europe ont changé à toute allure. La question se pose: sommes-nous conscients de ces mutations et en tirons-nous les conséquences utiles ?

Et l'éducation ?

L'éducation connaît ces mutations. Voyez les harmonisations internes des systèmes éducatifs suisse. Voyez les nouveaux programmes interculturels, par exemple.

Mais tout ces événements sont facteurs de germes dangereux, si l'on n'y prend garde, si la société n'y prend garde, si l'éducation n'y prend garde. Ce vaste mouvement d'idées est générateur d'une Europe nouvelle, certes prometteuse, sûrement. Mais il peut entraîner une confusion des valeurs, et donc une dérive: le repli sur soi, l'anomie. Un autre risque est l'exclusion. En situation de mouvement, ou de confusion, il est plus facile de montrer l'autre du doigt. On réglera ainsi un problème en croyant l'annuler, par l'exclusion. Cette hystérie collective a commencé.

L'éducation n'ignore donc pas ces évolutions. Elle s'en imprègne fortement, même. Mais va-t-elle assez loin ? Joue-t-elle juste suffisamment ? Offre-t-elle ce mini-laboratoire de l'Europe de demain ainsi qu'il lui est demandé par la société ? Offre-t-elle réellement un lieu ou s'exprimerait la multiplicité des cultures, des langues, des origines, des allégeances ? Gère-t-elle une fonction de pont entre deux égales légitimités ? Offre-t-elle une plate-forme informelle de multiplicités européennes ? Introduit-elle - consciemment et volontairement ? - une réelle dimension européenne de demain dans l'école d'aujourd'hui ? Contribue-t-elle à forger l'honnête homme de demain ?

Racines et antennes

Cet honnête homme aura des racines et des antennes. Ses racines dans son terroir, dans ses territoire, dans son histoire, dans ses origines, dans sa culture. Et ses antennes chez l'autre. " De l'autre côté ", comme on dit en pays basque. Car aujourd'hui, l'autre côté, c'est chez moi.

Même à Sarajevo.

1. LES INTERDEPENDANCES DE LA CONFEDERATION, DE LA CONFERENCE SUISSE DES CHEFS DES DEPARTEMENTS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE L'UNION EUROPEENNE

José Bessard
Bureau de l'intégration DFAE/DEP

Après le rejet de l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE) par le peuple suisse, il incombe au Conseil fédéral de prendre toutes les mesures nécessaires afin de défendre et promouvoir, dans un esprit d'ouverture et de solidarité, les intérêts de la Suisse en Europe. Pour la poursuite de sa politique d'intégration, la Suisse se doit de trouver le dénominateur commun que requerra la définition de la voie et du rythme qu'il conviendra d'adopter. Le Conseil fédéral a soumis au Parlement un "Message sur le programme consécutif au rejet de l'EEE" où il développe les aspects extérieurs et intérieurs de sa politique d'intégration.

1. Aspects extérieurs

La Suisse va s'employer à renforcer, dans les limites que lui impose la situation actuelle, sa présence en Europe tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Les options sont au nombre de trois: l'approfondissement de nos relations bilatérales avec la CE et ses Etats membres, l'accession ultérieure à l'Accord EEE et l'adhésion à la CE. Eu égard au caractère incertain des évolutions de la situation européenne, aucune de ces options ne saurait être exclue afin que notre politique d'intégration puisse, le moment venu, répondre aux situations nouvelles.

1.1. L'approfondissement des relations bilatérales

Dans les circonstances actuelles, cette approche est prioritaire. La Suisse met tout en oeuvre pour négocier et conclure des accords sectoriels avec la CE et

ses Etats membres dans les domaines où existe un intérêt réciproque (libre-échange, transports, recherche, etc).

Il va de soi que le succès de l'approche bilatérale dépend autant des efforts de la Suisse que de ceux de ses partenaires européens. Une ouverture "à la carte" du marché intérieur de la CE à la Suisse n'est certes escomptée par personne, mais la CE est disposée à examiner la situation et un mandat de négociations touchant les domaines concernés est attendu d'ici décembre 1993. Toutefois, le cadre communautaire requiert un consensus entre les Douze afin d'aller de l'avant: l'intérêt réciproque exige ainsi, du côté des Etats membres, un intérêt général à faire progresser les dossiers bilatéraux.

1.2. L'accession ultérieure à l' EEE

L'accession ultérieure à l'EEE constitue également une option envisageable. Une initiative populaire en ce sens a été déposée à la Chancellerie fédérale (initiative des jeunes). Aux yeux du Conseil fédéral, la reprise de négociations à cet effet ne saurait toutefois avoir lieu avant que les conditions de politique intérieure et extérieure ne soient réunies.

Parmi les conditions de politique extérieure, il faut souligner que le contenu de l'Accord EEE - l'acquis communautaire adopté dans la CE depuis le 31 juillet 1991 - ne cesse de croître. Un nouveau vote sur l'EEE n'aurait donc pas le même objet et requerrait de nouvelles négociations. En outre, la destin de l'Accord EEE dépend directement du rythme et de l'issue des négociations d'adhésion que conduisent plusieurs pays de l'AELE (Autriche, Suède, Norvège, Finlande). Sur le volet interne enfin, les lourdes conséquences d'un éventuel second vote négatif du peuple et/ou des cantons commandent de se garder de toute précipitation.

1.3. L'adhésion à la CE

L'adhésion à la CE reste le but de la politique d'intégration européenne du Conseil fédéral. Toutefois, des négociations d'adhésion n'entrent également pas en ligne de compte tant que les conditions de politique extérieure et intérieure ne sont pas réunies.

Sur le plan interne, il faut constater que le dénominateur commun indispensable à la poursuite de notre politique d'intégration ne porte pas actuellement sur l'ouverture de négociations. Par ailleurs, une initiative intimant de

soumettre le principe même de l'ouverture des négociations au vote du peuple et des cantons est près d'aboutir. Son dépôt est annoncé pour février 1994.

Sur le plan externe, le rythme et le calendrier de l'élargissement de la CE sont également déterminants. Le Conseil fédéral constate que la Suisse ne pourra selon toute vraisemblance pas faire partie du prochain élargissement et, partant, qu'il est peu probable qu'elle participe à la Conférence intergouvernementale prévue pour 1996 sur le développement de l'Union européenne et de ses institutions.

2. Aspects intérieurs

Un effort particulier s'impose en matière d'information. Les consultations institutionnalisées avec le Parlement ont été mises en oeuvre. De même, la coopération entre le Conseil fédéral et les Gouvernements cantonaux est-elle poursuivie. D'une manière générale, un programme d'information sur le développement des liens Suisse-CE et les questions européennes en général est en élaboration.

Dans son "message sur le programme consécutif au rejet de l'EEE", le Conseil fédéral a soumis au Parlement un ensemble de mesures internes, immédiates et à venir, qui sont placées sous le double signe de la revitalisation et de l'eurocompatibilité de notre économie nationale.

Le chapitre "revitalisation" procède de la volonté du Gouvernement et du Parlement suisse de réajuster les conditions générales de notre économie dans l'esprit d'ouverture et de libéralisation qui caractérise l'Accord EEE. Concrètement, il s'agit d'intensifier la concurrence par le démantèlement des barrières interdisant l'accès au marché, des quotas et des prescriptions sur les prix et par les normes en tout genre. Les mesures annoncées portent, par exemple, sur la révision du droit suisse de la concurrence, sur l'assouplissement du marché du travail, la formation et la recherche, l'accélération et la simplification des procédures administratives d'autorisation, et sur la suppression des entraves intérieures aux échanges.

La volonté d'"eurocompatibilité" se manifeste quant à elle par la reprise immédiate d'un certain nombre de projets législatifs et réglementaires prévus à l'origine pour la mise en oeuvre de l'Accord EEE. Il s'agit là de rapprocher notre droit du droit communautaire, afin de réduire au mieux les obstacles découlant d'une disparité des législations. Quelle que soit l'orientation future de notre politique d'intégration, la compatibilité de notre système juridique

BEST COPY AVAILABLE

avec celui de nos voisins procède de l'intérêt bien compris de notre économie nationale. Seize projets législatifs ont été repris sans modifications matérielles et ont tous été acceptés par le Conseil des Etats. Onze autres sont liés à une clause de réciprocité.

Enfin, il convient de souligner que ces mesures n'ont pas pour seul objet l'amélioration des conditions-cadres de notre économie nationale. Elle constituent également la preuve par l'acte que les autorités suisses n'entendent pas se cantonner dans une politique de repli mais bien poursuivre, dans la mesure du possible, la politique d'ouverture qu'elles ont suivie de longue date, dans l'intérêt commun de notre pays et de ses voisins et principaux partenaires.

Annexes

La votation en chiffres

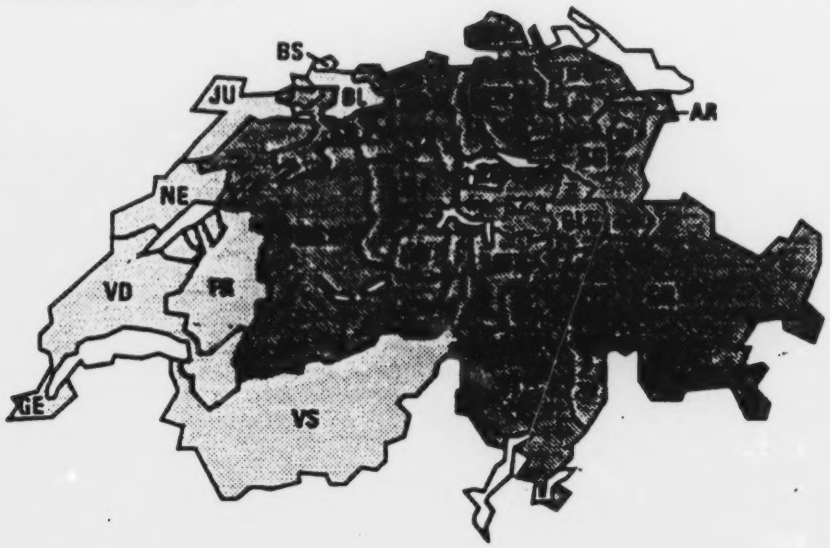

Oui: 49,7% (1'763'016 voix), 6 cantons et 2 demi-cantons

Non: 50,3% (1'786'121 voix), 14 cantons et 4 demi-cantons

Participation: 78,3%

	Oui %	Non%
AI	29,1	70,9
AR	36,8	63,2
AG	40,0	60,0
BL	53,2	46,8
BS	55,5	44,5
BE	47,6	52,4
FR	64,9	35,1
GE	78,2	21,8
GL	32,0	68,0
GR	32,5	67,5
JU	77,2	22,8
LU	39,3	60,7
NE	80,0	20,0
NW	33,9	66,1
OW	28,2	71,8
SG	38,5	61,5
SH	38,6	61,4
SZ	26,7	73,3
SO	42,6	57,4
TG	36,4	63,6
TI	38,5	61,5
UR	25,5	74,5
VS	55,9	44,1
VD	78,4	21,6
ZG	43,9	56,1
ZH	48,5	51,5

Les trois options:

- Approfondissement des relations bilatérales sectorielles .
- Accession ultérieure à l'Accord EEE
- Adhésion à la CE

BEST COPY AVAILABLE

Domaines dans lesquels la Suisse propose à la CE de compléter des accords existants ou de conclure de nouveaux accords (16 domaines)

Domaines liés à l'Accord de libre-échange de 1972

- Règles d'origine
- Trafic de perfectionnement passif des textiles
- Produits agricoles transformés
- Obstacles techniques au commerce
- Marchés publics
- Responsabilité du fait des produits
- Règles vétérinaires
- Règles phytosanitaires
- Propriété intellectuelle (notamment protection des indications géographiques et des appellations d'origine)

Autres domaines

- Transport aérien
- Transport routier
- Programme audiovisuel MEDIA
- Statistique
- Quatrième programme-cadre de recherche
- Programme d'éducation et de formation (Erasmus, Comett, etc.)
- Reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles

En outre: intérêt à l'accès au marché unique, sur une **base de réciprocité**, des

- banques
- assurances

Négociations bilatérales sectorielles Suisse-CE: Conseil des Affaires générales (8/9.11.93)

Lignes générales

- A pris note de la position suisse: les trois options
- Priorité à l'approfondissement des relations bilatérales sectorielles
- Accords sectoriels sur la base d'un équilibre global des avantages réciproques, et développement de l'Accord de libre-échange de 1972

Domaines de négociation: première phase 4 + 2

- Transports aériens et terrestres
- Libre circulation des personnes
- Recherche
- Produits agricoles (accès au marché)
- Eventuellement: obstacles techniques aux échanges
- Eventuellement: marchés publics

Domaines de négociation: phase ultérieure

- législation vétérinaire et phytosanitaire
- propriété intellectuelle
- dénominations géographiques et d'origine

Remarques

- La liste reste ouverte
- Lien politique entre les divers domaines
- Règles d'origine dans le cadre l'Accord de libre-échange

Négociations sectorielles Suisse-CE

Déroulement des opérations

- Notification des conclusions du Conseil des CE à la Suisse
- Examen et adoption par le Conseil fédéral d'une stratégie d'ensemble pour les négociation
- Consultation des Commissions de politique extérieure
- Adoption par le Conseil fédéral des mandats spécifiques de négociations
- CE: adoption des mandats spécifique de négociations
- Pourparlers exploratoires dans des domaines sectoriels
- Ouverture des négociations sectorielles

Premier semestre 1994

- Premier point de la situation du côté suisse

Comparaison Traité EEE/entrée dans la CE

Traité EEE	Adhésion à la CE
Droit de participer au Marché unique européen	Droit de participer au Marché unique européen dès l'adhésion seulement
Les frontières avec les Etats de la CE et de l'AELE subsistent	Union douanière, contrôles douaniers internes réduits
sans: - politique agricole (sauf exception) - politique économique extérieure vis-à-vis des pays tiers - politique fiscale - politique monétaire - politiques extérieure, de sécurité et de défense - etc.	y compris: - agriculture - droit fiscal - union économique et monétaire (UEM) - union politique
Droit de codécision limité, mais droit de veto des pays de l'AELE contre des règles nouvelles	Droit de codécision intégral, mais, le cas échéant, décisions majoritaires contraignantes
Traité de droit international résiliable	Entrée dans une communauté supranationale, économique et politique

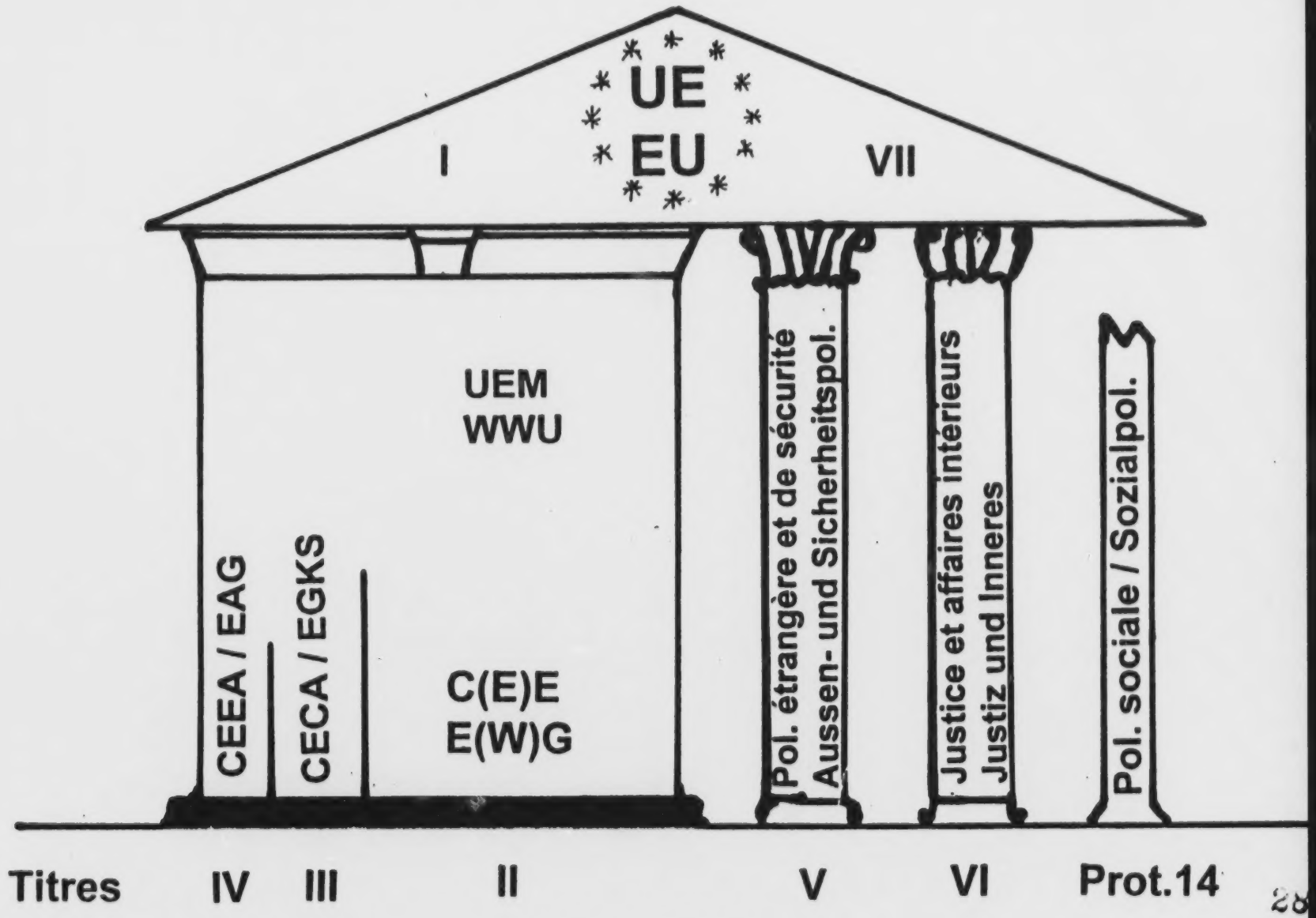
UE
EU
I
VII
UEM
WWU
C(E)E
E(W)G
CEEA / EAG
CECA / EGKS
Pol. étrangère et de sécurité
Aussen- und Sicherheitspol.
Justice et affaires intérieurs
Justiz und Inneres
Pol. sociale / Sozialpol.
Titres
IV
III
II
V
VI
Prot.14

Information sur les questions européennes

- Expérience de la campagne et de la votation du 6 décembre 1992 (clivages, niveau de connaissances, etc)

- Concept d'information ouvert:

  - recourir aux multiplicateurs (enseignement, médias, associations, etc)

  - s'adresser au grand public

  - relier l'information aux événements importants de l'actualité

- Programme d'action (à moyen terme): doit être adopté par le Conseil fédéral d'ici la fin de l'année

- Importance des contacts avec les cantons, compétents en matière d'instruction publique

- Matériel pédagogique: double brochure pour le maître et l'élève sur le thème de "La Suisse et l'Europe" (disponible à mi-décembre pour la version allemande, au début de 1994 pour les versions française et italienne)

- Etat des finances fédérales

1.2 L'EFFORT SUISSE EN EDUCATION

Danielle Muller-Kipfer
Office fédéral de l'éducation et de la science

Mesdames, Messieurs,

Pour commencer, je tiens à remercier les organisateurs de l'occasion qu'ils me donnent, en tant que représentante de l'Office fédéral de l'éducation et de la science, de prendre la parole dans le cadre de ce séminaire. Je tiens aussi à les remercier de leur souplesse puisqu'ils ont réussi à trouver une place pour mon intervention dans le programme d'aujourd'hui alors q'elle était prévue dans celui de hier après-midi. Pour des raisons personnelles, je n'ai malheureusement pas pu assister aux débats des deux jours, mais j'espère que ce que j'aurai à vous dire s'insérera d'une manière ou d'une autre dans les discussions qui ont eu lieu jusque-là.

Dans un premier temps, je vais montrer les grandes lignes de notre collaboration avec la Communauté Européenne dans le domaine de l'éducation. Dans la seconde partie de mon exposé, je vais fournir quelques éléments de réponse aux questions que j'ai soulevées dans le résumé de mon intervention, dont vous avez le texte dans la documentation de ce séminaire.

Qui veut faire l'historique de ce que la CE a fait en matière d'éducation, doit remonter plus de 20, voire 30 ans en arrière. Car il serait faux de vouloir fixer à l'Acte Unique Européen de 1986 le moment où la CE a considéré l'éducation comme étant une priorité. Des résolutions et des décisions du Conseil, il y en a eu bien avant. A titre d'exemple, je mentionnerai la résolution concernant un programme d'action sociale de 1974 ou encore, bien plus tôt, la décision du Conseil de 1963 qui a constitué la base pour la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle.

Ceci étant, c'est en fait dès 1976 que la Commission de la CE a commencé à développer un **véritable programme d'action** en éducation, sur la base du traité CEE de 1957. Ce programme visait, entre autres, à améliorer la correspondance entre les systèmes éducatifs en Europe, et prévoyait notamment la coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur et de l'enseignement des langues étrangères. Il comprenait donc déjà les éléments essentiels des futurs programmes spécifiques que la CE a lancé, 10 ans plus tard, dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle.

C'est dans la perspective d'une Europe sans frontières dans laquelle seraient réalisées les 4 libertés, que la Commission relança, dès le milieu des années 80, de nouvelles actions et définit de nouveaux objectifs pour l'éducation. Tout comme les autres domaines, l'éducation demandait à être mieux adaptée aux besoins de la société et de l'économie de cette fin du siècle. Dans ses lignes directrices, la CE proposa un développement des échanges et des partenariats ainsi qu'une meilleure compréhension mutuelle, en vue de la réalisation d'une Europe des citoyens.

Très rapidement les pays de l'AELE, dont la Suisse, ont manifesté leur intérêt à participer, eux aussi, aux nouveaux programmes en éducation. La Suisse a pris cette initiative dans le but de donner à tous les intéressés, aux étudiants, aux corps enseignants, aux scientifiques, mais aussi aux différentes institutions, la possibilité de participer activement à la coopération internationale qui commençait à se mettre en place. Refusant pendant les premières années d'ouvrir ses programmes aux pays de

BEST COPY AVAILABLE

l'AELE, la CE a fini par accepter de négocier l'accès à deux programmes, à savoir à COMETT et à ERASMUS. Les deux accords bilatéraux constituent les bases juridiques de notre participation aux programmes; ils furent signés respectivement en 1989 (COMETT) et 1991 (ERASMUS).

Le programme COMETT vise à promouvoir la coopération universités-entreprises dans le domaine technologique. Notre pays y participe depuis 1990. L'accord conclu avec la CE permet aux universités et aux entreprises suisses de mettre sur pied des projets de coopération pour la formation et des échanges de jeunes ou de futurs diplômés dans les domaines scientifiques. Dans le cadre de COMETT, la Suisse a créé des associations universités-entreprises soit régionales (qui regroupent des universités et des entreprises dans un expace géographique donné) ou sectorielles (qui regroupent des universités et des entreprises dans un domaine technologique ou industriel spécifique). Des 205 associations universités/entreprises qui existent aujourd'hui dans les pays de la CE et de l'AELE, 7 sont coordonnées en Suisse. Une autre association a été initiée par le Liechtenstein et couvre également une partie de la Suisse orientale. Après un début plutôt lent dû, en particulier, aux manques de temps pour une information exhaustive du public et de structures opérationnelles, le programme a ensuite rencontré beaucoup d'enthousiasme, ceci davantage en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Dans ce contexte, j'insiste avec plaisir sur le fait que les projets que la Suisse soumet à Bruxelles sont intéressants et d'une bonne qualité et répondent à un grand besoin tant en Suisse qu'à l'étranger. C'est ainsi qu'à l'appel d'offre de cette année, les projets suisses ont pu réunir sur eux une somme d'argent plus que satisfaisante et qui a permis d'assurer aux associations universités/entreprises un financement qui correspond aux objectifs de chacune d'elles.

Pour gérer le programme, un Centre national d'information SwissCOMETT a été créé au début des années 90. L'OFES a mandaté le Centre d'appui scientifique et technologie (CAST) à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour faire le travail d'information, de soutien des participants suisses aux projets et de préparation pour les appels d'offres annuels. En ce qui concerne le financement, la CE subventionne partiellement les centres nationaux d'information, dont celui de Lausanne. L'OFES prend en charge la part suisse du financement de SwissCOMETT.

L'impact majeur de COMETT est tout d'abord la mise en contact d'institutions oeuvrant dans des milieux et à des niveaux différents. COMETT a stimulé la création de nouveaux liens régionaux, nationaux et transnationaux qui, sinon, ne se seraient problablement jamais tissés. En outre, il a permis d'internationaliser les actions en formation continue et a contribué à la promotion de la mobilité des personnes ainsi qu'au transfert du savoir du monde universitaire vers l'industrie et vice-versa.

Notre accord pour COMETT viendra à échéance à la fin 1994, et coïncidera avec la fin de la deuxième phase du programme.

ERASMUS, le deuxième programme ouvert aux pays de l'AELE depuis l'année académique 1992/93, encourage la mobilité des étudiants dans le cadre de programmes interuniversitaires. L'accord conclu avec Bruxelles permet aux universités de notre pays de participer aux programmes d'échanges d'étudiants et aux projets interuniversitaires de coopération. Ceci - et c'est malheureusement également valable pour COMETT - de manière discriminatoire puisque les universités suisses doivent trouver au moins deux universités partenaires situées dans deux Etats membres de la CE. L'étudiant qui participe à ERASMUS peut poursuivre une période d'études dans une université étrangère et la faire valider par son université d'origine. Dans toute l'Europe, des programmes interuniversitaires de coopération ont été lancés, programmes qui constituent aujourd'hui des réseaux universitaires européens extrêmement précieux.

Comme c'est le cas pour COMETT, un bureau ERASMUS a été créé en Suisse. Il est financé par l'OFES pour ce qui est de la part suisse, et dépend de l'Office central universitaire suisse, situé à Berne. Le bureau ERASMUS Suisse remplit le rôle d'Agence nationale d'administration des bourses, c'est-à-dire qu'il gère notamment l'action qui prévoit de financer les étudiants désirant effectuer des études à l'étranger.

En ce qui concerne la participation suisse à ERASMUS, l'on constate que le nombre d'étudiants qui y participe est trois fois plus grand cette année que l'année passée. S'ils étaient 347 à partir en automne 1992, il y en a plus de 840 qui se sont inscrits pour l'année académique en cours. De plus, notre participation aux programmes interuniversitaires de coopération a doublé puisque, actuellement, la Suisse en coordonne en tout 85. Cette augmentation considérable du nombre de participants fait plaisir. Mais elle a pour conséquence négative - et c'est le revers de la médaille - une réduction considérable des bourses allouées aux étudiants. De plus, les moyens financiers mis à notre disposition par Bruxelles sont quasiment restés inchangés pour cette année et les fonds fédéraux ne permettent pas de combler les trous.

Notre contrat passé pour ERASMUS a une durée de cinq ans; un renouvellement pour une autre période de 5 ans est théoriquement prévu. Mais nous ignorons aujourd'hui encore si un simple renouvellement sera possible ou s'il nous faudra entamer de nouvelles négociations. Ceci puisque l'actuel programme ERASMUS ne sera pas reconduit après 1994, mais subira une restructuration importante.

Outre ces deux programmes, c'est le programme TEMPUS qui est ouvert aux Etats tiers, ceci avec certaines limites. TEMPUS se propose de promouvoir la qualité et le développement des systèmes d'enseignement supérieur dans les pays d'Europe centrale et orientale. Jusque-là, la Suisse a participé à ce programme par l'intermédiaire d'un projet d'enseignement à distance en Hongrie.

En quoi le non du 6 décembre 92 a-t-il influencé notre participation aux deux programmes et quelle sera notre situation après l'entrée en vigueur de l'accord EEE?

D'une manière générale, l'on peut dire que le 6 décembre n'a pas changé notre participation à COMETT et ERASMUS et que l'entrée en vigueur de l'accord EEE n'y changera rien non plus. Ceci parce que la participation aux deux programmes a été réglée dans des accords bilatéraux qui ne faisaient pas partie de l'accord EEE. Il faut toutefois apporter quelques nuances à cette affirmation. Certes, il n'y a pas eu de changement, mais en même temps il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas d'amélioration des conditions de participation non plus. Elles resteront discriminatoires pour la Suisse, non-membre de l'EEE. Et ce qui me paraît encore plus lourd de conséquences, c'est que la Suisse restera exclue des autres programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse. Les autres pays de l'AELE accèderont à certains programmes communautaires dès le 1er janvier 1994, date de l'entrée en vigueur de l'EEE, ainsi qu'à tous ceux qui seront en cours en janvier 1995.

Quelle est l'attitude du Conseil fédéral?

Dans son message relatif au *Financement de la participation de la Suisse aux programmes de recherche et d'éducation des Communautés européennes* du 20 mai 1992, le Conseil fédéral a fait savoir qui si l'EEE échouait, la Suisse tenterait de passer des accords bilatéraux pour l'accès aux programmes communautaires de recherche et d'éducation. Clairvoyant, il avait insisté sur le fait que cela coûterait vraisemblablement beaucoup de temps d'autant que rien n'assurait que la CE accepterait de tels arrangements. Aujourd'hui un an après l'échec de l'accord EEE, la situation en éducation

BEST COPY AVAILABLE

continue à être peu claire. Par les nombreux contacts que la Suisse a eus tant avec Bruxelles qu'avec les pays membres de la CE, nous savons que les Douze montrent une certaine compréhension pour nos souhaits en matière d'éducation et qu'ils n'excluent pas d'avance la possibilité d'ouvrir des négociations dans un avenir plus ou moins proche. Si nous manquons toujours d'une réponse claire et nette de la part de la CE dans le domaine en question, c'est aussi parce que des problèmes d'ordre juridique restent à encore résoudre.

La situation est différente en recherche où sur la base d'un accord cadre de 1986 et à la suite des décisions que le Conseil des ministres a prises les 8 et 9 novembre dernier, des négociations bilatérales pourront être entamées sous peu.

Quels sont les objectifs suisses dans le cas où la CE accepterait de conclure un accord bilatéral en matière d'éducation?

Comme le Conseil fédéral l'a annoncé dans son message, notre but serait d'obtenir des conditions de participation aussi proches que possible de celles qui ont été fixées dans l'accord sur l'EEE. Compte tenu des liens historiques et culturels profonds qui existent entre la Suisse et la CE, il est dans l'intérêt mutuel de poursuivre et d'approfondir notre coopération en matière d'éducation, de formation et de jeunesse. Par conséquent, il serait important pour nous d'entamer des négociations dans le but d'aboutir à un accord bilatéral qui nous permettrait de participer pleinement aux activités de la CE dans les domaines de l'éducation dès 1995.

Quelles sont les chances pour qu'un accord bilatéral soit conclu?

Il serait prématuré d'évaluer aujourd'hui les chances d'aboutir à un tel accord. Il faut néanmoins répéter que la CE a confirmé à plusieurs reprises l'intérêt mutuel que les parties pourraient trouver dans une participation de la Suisse aux programmes en éducation. Cela dit, il n'est pas vraisemblable que les choses avancent rapidement. Peut-être en saurons-nous davantage vers la mi-décembre. D'ici là, le comité mixte de recherche se sera réuni pour définir la marche à suivre dans le domaine de la recherche. Il n'est pas exclu que l'éducation aura d'une manière ou d'une autre sa place dans ces discussions.

Je vous remercie de votre attention.

1.3 LA POLITIQUE DE L'EDUCATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Joseph Baumann
Secrétariat général de la CDIP/CH

1. La "politique éducationnelle" de la Communauté européenne

Comme on le sait, la Communauté européenne repose à ce jour principalement sur le **Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier** (CECA) ainsi que sur les deux Traités instituant la **Communauté européenne de l'énergie atomique** (CEEA) et la **Communauté économique européenne** (CEE). A lui seul, le titre de chacun de ces traités montre que le domaine de l'éducation ne peut y jouer un rôle essentiel. En effet, les bases contractuelles à l'origine de la Communauté européenne sont avant tout de nature **économique**.

Toutefois, dans l'esprit des fondateurs de ces trois Communautés, le but à long terme assigné par ces traités est non seulement l'intégration économique dans un marché intérieur européen, mais une **union politique** de tous les Etats européens qui se réclament des principes d'une démocratie libérale et fondée sur le droit. Un pas considérable dans cette direction a été franchi en février 1992 à Maastricht par la conclusion du Traité sur l'Union européenne.

Or, la Communauté européenne ne peut intervenir **que dans les domaines et dans la mesure prévus par les traités auxquels elle est liée. D'une manière générale, on peut affirmer à ce propos que les diverses institutions de la CE ne disposent à ce jour d'aucune compétence générale en matière de politique d'éducation**. L'Acte unique européen de 1987, à travers lequel les trois traités constitutifs ont été précisés et complétés dans certains domaines, ne confère, lui non plus, aucune compétence à la CE pour conduire une politique d'éducation autonome. De son côté, la Cour européenne de justice a précisé à diverses occasions que la politique d'éducation comme telle et l'organisation du système éducatif ne relèvent pas des attributions de la CE.

Néanmoins elle dispose, dans d'autres domaines réglés par les trois traités constitutifs, d'**attributions ponctuelles** qui par le passé se sont répercutées plus ou moins directement et de manière significative sur le **domaine de l'éducation** des pays de la CE. Forte de la base juridique que constitue ces trois traités - sur laquelle on ne s'attardera pas ici -, et à l'appui de diverses décisions importantes de la Cour européenne de justice, la Communauté européenne, au niveau du Conseil, a pris à ce jour, dans le domaine de la formation générale et professionnelle, plus de 50 décisions qu'il n'est pas toujours aisé d'attribuer à un domaine politique déterminé. En effet, des décisions visant à promouvoir les petites et moyennes entreprises ou à encourager l'emploi des femmes peuvent par exemple aussi renfermer d'importants éléments de politique de formation professionnelle. Citons les décisions suivantes:

BEST COPY AVAILABLE

Fort de ses compétences contractuelles, le Conseil des ministres avait, en 1963, établi des **principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune en matière de formation professionnelle**, Or, il n'en est résulté à ce jour aucune harmonisation des systèmes de formation professionnelle dans les pays de la CE.

En 1968, il édicta une **ordonnance concernant la libre circulation des travailleurs migrants et de leurs enfants,** qui réclame entre autres pour ces derniers l'accès aux institutions de formation aux "mêmes conditions" que pour les enfants de leur propre pays. Tombent également sous le coup de ces "mêmes conditions", l'octroi de bourses d'études ou d'autres subsides de formation. En outre, une directive datant de 1977 exige des Etats membres, pour ces enfants, une initiation gratuite à la langue ou aux langues officielles du pays d'accueil, de même que l'encouragement à l'enseignement de la langue maternelle et de la culture du pays d'origine. **Il s'agit là des seules décisions de type contractuel, liant tous les Etats membres, que le Conseil des ministres a prises jusqu'ici dans le domaine de l'enseignement général.** Leur but principal est de faciliter la libre circulation des travailleurs migrants; elles n'ont donc qu'un rapport indirect avec la politique de l'éducation.

En 1976, les ministres de l'éducation de la CE décidèrent d'établir un **programme d'action en matière éducationnelle,** qui déboucha entre autres sur l'institution d'un Comité de l'éducation. Sur la base de ce programme s'est instaurée une coopération très pragmatique dans ce domaine, marquée en **grande partie du sceau de l'unanimité et du caractère juridique non contraignant**. Cette coopération s'est traduite depuis lors par la promulgation d'une vingtaine de résolutions et conclusions au niveau communautaire.

Par le biais d'un échange d'informations et d'expériences mais parfois aussi par des investigations collectives et des études comparatives, elles s'attachent à résoudre des problèmes et autres questions d'intérêt commun et à aborder des sujets tels que: **passage de l'école à la vie d'adulte et à la vie active, nouvelles technologies de l'information, promotion des langues étrangères, lutte contre l'analphabétisme, intégration scolaire des enfants handicapés, égalité des chances entre filles et garçons, dimension européenne de l'éducation, éducation des consommateurs, éducation écologique, éducation sanitaire, formation initiale et continue des enseignants, formation permanente, enseignement par correspondance, lutte contre l'échec scolaire, etc. Les mesures prises dans ces domaines servent plus ou moins à compléter ou à soutenir les politiques nationales par le biais d'un "supplément" européen**, par exemple en veillant à coordonner des projets nationaux dans le cadre d'un réseau communautaire, en stimulant ou en appuyant des développements déjà en cours dans les pays membres.

En 1985, le Conseil européen décida en outre de s'employer à créer l'"**Europe des citoyens**" en plus de l'Europe de la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services, encourageant ainsi la **libre circulation transfrontalière des personnes et la mobilité à grande échelle des citoyens** en Europe. L'un des résultats les plus spectaculaires et les plus importants de ce postulat datant de 1985 furent les grands **programmes d'action** qui ont depuis lors été mis en oeuvre par la CE. Ils portent tous de jolis noms, tels que: **Erasmus, Comett, Lingua, Petra, Delta, Arion, Iris ou Jeunesse pour l'Europe**.

Le 21 décembre 1988, le Conseil des ministres de la CE a en outre entériné la **directive 89/48,** qui revêt une importance considérable pour toutes les professions libérales ou scientifiques n'ayant pas encore été réglementées jusque-là par la CE. Entrée en vigueur au début de 1991, il s'agit de la première **réglementation générale** pour la reconnaissance des diplômes universitaires sanctionnant une **formation professionnelle de trois ans au moins**.

En vertu de cette directive fondée sur le principe de la confiance mutuelle, le simple fait qu'une personne ne soit pas au bénéfice d'un diplôme reconnu sur le plan national ne l'empêchera pas à l'avenir de pouvoir quand même exercer sa profession dans n'importe quel pays de la CE. Pour aplanir les différences notables qui existent parmi les Etats membres au niveau de la formation et de l'expérience professionnelle, on prévoit cependant des mesures de compensation, soit sous la forme d'une épreuve d'aptitude, d'un stage d'adaptation ou encore d'une expérience professionnelle supplémentaire.

C'est entre autres à cette directive que l'on doit les travaux visant à introduire dans notre pays des maturités professionnelles, à réformer diverses filières de formation du domaine tertiaire extra-universitaire et à ériger des hautes écoles spécialisées. Cette directive fait partie intégrante de l'Accord sur l'EEE. A noter toutefois que, même s'il avait été accepté, cet accord ne nous aurait pas contraints de procéder à toutes les réformes qui viennent d'être évoquées et que notre pays a déjà engagées depuis quelque temps.

C'est à tort qu'en prélude à la votation sur l'EEE on a mis presque chaque tentative de réforme de notre système éducatif en relation avec l'Accord sur l'EEE. En fait, ces réformes visent non seulement à rapprocher volontairement notre pays de certaines normes minimales et directives de la CE, mais surtout à **adapter de manière judicieuse et appropriée le système éducatif suisse aux exigences européennes et mondiales de notre ère technologique**.

Pour compléter les activités menées jusqu'ici par la CE en matière de politique éducationnelle, on mentionnera encore le fait que le Conseil des ministres a approuvé le 18 juin 1992 la **directive 92/51** relative à un **deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles, qui complète la première réglementation, laquelle, outre la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur sanctionnant des formations professionnelles de moins de trois ans**, règle encore la reconnaissance des titres professionnels et de l'expérience professionnelle seulement, pour autant qu'elles ne l'aient pas été par des directives antérieures de la CE. Cette deuxième réglementation générale doit être transposée par les pays de la CE et de l'EEE/AELE dans le droit national jusqu'au 18 juin 1994. Un certain temps d'adaptation est ainsi accordé, d'autant que la transposition de la première réglementation générale des pays de la CE suscite déjà d'énormes difficultés.

De cette énumération sommaire des principales activités menées par la Communauté européenne dans le domaine de l'éducation, on peut en conclure que les **mesures de politique éducationnelle de la CE ont jusqu'à présent porté essentiellement sur la formation et le perfectionnement professionnel ainsi que sur la promotion de la libre circulation et de la mobilité des personnes qui y est liée**. En conséquence, les Etats membres eux-mêmes, malgré toutes les activités menées à ce jour à l'échelon communautaire, restent très largement compétents pour organiser et mettre en oeuvre leur propre politique éducationnelle, de même qu'ils détiennent toujours plus de 99% des moyens destinés à financer l'ensemble du domaine de l'éducation. Vu les activités et compétences actuelles de la Communauté européenne dans le domaine de l'éducation, il ne saurait donc être question de "politique éducationnelle" à proprement parler. Cette situation va cependant changer lorsque le Traité de Maastricht sur l'Union européenne entrera en vigueur.

2. Le Traité de Maastricht sur l'Union européenne et les dispositions qu'il contient en matière d'éducation

Si l'on examine d'un peu plus près le système éducatif des douze pays de la CE, on s'aperçoit que l'Allemagne est le pays dont les structures dans le domaine de l'éducation ressemblent le plus aux nôtres. Il est d'autant plus étonnant que c'est précisément l'Allemagne qui **a proposé d'insérer dans le Traité de Maastricht un article relatif à l'éducation,** c'est-à-dire un domaine qui n'a pas été réglé par les accords précédents et dont les Etats membres de la CE n'apprécient pas davantage la mainmise de Bruxelles que les cantons celle de Berne.

En faisant cette proposition, l'Allemagne cherchait à dessein à fixer contractuellement les compétences de la Commission et des autres institutions de la Communauté européenne, afin d'empêcher de la sorte qu'avec le soutien de la Cour européenne de justice, elles ne continuent à s'immiscer de manière indésirable - et parfois fort discutable du point de vue juridique - dans la souveraineté des pays de la CE en matière d'éducation en donnant de certains articles des anciens traités de la CE des interprétations très extensives.

Rien d'étonnant donc à ce que le principe de subsidiarité, ancré pour la première fois explicitement dans le Traité de Maastricht, ait justement été mis en évidence dans les dispositions contractuelles régissant les compétences futures de la CE dans le domaine de l'éducation. Ces dispositions, dont les passages illustrant la prise en compte du principe de subsidiarité figurent en italique, ont la teneur suivante:

Article 126

1. La Communauté **contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant** la *coopération entre Etats membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.*

2. L'action de la Communauté vise:

   - à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats membres;

   - à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études;

   - à promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement;

   - à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes de l'éducation des Etats membres.

- à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs;

- à encourager le développement de l'éducation à distance.

3. La Communauté et les Etats membres **favorisent la coopération** avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière d'éducation et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

4. Pour *contribuer* à la réalisation des objectifs visés au présent article, le Conseil adopte:

- statuant conformément à la procédure visée à l'article 189 B et *après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions, **des actions d'encouragement**, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres;*

- statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, des ***recommandations***.

Article 127

1. La Communauté met en oeuvre une **politique de formation professionnelle**, *qui appuie et complète les actions des Etats membres, tout en respectant pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu et l'organisation de la formation professionnelle.*

2. L'action de la Communauté vise:

- à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles, notamment par la formation et la reconversion professionnelle;

- à améliorer la formation professionnelle initiale et la formation continue afin de faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle sur le marché du travail;

- à faciliter l'accès à la formation professionnelle et à favoriser la mobilité des formateurs et des personnes en formation et notamment des jeunes;

- à stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignement ou de formation professionnelle et entreprises;

- à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes de formation des Etats membres.

3. La Communauté et les Etats membres **favorisent la coopération** avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière de formation professionnelle.

4. Le Conseil, statuant conformément à la procédure visée à l'article 189 C et *après consultation du Comité économique et social*, adopte des **mesures**

pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au présent article, *à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres."*

Ces articles montrent clairement que la Communauté européenne, même après l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, n'aura pas les compétences de conduire une politique d'éducation proprement dite. Les Etats membres de la CE continueront d'assumer la responsabilité du contenu de l'enseignement et de l'organisation de leurs systèmes éducatifs; toute harmonisation de leurs dispositions législatives et réglementaires dans le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation demeure exclue.

En revanche, en ce qui concerne la formation professionnelle, la Communauté européenne sera dorénavant habilitée à conduire sa propre politique en la matière. Or, cette formulation va bien plus loin que l'article 128 de l'actuel traité sur la CEE, qui ne prévoyait que l'établissement, par le Conseil des ministres, de "principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle". Il est prévu de remplacer cet article par le nouvel article 127 du Traité sur l'Union.

La répartition des compétences dans le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation, telle que fixée dans le Traité de Maastricht entre Bruxelles et les Etats membres, présente donc une **analogie frappante** avec celle entre la Confédération et les cantons qui a été ancrée dans la constitution de 1874.

Dans notre pays, les cantons sont à ce jour pratiquement seuls compétents pour l'éducation, la Confédération ne versant pour ainsi dire que des subsides de soutien et d'encouragement, par exemple sous forme d'aide aux universités ou d'octroi de bourses d'études. En outre, les directeurs cantonaux de l'instruction publique ne peuvent "que" faire des **recommandations** dans le cadre de la CDIP, tout comme, dans la CE, les ministres de l'éducation des Etats membres dans le cadre du Conseil des ministres. Par contre, la Confédération est également habilitée à conduire une "politique de formation professionnelle", à l'instar de la CE.

Cela signifie-t-il que la Communauté européenne, après l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, va se rapprocher du système éducatif suisse? Probablement non, et cela pour la raison suivante: L'article 126 prévoit entre autres, pour le domaine de l'éducation, de développer l'échange d'informations et d'expériences sur des problèmes communs dans le cadre des systèmes éducatifs des Etats membres; l'article 127 comprend lui aussi le même passage concernant le domaine de la formation professionnelle.

Certes, la CDIP existe maintenant depuis presque un siècle, mais le développement systématique de l'échange d'informations et d'expériences sur des problèmes communs dans le cadre des vingt-six systèmes éducatifs cantonaux n'a jamais été, jusqu'il y a peu, une préoccupation prioritaire de cette institution, comme l'attestent de manière éloquente les prestations insatisfaisantes du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC) à Genève, négligé par la Confédération et les cantons. Pour créer en Suisse les bases statistiques et politiques permettant enfin aux cantons d'organiser systématiquement et mettre en oeuvre sur le plan politique l'échange d'informations et d'expériences sur des problèmes communs dans le domaine de l'éducation, il a

fallu attendre l'examen de notre système éducatif par l'OCDE dans les années 1989 et 1990 ainsi que notre collaboration active dans le cadre du projet international des indicateurs de l'enseignement (INES) de l'OCDE, lequel a abouti ce printemps à la publication par l'Office fédéral de la statistique d'un ouvrage intéressant intitulé "Les indicateurs de l'enseignement en Suisse".

A ce genre d'activités s'attachent les douze pays de la CE depuis bien des années déjà, sans avoir attendu que le Traité sur l'Union entre en vigueur, dans le cadre du réseau d'information éducationnelle **EURYDICE**, du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (**CEDEFOP**) et du programme pour l'échange d'experts en éducation (**Arion**). Or, comme les Douze sont désireux de développer encore l'échange d'informations et d'expériences déjà en place dans le cadre de ces réseaux, **il s'ensuivra inéluctablement de part et d'autre un rapprochement matériel et formel des systèmes d'éducation et de formation professionnelle entre les pays de la CE et de l'EEE/AELE** sans que le Conseil des ministres de la CE ait besoin d'édicter de nouvelles ordonnances ou directives. Si nos cantons s'étaient appliqués à développer aussi systématiquement l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de l'éducation - comme c'est le cas depuis des décennies dans notre pays dans le domaine de l'économie ou de l'agriculture -, nos vingt-six systèmes scolaires cantonaux seraient beaucoup mieux harmonisés et coordonnés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Selon toute vraisemblance, les systèmes éducatifs des Etats membres de la CE se rapprocheront donc au cours des prochaines années entre eux plus rapidement que nos systèmes éducatifs cantonaux. En raison de notre participation au projet des indicateurs de l'OCDE et par suite de la réorganisation du CESDOC, il est cependant fort probable qu'à l'avenir nos systèmes éducatifs cantonaux se rapprocheront, quant au contenu et aux exigences, également plus vite que ce ne fut le cas jusqu'ici.

En ce qui concerne la CDIP, non seulement elle entend poursuivre la collaboration de la Suisse dans le domaine de l'éducation en Europe malgré le refus de l'EEE, mais elle s'efforce aussi de moderniser notre système éducatif, d'harmoniser les structures scolaires sur le plan intercantonal et de reconnaître l'équivalence des formations. Même sans Accord EEE, des raisons suffisantes subsistent en tout cas pour rejoindre de manière autonome et parallèle dans notre pays certaines réalisations auxquelles on est parvenu en Europe dans le domaine de l'éducation. Il suffit de songer au rapport des experts de l'OCDE sur notre système éducatif.

Or, cette appropriation autonome devrait s'assigner avant tout pour but d'améliorer la **libre circulation des personnes à l'intérieur de la Suisse ainsi que la mobilité verticale et horizontale dans le domaine de l'éducation et contribuer ainsi à réaliser le marché intérieur suisse**. Un certain nombre d'activités de réforme déployées actuellement dans notre pays en matière de politique éducationnelle vont justement dans ce sens. Il reste à espérer que le refus de l'EEE ne freinera pas leur élan. Bien au contraire il devrait constituer un argument supplémentaire pour poursuivre ces réformes avec plus d'engagement encore.

1.4 LE TRAITE DE MAASTRICHT SUR L'UNION EUROPEENNE ET LES DISPOSITIONS QU'IL CONTIENT EN MATIERE D'EDUCATION

Joseph Baumann

Si l'on examine d'un peu plus près le système éducatif des douze pays de la CE, on s'aperçoit que l'Allemagne est le pays dont les structures dans le domaine de l'éducation ressemblent le plus aux nôtres. Il est d'autant plus étonnant que c'est précisément l'Allemagne qui a proposé d'**insérer dans le Traité de Maastricht un article relatif à l'éducation**, c'est-à-dire un domaine qui n'a pas été réglé par les traités précédents et dont les Etats membres de la CE n'apprécient pas davantage la mainmise de Bruxelles que les cantons celle de Berne.

En faisant cette proposition, l'Allemagne cherchait à dessein à fixer contractuellement les compétences de la Commission et des autres institutions de la Communauté européenne, afin d'empêcher de la sorte qu'avec le soutien de la Cour européenne de justice, elles ne continuent à s'immiscer de manière indésirable - et parfois fort discutable du point de vue juridique - dans la souveraineté des pays de la CE en matière d'éducation en donnant de certains articles des anciens traités de la CE des interprétations très extensives.

Rien d'étonnant donc à ce que le principe de subsidiarité, ancré pour la première fois explicitement dans le Traité de Maastricht, ait justement été mis en évidence dans les dispositions contractuelles régissant les compétences futures de la CE dans le domaine de l'éducation. Ces dispositions, dont les passages illustrant la prise en compte du principe de subsidiarité figurent en italique, ont la teneur suivante:

Article 126

1. La Communauté **contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant** la *coopération entre Etats membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.*

2. L'action de la Communauté vise:

   - à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats membres;

   - à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études;

BEST COPY AVAILABLE

41

- à promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement;

- à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des Etats membres.

- à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs;

- à encourager le développement de l'éducation à distance.

3. La Communauté et les Etats membres **favorisent la coopération** avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière d'éducation et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

4. Pour *contribuer* à la réalisation des objectifs visés au présent article, le Conseil adopte:

- statuant conformément à la procédure visée à l'article 189 B et *après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions, **des actions d'encouragement**, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres;*

- statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, des ***recommandations***.

Article 127

1. La Communauté met en oeuvre une **politique de formation professionnelle**, *qui appuie et complète les actions des Etats membres, tout en respectant pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu et l'organisation de la formation professionnelle.*

2. L'action de la Communauté vise:

- à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles, notamment par la formation et la reconversion professionnelle;

- à améliorer la formation professionnelle initiale et la formation continue afin de faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle sur le marché du travail;

- à faciliter l'accès à la formation professionnelle et à favoriser la mobilité des formateurs et des personnes en formation et notamment des jeunes;

- à stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignement ou de formation professionnelle et entreprises;

- à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes de formation des Etats membres.

3. La Communauté et les Etats membres **favorisent la coopération** avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière de formation professionnelle.

4. Le Conseil, statuant conformément à la procédure visée à l'article 189 C et *après consultation du Comité économique et social*, adopte des **mesures** pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au présent article, *à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres."*

Ces articles montrent clairement que la Communauté européenne, même après l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, n'aura pas les compétences de conduire une politique d'éducation proprement dite. Les Etats membres de la CE continueront d'assumer la responsabilité du contenu de l'enseignement et de l'organisation de leurs systèmes éducatifs; toute harmonisation de leurs dispositions législatives et réglementaires dans le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation demeure exclue.

En revanche, en ce qui concerne la formation professionnelle, la Communauté européenne sera dorénavant habilitée à conduire sa propre politique en la matière. Or, cette formulation va bien plus loin que l'article 128 de l'actuel traité sur la CEE, qui ne prévoyait que l'établissement, par le Conseil des ministres, de "principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle". Il est prévu de remplacer cet article par le nouvel article 127 du Traité sur l'Union.

La répartition des compétences dans le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation, telle que fixée dans le Traité de Maastricht entre Bruxelles et les Etats membres, présente donc une **analogie frappante** avec celle entre la Confédération et les cantons qui a été ancrée dans la constitution de 1874.

Dans notre pays, les cantons sont à ce jour pratiquement seuls compétents pour l'éducation, la Confédération ne versant pour ainsi dire que des subsides de soutien et d'encouragement, par exemple sous forme d'aide aux universités ou d'octroi de bourses d'études. En outre, les directeurs cantonaux de l'instruction publique ne peuvent "que" faire des **recommandations** dans le cadre de la CDIP, tout comme, dans la CE, les ministres de l'éducation des Etats membres dans le cadre du Conseil des ministres. Par contre, la Confédération est également habilitée à conduire une "politique de formation professionnelle", à l'instar de la CE.

Cela signifie-t-il que la Communauté européenne, après l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, va se rapprocher du système éducatif suisse? Probablement non, et cela pour la raison suivante: L'article 126 prévoit entre autres, pour le domaine de l'éducation, de "**développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des Etats membres**"; l'article 127 comprend lui aussi le même passage concernant le domaine de la formation professionnelle.

Certes, la CDIP existe maintenant depuis presque un siècle, mais le développement systématique de l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes dans le cadre des vingt-six systèmes éducatifs cantonaux n'a jamais été, jusqu'il y a peu, une préoccupation prioritaire de cette institution, comme l'attestent de manière éloquente les prestations insatisfaisantes du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC) à Genève, négligé par la Confédération et les cantons. Pour créer en Suisse les bases statistiques et politiques permettant enfin aux cantons d'organiser systématiquement et mettre en oeuvre sur le plan politique l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes dans le domaine de l'éducation, il a fallu attendre l'examen de notre système éducatif par l'OCDE dans les années 1989 et 1990 ainsi que notre collaboration active dans le cadre du projet international concernant les indicateurs de l'enseignement (INES) de l'OCDE, lequel a abouti ce printemps à la publication par l'Office fédéral de la statistique d'un ouvrage intéressant intitulé "Les indicateurs de l'enseignement en Suisse".

Or, à ce genre d'activités s'attachent les douze pays de la CE depuis bien des années déjà, sans avoir attendu que le Traité sur l'Union entre en vigueur. Ces activités sont menées dans le cadre du réseau d'information éducationnelle **EURYDICE**, du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (**CEDEFOP**) et du programme pour l'échange d'experts en éducation (**Arion**). Or, comme les Douze sont désireux de développer encore davantage l'échange d'informations et d'expériences déjà en place dans le cadre de ces réseaux, il **s'ensuivra à mon avis inéluctablement un certain rapprochement matériel et formel des systèmes d'éducation et de formation professionnelle entre les pays de la CE et les pays de AELE ayant accepté le traité EEE** sans que le Conseil des ministres de la CE ait besoin d'édicter de nouvelles ordonnances ou directives. Si nos cantons s'étaient appliqués à développer aussi systématiquement l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de l'éducation, comme c'est le cas depuis des décennies dans notre pays dans le domaine de l'économie ou de l'agriculture -, nos vingt-six systèmes scolaires cantonaux seraient sans doute beaucoup mieux harmonisés et coordonnés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Selon toute vraisemblance, les systèmes éducatifs des Etats membres de la CE se rapprocheront donc au cours des prochaines années entre eux plus rapidement que nos systèmes éducatifs cantonaux. En raison par exemple de notre participation au projet des indicateurs de l'OCDE ou par suite de la réorganisation du CESDOC, mais aussi à cause de certains travaux importants de la CDIP-CH de

ces derniers temps, il est cependant fort probable qu'à l'avenir nos systèmes éducatifs cantonaux se rapprocheront, quant au contenu et aux exigences, également plus vite que ce ne fut le cas jusqu'ici.

En ce qui concerne la CDIP, non seulement elle entend poursuivre la collaboration de la Suisse dans le domaine de l'éducation en Europe malgré le refus de l'EEE, mais elle s'efforce aussi de moderniser notre système éducatif, d'harmoniser les structures scolaires sur le plan intercantonal et de reconnaître l'équivalence des formations. Même sans Accord EEE, des raisons suffisantes subsistent en tout cas pour rejoindre de manière autonome et parallèle dans notre pays certaines réalisations auxquelles on est déjà parvenu en Europe dans le domaine de l'éducation. Il suffit de songer par exemple au rapport des experts de l'OCDE sur notre système éducatif.

Or, ce rapprochement autonome devrait s'assigner avant tout pour but d'améliorer la **libre circulation des personnes à l'intérieur de la Suisse ainsi que la mobilité verticale et horizontale dans le domaine de l'éducation et contribuer ainsi à parachever enfin le marché intérieur suisse**. Un certain nombre d'activités de réforme déployées actuellement dans notre pays en matière de politique éducationnelle vont justement dans ce sens. Il reste à espérer que le refus de l'EEE ne freinera pas leur élan. Bien au contraire il devrait constituer un argument supplémentaire pour poursuivre ces réformes avec plus d'engagement encore.

2. LES VINGT-SIX CANTONS ET LEUR INTERDEPENDANCE AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPE

2.1 LA DYNAMIQUE EUROPEENNE ET LE SYSTEME EDUCATIF EN SUISSE

Pierre Luisoni
Adjoint du secrétaire général de la CDIP/CH pour les relations internationales

De mes lointains souvenirs des cours de chimie, à l'Ecole normale de Fribourg, il en est un qui m'est resté très vivant : c'est l'expérience de la combustion d'un morceau de sucre. Peut-être vous en souvenez-vous également ? Si vous approchez une flamme d'un sucre, vous réussirez tout au plus à le faire fondre. Frottez-le avec de la cendre, approchez votre briquet ou votre allumette: le sucre s'enflamme sans problème; il avait simplement besoin d'un catalyseur.

C'est à cette image que je pense lorsque je tente d'analyser le rôle de la dynamique européenne de ces dernières années sur les systèmes éducatifs, en Suisse. En effet, de nombreux problèmes (le sucre), soulevés à plusieurs reprises par divers milieux (la flamme) n'avaient pas réussi à véritablement faire ouvrir un débat et chercher des solutions. Les perspectives générales d'ouverture à l'Europe de l'Acte unique (1986) puis peut-être à celle de Maastricht, le projet de traité sur l'EEE et les exigences nouvelles devant lesquelles il plaçait notre pays ont joué le rôle de la cendre : de nombreuses questions restées sans réponse durant des années ont ainsi, rapidement, été sérieusement abordées et certaines ont même trouvé très vite une solution. A tel point que M. Cavadini, président de la CDIP-CH, pouvait dire, sans exagérer, il y a une année environ, que les choses avaient plus bougé en 3 ans qu'en 30 ans!

La liste des développements récents (à partir de 1990), en matière de coordination au niveau national, est impressionnante :

- recommandations de la CDIP relatives à la reconnaissance réciproque des diplômes cantonaux des enseignants

- accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études

- accord intercantonal pour l'harmonisation du régime des bourses

- thèses relatives à la promotion des Hautes Ecoles Spécialisées (HES) et des baccalauréats professionnels

- travaux en cours relatifs à une conception globale du secteur tertiaire non-universitaire

- réforme de l'ORM et plans-cadres pour le gymnase

- recommandations de la CDIP sur la dimension européenne de l'éducation

- recommandations actualisées concernant l'échange national et international d'élèves, d'apprentis et d'enseignants

- recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère

- signature et ratification par la Suisse des conventions du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur

- accords bilatéraux avec l'Allemagne et l'Autriche (en préparation) pour la reconnaissance réciproque (académique) des équivalences au niveau universitaire

- étude sur l'âge d'entrée à l'école

- conception future de la formation des enseignants et perspectives de création de Hautes Ecoles Pédagogiques (HES)

- travaux préparatoires à une reconnaissance sur le plan suisse des diplômes sanctionnant les voies de formation dans le domaine des arts visuels et de la musique.

Il serait sans doute très exagéré de dire que tout ce qui a été entrepris ces dernières années l'a été sous la pression européenne: la prise de conscience de la nécessaire adaptation de nos systèmes éducatifs aux besoins actuels et futurs de la Suisse elle-même a joué un grand rôle; néanmoins, en toile de fond, la question de notre eurocompatibilité était bien présente.

Il n'est pas possible ni sans doute utile, dans ce quart d'heure qui m'est imparti, d'aborder, sur le fond, chacun des points cités précédemment. Nous pourrons y revenir si certains souhaitent des informations particulières.

Ce qui me paraît plus intéressant, c'est d'essayer d'analyser quel a été l'apport de toute cette "réflexion européenne" sur le système éducatif, en Suisse. En résumant beaucoup et en schématisant tout autant, je voudrais vous faire part de deux ou trois réflexions personnelles. A mon avis, les influences essentielles - et très positives - de la dynamique européenne ont été les suivantes :

1. Elle nous a fait toucher du doigt une évidence : celle qu'il était illusoire de vouloir parler, par exemple de mobilité ou de reconnaissance des diplômes en Europe alors que nous n'avions pas résolu ces questions en Suisse même.

2. Elle a ensuite introduit le doute dans les esprits (est-ce que, malgré leurs qualités bien réelles et largement reconnues, nos systèmes éducatifs ne présentent pas certaines lacunes ?); elle nous a obligés à reprendre la réflexion sur un certain nombre de certitudes acquises (le bac professionnel par exemple : lors de l'examen de la politique d'éducation par l'OCDE, la réponse officielle à la suggestion des experts d'envisager la création d'une maturité professionnelle avait été, en toute bonne foi "qu'elle avait fort peu de chances de voir le jour car elle ne correspondait ni à un besoin ni à notre mentalité"; il a fallu la prise de conscience liée aux HES - faiblesse de la formation précédant les ETS - pour faire rapidement avancer le dossier). Il en a été ainsi également d'autres problèmes qui avaient été, comme disent nos collègues alémaniques, "schubladisiert" durant de longues années, faute de nécessité du "marché intérieur suisse".

3. Une autre influence, positive également de mon point de vue, est que l'Europe nous a apporté une philosophie tout-à-fait nouvelle en matière de reconnaissance des diplômes, une philosophie basée sur le principe de confiance réciproque. Ce n'est pas rien pour nous, Suisses, qui avons plutôt l'habitude d'aborder les problèmes avec une méfiance réciproque...

4. Une dernière influence - beaucoup plus aléatoire celle-là - pourrait être que nous prenions conscience de la nécessité non seulement de réagir mais d'agir, en prévoyant et en anticipant. Mais cela, c'est sans doute un voeu personnel pie...

En conclusion, je dirais que nous avons atteint, grâce à la dynamique européenne et avant le 6 décembre 1992, un point de non-retour en matière de modernisation de nos systèmes éducatifs, d'harmonisation intercantonale des structures scolaires et de reconnaissance des formations équivalentes. Le 6 décembre est passé : il faut poursuivre et c'est d'ailleurs la volonté politique des chefs de DIP. Un jour, la Suisse s'intégrera à l'Europe; il sera trop tard de s'y préparer uniquement durant les mois qui précéderont une votation! La Suisse - les milieux responsables de l'éducation en particulier - ont fait preuve ces dernières années d'une capacité insoupçonnée de réfléchir et d'agir rapidement, tout en gardant les pieds sur terre; il serait très dommage que cette flamme s'éteigne!

Permettez-moi de terminer tout-à-fait avec deux clins d'oeil empruntés à deux dessins de presse (en m'excusant auprès de ceux qui ont déjà eu l'occasion de les voir). Le premier est un dessin de Pécub, où l'on voit une Suisse de l'éducation complètement isolée en Europe : ce n'est ni un souhait ni une même une réalité et nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler durant ces deux journées.

Le second m'a été envoyé par un ami qui travaille au Conseil de l'Europe à Strasbourg : cette "Schweiropa" - une Suisse aux contours européens - est, je crois bien, plus qu'une trouvaille graphique; elle symbolise notre vraie dimension, qui est européenne. Elle semble nous inviter à "devenir ce que nous sommes". Mais soyons attentifs au petit dessin qui figure au bas de la page à droite : "D's Füüfi und d's Weggli", c'est la manière qu'ont les Alémaniques de dire "le beurre et l'argent du beurre"...

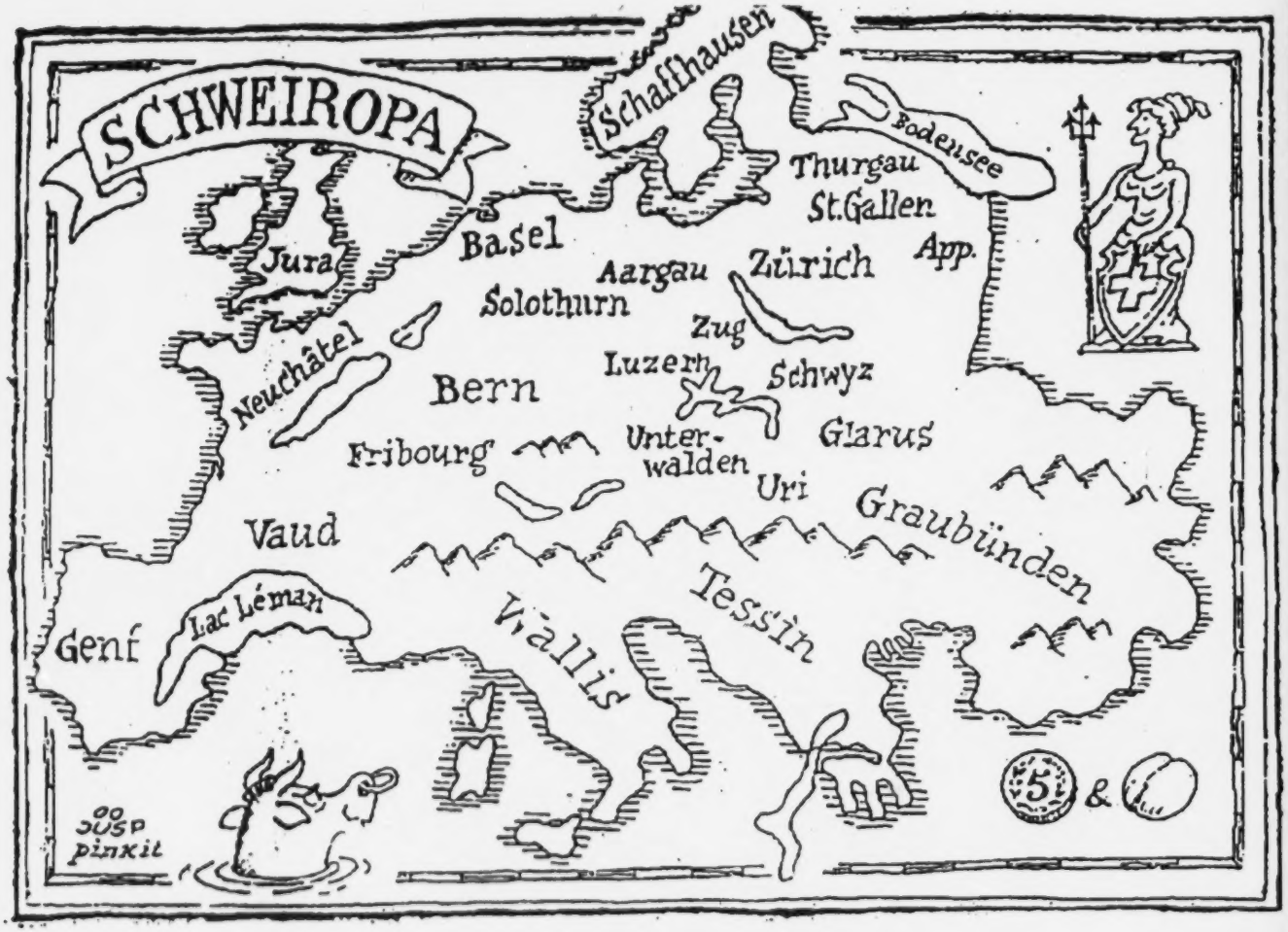

2.2 UN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR L'EUROPE (PROJET DU CONSEIL DE L'EUROPE)

Pierre Luisoni
Président du Groupe de projet

Jean-Pierre Titz, que j'ai eu au téléphone il y a quelques jours, se réjouissait beaucoup de venir en Suisse, et particulièrement en Valais dont il a gardé d'excellents souvenirs, pédagogiques et gastronomiques. Il a malheureusement dû partir en mission à St-Petersbourg et il m'a demandé, comme président du groupe de projet, de le remplacer et de vous présenter brièvement les divers éléments de cette importante activité.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous rappeler les trois grandes missions du Conseil de l'Europe en matière de coopération européenne :

- sauvegarde et renforcement des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste
- prise de conscience et mise en valeur de l'identité culturelle européenne
- réponses communes ou convergentes à apporter aux défis auxquels est confrontée la société européenne contemporaine.

Ce sont là de véritables défis, amplifiés encore par l'extraordinaire élargissement qu'a connu le Conseil de l'Europe depuis 3 ou 4 ans. C'est en effet, actuellement, une quarantaine de pays qui ont signé la Convention culturelle européenne et qui participent ainsi aux activités. Malheureusement, les ressources humaines et matérielles sont très limitées à Strasbourg, ce qui est souvent extrêmement frustrant eu égard à la demande, aux besoins des Etats et à la qualité du travail qui pourrait être fourni.

Le projet sur l'enseignement secondaire, dont l'idée a été lancée en 1989 (un an après la fin du projet "Innovation dans l'enseignement primaire" dont vous parlera demain Monica Gather Thurler) et dont la réalisation effective a commencé en 1991, s'inscrit dans le droit fil de deux des orientations générales du Conseil de l'Europe : mise en valeur de l'identité culturelle européenne et réponses aux défis contemporains. En effet, l'enseignement secondaire constitue dans tous les Etats une source importante de préoccupations pour les responsables des politiques éducatives et, d'autre part, il s'avère le maillon le mieux adapté du système éducatif pour faire prendre conscience aux jeunes de l'identité européenne.

C'est donc en quelque sorte tout naturellement que ce nouveau projet intitulé : Un enseignement secondaire **pour** l'Europe" a été articulé selon deux axes :

- un axe général : L'enseignement secondaire **en** Europe
- un axe spécifique : L'enseignement secondaire **sur** l'Europe (dimension européenne)

Les travaux entrepris sur l'**axe général** visent, d'une part, à faire l'**état des lieux** en Europe et, d'autre part, à chercher des **points de convergence**. L'ambition du projet est d'être, durant quatre ans, un **forum permanent**, en particulier lors des **symposiums** organisés sur toutes les grandes questions liées à l'enseignement secondaire (finalités, contenus, méthodes, certification, formation des enseignants, etc). Par ailleurs, une grande enquête est en cours, qui devrait permettre de décrire à la fois succinctement mais avec assez de précisions le système éducatif de chacun des pays; les résultats de cette collecte d'informations constitueront un **guide des systèmes éducatifs** et seront publiés sous forme de fascicules par pays (rapports nationaux) ainsi que d'études transversales de synthèse. A la fin du projet, lors de la **Conférence finale**, les questions essentielles à se poser seront celles-ci : Maintenant que nous nous connaissons mieux, sommes-nous si différents qu'on l'imaginait ? Les problèmes communs que nous avons mis à jour ont-ils des solutions communes ? Ou du moins convergentes ? Ou concertées ? Que pouvons-nous faire **ensemble** pour rendre nos systèmes éducatifs plus perméables les uns aux autres, de manière à encourager la mobilité ?.Il ne s'agit pas, bien évidemment d'uniformiser ou même d'harmoniser mais simplement de chercher une certaine perméabilité ou compatibilité.

Sous cet axe général, un effort particulier est entrepris également en direction des pays d'**Europe centrale et orientale**, sur des thèmes spécifiques et d'un intérêt crucial pour eux. C'est ainsi par exemple que deux symposiums ont été prévus, l'un sur la démocratisation de l'enseignement secondaire, l'autre sur les réformes législatives. Par ailleurs, des missions d'experts ont été envoyées dans plusieurs de ces pays

Sur l'**axe spécifique** de la dimension européenne au sens étroit du terme (aider les jeunes à devenir de plus en plus Européens), l'objectif essentiel du projet est d'être très pragmatique et pratique, au sens didactique. L'on vise ici le "niveau de la salle de classe". Il s'agit, d'une part, de **créer et de publier un matériel pédagogique** destiné à l'introduction de la dimension européenne dans l'enseignement. Ce matériel comprendra. d'une part, des **dossiers thématiques** (les révolutions industrielles par exemple) et, d'autre part, des **monographies**, des **études de cas**, des exemples de **"bonnes pratiques"**, que ce soit dans le domaine scolaire ou extra-scolaire. Nous sommes ici en début de production et je regrette de ne pas pouvoir vous montrer des dossiers dans leur forme définitive (Dostoïevsky et l'Europe, Education civique, Clubs européens, etc).

Par ailleurs, l'un des éléments prépondérants de la dimension européenne est tout naturellement celui des **liens et échanges scolaires**. Dans ce domaine également, le projet est actif : mise en place d'un réseau de responsables nationaux, publication d'un **vade-mecum** (guide pédagogique) des échanges ainsi que d'un document destiné à la **formation des enseignants**. Enfin, le système des **bourses du CDCC** , qui permet à de nombreux enseignants (plus de 750 l'an dernier) de participer à des cours de perfectionnement dans un autre pays, constitue un outil concret irremplaçable de mise en oeuvre de la dimension européenne vécue: la Suisse y participe d'ailleurs généreusement depuis de nombreuses années.

Voilà donc, les grandes lignes de ce projet qui, même s'il s'adresse plus à des gens du secondaire qu'à des inspecteurs ou directeurs du primaire, illustre assez bien le type de travail, les objectifs et les ambitions concrètes de la coopération intergouvernementale telle qu'elle est conçue au sein du Conseil de l'Europe et pour laquelle, nous Suisses, membres à part entière, nous engageons résolument.

3. LES CANTONS SUISSES ET LEURS POLITIQUES INTERIEURES / EXTERIEURES

3.1 LA CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX : UN NOUVEL INSTRUMENT DE FEDERALISME COOPERATIF

Peter Hänni
Vice-directeur de l'Institut du fédéralisme, Université de Fribourg

Le vice-directeur de l'Institut du fédéralisme a traité de trois thèmes :

a) Pourquoi une Conférence des Gouvernements cantonaux ?
b) Quels en sont ses buts ?
c) Quelle est son organisation intérieure ?

Pourquoi ?

Cinq raisons ont conduit à la décision fédérale d'organiser une Conférence des Gouvernements cantonaux, et ainsi de ne plus se contenter de Conférences départementales sectorielles :

- Le débat sur l'EEE a mis en question le rôle des Cantons sur la place internationale; le monopole de la politique extérieure par la Confédération était une théorie défendable jusqu'au moment où les politiques extérieures sont tombées en panne. Or, elles sont en panne aujourd'hui. S'impose une prise en compte par les Cantons des politiques extérieures du Conseil fédéral; c'est nouveau;

- La Confédération consulte toujours les Cantons lors d'un projet fédéral;

- La répartition des tâches entre Cantons et Confédération est omniprésente (exemple : la crise des finances fédérales);

- Un groupe de contact ne suffit plus; s'impose la nécessité d'un instrument plus opérationnel;

- Dans des domaines à caractère pluridisciplinaire, s'impose une meilleure coordination des Cantons.

Avec quel objectif ?

L'objectif visé est de moderniser un fédéralisme dépassé, d'assurer le débat sur la répartition des tâches et des charges entre Cantons et Confédération, de mieux assumer l'exécution des décisions fédérales, et il y aurait lacune, d'offrir une qualité ajoutée aux politiques d'information (en matière d'intégration, par exemple), et d'éviter les blocages à 12 contre 13.

Organisation

Les vingt-six Gouvernements cantonaux ont trois organes :

- Une Conférence plénière (deux réunions par an);
- Un Comité directeur;
- Un Secrétariat (à la Fondation CH).

La Conférence :

- prend des positions concertées;
- participe activement aux politiques fédérales dans la préparation, dans la négociation, dans l'information;
- envisage la mise sur pied d'une antenne des Cantons suisses à l'Union européenne, à Bruxelles;
- organise des Séminaires pour les Gouvernements cantonaux.

La Conférence coopère avec le Conseil fédéral, ses Départements, ses Offices; avec les Conférences cantonales et intercantonales, par des Commissions spécialisées.

La Conférence concrétise donc une réelle volonté d'un fédéralisme plus actif.

De leur côté, et à échelle romande, le 8 octobre 1993, les Gouvernements ont instauré leur propre Conférence.

(Notes prises par Jacques-André Tschoumy)

3.2 LES POSSIBILITES D'IMPULSION D'UN CANTON : LA COOPERATION JURASSIENNE

Bastienne Jörchel
Chargée de mission aux questions européennes
Service de la coopération de la République et Canton du Jura

INTRODUCTION:

La description de la coopération jurassienne démontre qu'une région aussi petite qu'elle soit, le Canton du Jura a 70'000 habitants, peut jouer un rôle important et surtout utile au niveau européen, et même, comme nous allons le voir, au niveau mondial dans le cadre de l'aide au développement. Lorsque l'on parle de régions, l'important ne se situe en effet pas au niveau de la taille, mais au niveau de l'existence d'une entité politique indépendante et compétente.

1. LES FONDEMENTS DE LA COOPERATION JURASSIENNE

La République et Canton du Jura, le plus jeune des cantons suisses, est entrée en souveraineté en 1979. Bien que le combat pour l'autonomie fut long et difficile, c'est pacifiquement qu'elle a obtenu le rétablissement de ses droits dans le respect de sa personnalité et de son identité. Nouveau parmi les 22 autres cantons suisses, le Jura a tout de suite cherché à s'affirmer en tant qu'entité politique à part entière. Il aspirait à légitimer et concrétiser rapidement son existence à l'égard de la Confédération suisse, d'abord, et face au monde extérieur, ensuite. De plus, sa situation géographique de canton à la fois frontalier et périphérique a naturellement poussé le Canton du Jura à rechercher le contact et la coopération avec ses partenaires régionaux, de Suisse, d'Europe et du monde. Par ailleurs, le Canton du Jura a aussi pu bénéficier de l'émergence du mouvement régionaliste en Europe dans les années 1980.

Il convient encore de souligner que ce profond besoin de s'affirmer ainsi par rapport à l'extérieur a aussi été le fruit de la volonté des autorités politiques de ne pas se laisser développer dans la population jurassienne un fort sentiment égocentrique, réaction compréhensible chez un peuple qui a dû attendre de nombreuses années avant de pouvoir jouir d'une indépendance politique. C'est donc pour éviter que ce sentiment ne voit le jour, que l'Etat jurassien a défini et décidé dès le début une politique de coopération active et volontariste.

2. LE CADRE CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF

Une politique de coopération active et volontariste supposait que l'on garantisse à l'Etat jurassien le cadre constitutionnel et administratif adéquat. C'est pourquoi, les pères de la Constitution jurassienne y ont inscrit, dans le préambule déjà, la volonté de créer un Etat ouvert sur le monde qui "favorise la justice sociale, encourage la coopération entre les peuples, joue un rôle actif au sein des communautés etc..." (extrait du préambule de la Constitution jurassienne, page 3).

BEST COPY AVAILABLE

Ils ont ensuite cimenté ces principes d'ouverture à l'aide de deux articles qui sont entièrement consacrés à la coopération: les articles 4 et 53 de la Constitution jurassienne dont les textes sont les suivants:

Article 4

La République et Canton du Jura collabore avec les autres cantons de la Confédération suisse.
Elle s'efforce d'assurer une coopération étroite avec ses voisins.
Elle est ouverte au monde et coopère avec les peuples soucieux de solidarité.

Article 53:

L'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés.

Ces deux articles distinguent d'emblée les quatre types d'actions qui forment la véritable trame de la coopération jurassienne:

- la coopération intercantonale
- la coopération transfrontalière
- la coopération interrégionale
- l'aide humanitaire et la coopération au développement

Bien que distincts les uns des autres, ces quatre domaines sont interdépendants et contribuent dans leur ensemble à la concrétisation d'une politique de coopération cohérente et équilibrée.

C'est sur cette base constitutionnelle que l'Etat du Jura s'est ensuite doté, dès son entrée en souveraineté, d'un cadre administratif adéquat: un **Service de la coopération**, petite cellule administrative occupant aujourd'hui 5 personnes (sans compter les coopérants à l'étranger). Le Service de la coopération prend en charge l'élaboration et la gestion de la politique de coopération du Canton du Jura dans tous ses aspects.

3. LES INSTRUMENTS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS DE LA COOPERATION JURASSIENNE

Le cadre constitutionnel et administratif ainsi défini, les activités de la coopération jurassienne se sont déployées sur la base de divers instruments juridiques et institutionnels existants ou élaborés au niveau suisse, européen ou régional.

Il convient de signaler avant tout que la Constitution fédérale, tout en réservant la compétence exclusive en matière de relations étrangères au Conseil fédéral, accorde aux cantons des droits exceptionnels en matière de conclusion des traités sur des objets concernant l'économie publique, les rapports de voisinage et de police (art. 9 de la Cst.). (Annexe 1)

Le système fédéral suisse accorde par conséquent aux cantons une certaine marge de manoeuvre en matière de politique étrangère, du moment que celle-ci réponde à des besoins de micro-intégration et de bon voisinage. C'est sur la base de ces droits constitutionnels que le Canton du Jura a, depuis son entrée en souveraineté, mené une politique extérieure au niveau frontalier et régional.

En ce qui concerne plus particulièrement la coopération transfrontalière, la Suisse est partie depuis 1982 de la Convention-cadre européenne du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales du 21 mai 1980. Cette Convention, à laquelle tous nos Etats voisins ont également adhéré, constitue aussi pour le Jura un instrument privilégié lui permettant de légitimer une politique de coopération extérieure active.

Si la Constitution fédérale et la Convention du Conseil de l'Europe mentionnées ci-dessus forment les instruments légaux extérieurs à disposition du Canton du Jura, celui-ci a également développé son propre réseau de coopération institutionnalisé sur un plan multilatéral d'abord, en devenant membre de diverses associations d'obédience européenne, et sur un plan bilatéral ensuite, en signant des accords de coopération avec diverses régions d'Europe. La description de ces accords exige une approche plus détaillée des activités du Canton du Jura, ce qui sera effectué ci-dessous en respectant la classification déjà mentionnée entre les quatre principales orientations de la coopération jurassienne.

4. LA COOPERATION INTERCANTONALE

Les relations intercantonales sont un élément important de la coopération jurassienne. Dernier né parmi les cantons suisses, le Jura a d'abord dû trouver sa place parmi le concert des Etats fédérés. Parallèlement à une présence active dans les traditionnels forums de collaboration intercantonale (Conférences des chefs de départements, commissions politiques et administratives, associations diverses), le canton s'est engagé à promouvoir une coopération intercantonale plus spécifiquement tournée vers les questions frontalières. Il a notamment été, en 1982, l'initiateur du Groupe de concertation des cantons frontaliers limitrophes de la France (ci-dessous Groupe de concertation) qui regroupe, comme son nom l'indique, les neuf cantons ayant une frontière commune avec la France (Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel Jura, Berne, Soleure, Bâle-Campagne, Bâle-Ville). Le but premier de cet organisme, présidé par le Jura, est la concertation et la coordination des différentes politiques transfrontalières cantonales. Trois objectifs prioritaires de travail ont donc été définis:

- l'information et la concertation réciproques sur des questions spécifiques liées à la coopération transfrontalière afin de développer des liens étroits entre les cantons et avec la Confédération. Il s'agit

BEST COPY AVAILABLE

de faciliter la résolution de problèmes similaires et spécifiques;

- la prise de conscience et une meilleure utilisation des compétences cantonales en matière de coopération transfrontalière;

- l'utilisation de la coopération transfrontalière comme un moyen privilégié d'ouverture de la Suisse sur l'Europe.

Les activités du Groupe de concertation ont débouché rapidement sur un premier résultat de taille: la signature en 1986 d'un accord entre la Confédération helvétique et le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers. Cet accord a eu non seulement une grande importance sur le plan pratique et a permis la résolution d'un problème concret et commun à tous les cantons frontaliers de la France, mais a servi aussi d'exemple sur un plan européen quant aux différentes méthodes que l'on pouvait appliquer en matière d'imposition des frontaliers.

Aujourd'hui, parallèlement aux questions liées directement à l'existence de la frontière, un autre problème plus général occupe le Groupe de concertation, à savoir celui de la participation des cantons suisses à l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique d'intégration européenne menée au niveau fédéral. Le Groupe de concertation a notamment joué un rôle actif dans la création, le 8 octobre 1993, d'une Conférence des Gouvernements cantonaux de Suisse. Cette Conférence doit permettre à l'avenir aux cantons d'agir plus directement sur la formation des décisions "européennes" prises par la Confédération. Ce sont surtout dans les domaines relevant de la compétence exclusive des cantons ou qui touchent à leurs intérêts particuliers que la participation active des cantons à l'élaboration de la politique européenne est importante. Il s'agit là plus que d'une simple question de procédure. Il s'agit d'une question fondamentale et déterminante pour l'avenir du fédéralisme suisse.

En tant que Conférence gouvernementale (y siègent en effet des membres des Gouvernements cantonaux), le Groupe de concertation est un forum privilégié qui favorise les discussions sur les institutions fédérales suisses. Le débat s'étend aussi sur celui plus général du rôle que peuvent et doivent jouer les régions dans la conduite des relations internationales. Un consensus semble aujourd'hui se dessiner en Suisse pour admettre que, notamment dans le cadre de l'intégration européenne, les régions ou cantons frontaliers ont une responsabilité importante dans la gestion des relations de voisinage avec l'étranger.

5. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Si, dans l'optique des relations intercantonales, la création du Groupe de concertation a été essentielle, elle l'est également

dans le cadre de l'institutionnalisation des relations transfrontalières. En effet, dans le nouveau contexte de l'intégration européenne, les travaux effectués au sein du Groupe de concertation ont mis toute la lumière sur l'importance des relations politiques, administratives, économiques, sociales, culturelles entre les régions et par-delà les frontières. Cette prise de conscience ainsi que la préexistence de liens multiples le long de l'Arc jurassien (économiques, démographiques, historiques, culturels) ont poussé les cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne et Jura à solliciter leurs voisins de la Franche-Comté pour créer un véritable organe institutionnalisé de coopération transfrontalière.

C'est ainsi que le 3 mai 1985 à Delémont, capitale de la République et Canton du Jura, a pu être signée la Convention instituant la Communauté de Travail du Jura (CTJ), entre la région de Franche-Comté (départements du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura, du Territoire de Belfort) et les quatre cantons suisses mentionnés plus haut.

La création de cet organisme est le témoin d'une expérience transfrontalière différente de celle des deux extrémités du massif jurassien, à savoir Bâle et Genève. En effet, si des liens ont préexisté tout au long du Massif jurassien et ont contribué à tisser le canevas d'un patrimoine commun, ceux-ci se sont distendus au cours des décennies du XXe siècle à cause, principalement de la déficience de l'armature urbaine sur la frontière et de l'influence croissante des deux pôles urbains situés hors de cette région (Bâle-Genève) (Annexe 2A/B). La prise de conscience de problèmes identiques et surtout interdépendants a donc dû préalablement générer la naissance d'une réelle volonté politique de part et d'autre de la frontière visant à transformer la frontière-coupure en frontière-soudure et à éviter à ces régions adossées à une même barrière géopolitique un destin de cul-de-sac et de marginalisation au sein de leur pays respectif.

Le slogan de la CTJ est donc rapidement devenu: "faire mieux ensemble que chacun séparément" et ses actions peuvent être classées en trois catégories distinctes répondant à trois utilités différentes:

- une utilité de frontière: gérer des problèmes strictement locaux liés à l'existence même de la frontière (problèmes douaniers ou administratifs);

- une utilité sur la frontière: promouvoir en commun des actions plus économiques et valorisantes du Massif jurassiens (échange d'information, concertation, valorisation du savoir-faire technique, exploitation commune d'un tissu industriel similaire, gestion commune d'une région touristique transfrontalière, politique concertée à l'égard de la main-d'oeuvre transfrontalière etc...);

- une utilité hors frontière: intervenir efficacement et en tant que région sur les centres de décision nationaux et

BEST COPY AVAILABLE

européens.

Il convient toutefois de souligner que l'espace couvert par la CTJ n'est pas homogène. Fortement cloisonné, il se compose en fait de quatre axes de communication transversaux:
(Annexe 3)

* Delémont-Belfort

* Neuchâtel-Besançon

* Lausanne-Pontarlier-Besançon

* Nyon-Champagnole

Ces axes de communication définissent des aires franco-suisses d'échanges privilégiés. La prise en compte de cette réalité a conduit à la conclusion d'un accord et d'une convention bilatéraux, s'inscrivant dans le cadre de la CTJ: l'accord de coopération de 1988 entre la République et Canton du Jura et le Territoire de Belfort, et la convention de coopération de 1991 sur l'axe Neuchâtel-Besançon, entre les communes suisses du Locle et de La Chaux-de-Fonds et les communes françaises de Morteau, Maîche, Le Russey et Pierrefontaine-les Varans.

Pour le Canton du Jura, l'affinement de la coopération transfrontalière multilatérale de la CTJ en une coopération bilatérale avec le Territoire de Belfort a permis de poser les bases d'une collaboration plus étroite de part et d'autre de la frontière dans les domaines de la culture (exposition sur l'histoire commune de la région), de l'éducation (échange d'étudiants) et d'économie (projets sur la réalisation d'une zone industrielle binationale à la frontière entre les communes de Delle et de Boncourt).

Dans la même logique, mais cette fois-ci en dehors de la CTJ, le Jura a encore signé un accord de coopération bilatérale avec le Département français du Haut-Rhin en août 1992 qui, à l'avenir, servira lui aussi de base à des relations transfrontalières plus étroites entre les deux régions.

Le lien entre l'intégration européenne et la politique transfrontalière est étroit car cette dernière est une manifestation concrète de la participation des régions les plus directement concernées par l'abolition des frontières. Les relations transfrontalières sont l'expression à l'échelle humaine de la politique européenne, impliquant directement la participation des acteurs locaux. Si de grandes mutations politiques et économiques ont lieu à l'échelle continentale, il est essentiel que celles-ci soient accompagnées par des adaptations et des actions concrètes au niveau régional et local. C'est la réalisation d'une micro-intégration sans laquelle la macro-intégration n'a aucune signification. Pour l'Arc jurassien dans son ensemble et pour le Canton du Jura en particulier, la politique de coopération transfrontalière est le catalyseur des relations transfrontalières en tant que telles et permet

l'établissement d'un contact direct avec l'espace communautaire.

Parallèlement, il faut aussi souligner que l'intégration européenne visant l'abolition des frontières, peut aussi avoir des effets négatifs sur les régions frontalières. Des effets négatifs qui découlent notamment de la mise en évidence des difficultés de jonction existant entre des systèmes socio-économiques parfois complètement opposés. Entre la Suisse et la France, de nombreux obstacles juridiques, institutionnels, politiques, administratifs, budgétaires, socio-économiques revèlent les différences qui existent entre les deux organisations étatiques et l'ampleur des problèmes qu'il reste à surmonter avant de pouvoir espérer la réalisation effective de l'intégration économique et sociale.

L'expérience des négociations sur l'Espace économique européen a été aussi révélatrice. La mise en oeuvre de l'Accord EEE aurait apporté des solutions à bien des problèmes liés à l'existence même de la frontière géopolitique grâce à la réalisation de la libre circulation des marchandises, des personnes, des capitaux et des services. En revanche, d'autres problèmes existant d'une façon latente auraient été mis en exergue: la concurrence déloyale dûe à des niveaux socio-économiques différents, le dumping social, la communication entre les administrations pour la gestion de problèmes quotidiens, les doublons dans les infrastuctures scolaires et de la santé. L'objectif de la coopération transfrontalière est donc également la constitution de passerelles institutionnelles, administratives, économiques et sociales qui permettent de donner des réponses au niveau local et régional à toutes ces questions auxquelles les Etats ne peuvent pas, de par leur approche macroéconomique, apporter de contribution adéquate.

La Communauté européenne a d'ailleurs pris conscience de ce phénomène puisqu'elle a mis en place depuis 1990 une politique de soutien à la coopération transfrontalière. INTERREG est en effet un fonds à la disposition des régions frontalières des pays membres de la CE qui, dans le cadre de la réalisation du marché unique, se trouvent confrontées à des modifications structurelles importantes. Sur la base d'INTERREG, les programmes de coopération transfrontalière visant à corriger les effets négatifs de l'ouverture des frontières obtiennent un large soutien financier de la part de la CE.

Il est intéressant de soulever qu'avec l'approbation de la Communauté européenne, les régions communautaires voisines de la Suisse considèrent les cantons frontaliers comme des partenaires INTERREG à part entière. La République et Canton du Jura est, par exemple, membre de deux Comités INTERREG, l'un pour la Franche Comté, l'autre pour la région du Rhin Supérieur avec la Région d'Alsace, du Baden Württemberg et les deux cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

BEST COPY AVAILABLE

6. LA COOPERATION INTERREGIONALE

La coopération internationale conduite par les autorités jurassiennes revêt deux aspects principaux. Le premier vise à une imbrication maximale de la République dans les associations et activités interrégionales européennes, le second consiste en une coopération interrégionnale bilatérale sur la base d'accords de coopération signés entre le Jura et des régions d'autres pays.

La coopération interrégionale multilatérale

C'est en 1985 que le Jura, avec d'autres régions d'Europe occidentale et sous l'impulsion de l'ancien premier ministre français Edgar Faure a institutionnalisé les relations interrégionales en Europe dans le cadre de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Le Jura est donc parmi les membres fondateurs de cette organisme à dimension continentale que l'on pourrait caractériser de syndicat des régions. Le siège de l'ARE se trouve à Strasbourg et ses buts sont les suivants:

- organiser le dialogue, la concertation, l'étude et l'action commune des régions d'Europe;

- renforcer la représentation de ces régions auprès des institutions européennes et faciliter leur participation à la construction de l'Europe et à la vie communautaire;

L'ARE regroupe aujourd'hui plus de 236 régions d'Europe occidentale, orientale et centrale. Elle a été en outre reconnue comme interlocuteur officiel tant par le Conseil de l'Europe à Strasbourg que par la Commission Européenne à Bruxelles. L'action de l'ARE vise trois niveaux. Premièrement assurer une participation active et institutionnalisée des régions à l'élaboration des décisions en matière d'intégration européenne au sein des organes de la Communauté européenne. Deuxièmement, dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), l'ARE vise à assurer aux délégations régionales une participation active, à côté des délégations nationales, à toutes les négociations ayant trait à des matières régionales (éducation, santé, affaires sociales etc...). Enfin, par la voie de l'ARE, les régions demandent la mise sur pied d'une structure exclusivement régionale dans le cadre de la conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE) du Conseil de l'Europe.

La politique de lobying de l'ARE a connu récemment des résultats positifs: le Traité de l'Union (Maastricht) non seulement institutionnalise un Comité des Régions, ce qui incontestablement marque le début d'une nouvelle étape vers la reconnaissance de la place et du rôle des régions dans la future Europe - dans le processus de prise de décision communautaire, ce comité aura les mêmes compétences consultatives que le Comité économique et social -, mais en plus, le Traité de l'Union fait référence explicitement au principe de subsidiarité selon lequel tout ce qui peut être réalisé au niveau local et régional doit être réalisé à ces niveaux.

La République et Canton du Jura occupe une place enviable au sein de l'ARE puisqu'elle est présente au Bureau et occupe le poste de Vice-Président Trésorier. Le Jura préside également le Groupe de travail responsable du Tour d'Europe des jeunes et a présidé, jusqu'en 1992, la Délégation administrative de l'ARE (sorte de Chancellerie) ainsi que le Comité du Suivi Est-Ouest.

Ces responsabilités lui ont permis de nouer des contacts étroits avec des partenaires régionaux de toute l'Europe et de participer activement à des projets aussi divers que concrets.

Le Tour d'Europe des jeunes est un bon exemple de coopération multilatérale entre les régions d'Europe. Ce programme permet aux jeunes ayant terminé une formation professionnelle ou universitaire, de bénéficier de stages dans une région étrangère durant une période de quatre mois en moyenne. A ce jour, près de 50 régions européennes participent à ce programme et plus de 4000 jeunes européens ont pu en bénéficier.

Le Comité du suivi Est-Ouest coordonne l'aide que les régions occidentales apportent aux régions orientales et non-alignées par la mise sur pied d'une sorte de bourse aux aides. La formation politique et économique, le transfert de technologies, la protection de l'environnement sont au nombre des actions du Comité.

Dans un cadre multilatéral plus étroit, le Jura s'est également associé avec la Franche-Comté et la Wallonie pour mettre sur pied un programme de formation dans le domaine de l'économie de marché à l'intention de cadres de Poznan (Pologne), de Slovaquie et de Varna (Bulgarie). Ce **Programme de Perfectionnement à l'Entreprenariat** s'est déroulé avec succès en 1991 et en 1992. Il a donné la possibilité à une trentaine de participants des régions de l'Est d'être initiés pendant un mois et demi intensivement aux concepts et à la pratique du management dans une économie de marché.

En réponse à une demande hongroise, et avec la seule région de Franche-Comté cette fois, la République et Canton du Jura a encore mis sur pied en 1993 des stages de recyclage de professeurs russe.

La Coopération interrégionale bilatérale

Parallèlement aux actions multilatérales, le Canton du Jura s'est tissé un étroit réseau de coopération plus ou moins institutionnalisé avec plusieurs régions d'Europe occidentale et orientale. Il a signé des accords avec la Région Bruxelloise en 1980, la Wallonie en 1987, la Communauté Française de Belgique en 1988. Des accords similaires ont été signés avec la République de Slovaquie à Bratislava en janvier 1992 (accord qui devra par ailleurs être dénoncé puisque la Slovaquie a obtenu le statut d'Etat indépendant) et la Région de Moscou en juin 1992. Ce dernier accord constitue une base solide pour un certain nombre de programmes de coopération déjà engagés entre le Jura et Moscou. Une exposition de peintres jurassiens est, par exemple,

64 BEST COPY AVAILABLE

en train de se préparer dans la capitale russe pour le courant du mois de juin, alors que, réciproquement, des artistes russes viendront exposer leurs oeuvres dans le Jura au mois de novembre 1993.

Un accord de coopération bilatéral est aussi en phase de préparation avec un Comté hongrois, la région de Vas.

7. L'AIDE HUMANITAIRE ET LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Le dernier volet de la coopération jurassienne et pas des moindres est celui de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. En 1982, le Jura a en effet signé un accord de coopération avec les Seychelles, le plus petit des pays d'Afrique (65 000 habitants), et dix ans plus tard, en 1992, avec la République du Cameroun au bénéfice de la région de la MEFOU. Ces programmes se concrétisent par des actions sur le terrain grâce à l'envoi de coopérants jurassiens dans les régions concernées. Ils visent principalement le transfert de technologies, la formation professionnelle, l'amélioration des systèmes de prévention en matière de santé et d'hygiène.

Il n'est pas ici question de s'attarder plus longtemps sur cette coopération qui ne se situe pas dans le cadre européen, mais il est toutefois important de souligner son existence, car elle permet une prise de conscience générale sur la nécessité d'apporter de l'aide aux populations les plus défavorisées. Elle démontre que la solidarité régionale peut aussi être un moyen, peut-être même parfois plus efficace, d'acheminer une aide concrète vers les pays en voie de développement qui soit en mesure de répondre aux besoins précis des destinataires. Cette façon d'aborder la problématique de l'aide au développement a d'ailleurs suscité de l'intérêt auprès d'autres régions d'Europe. Le Pays Basque s'est, par exemple, associé et engagé financièrement dans l'action jurassienne au Cameroun. Ce geste de solidarité et de collaboration régionales est la meilleure expression des objectifs poursuivis par les régions d'Europe et le meilleur témoin du rôle et de la place que les régions peuvent effectivement jouer, pas seulement au niveau européen, mais aussi mondial.

8. CONCLUSIONS:

L'Europe ne représente pas seulement un amalgame d'Etats, mais un ensemble de régions aux objectifs parfois antagoniques, et surtout une grande diversité de cultures entre lesquelles la communication n'est pas toujours aisée, malgré tout ce qui peut être décidé au niveau européen. Ainsi au-delà des aspects économiques et politiques de la construction européenne, il importe de valoriser l'extraordinaire capital humain, historique, culturel, traditionnel et social, constitué par la complémentarité des différences de tous les peuples européens.

La fulgurance de l'évolution de la construction européenne au

cours des dernières années, et son pouvoir d'attraction centripète de plus en plus fort, rend obsolète l'idée d'une Europe uniforme, aux pouvoirs de décisions centralisés. Plus la Communauté européenne s'élargira, plus elle devra obligatoirement se donner des structures fédérales, respectueuses de la personnalité économique et politique, de la langue, de la culture, du génie propre de chacune des nations mais aussi des régions qui la composeront. Cet impératif apparaît comme indispensable à la garantie d'une prospérité économique commune et à l'instauration de règles de solidarité entre ses membres.

Un tisssu serré de régions européennes développant des actions coordonnées et constructives assurerait à l'Europe à la fois le socle en béton indispensable à sa construction et le rempart nécessaire contre la tentation de gigantisme qui pourrait gagner la Communauté européenne. Un réseau étroit de coopération régionale serait la garantie d'un assouplissement progressif des frontières étatiques sans lequel le terme même de Communauté européenne ne restera qu'un leurre.

L'évolution va dans le bon sens surtout lorsque l'on voit avec quelle rapidité l'Assemblée des Régions d'Europe, fondée par Edgar Faure il y a quelques années à peine, a attiré en son sein plus de 200 régions d'Europe, allant de "l'Atlantique à l'Oural". Cette nouvelle voie de rapports entre les pays sera, sans qu'on puisse en douter, un facteur de paix et de richesse. Les axes traditionnels perdront de leurs poids et de leur rigueur, la puissance des Etats-nations se transmettra par une coopération horizontale et non plus uniquement de haut en bas, selon le schéma hégémonique traditionnel.

ANNEXE 1 :

LA CONSTITUTION FEDERALE

ARTICLE 9

Exceptionnellement, les cantons conservent le droit de conclure, avec les Etats étrangers, des traités sur des objets concernant l'économie publique, les rapports de voisinage et de police; néanmoins, ces traités ne doivent rien contenir de contraire à la Confédération ou aux droits des autres cantons.

ANNEXE 2 :

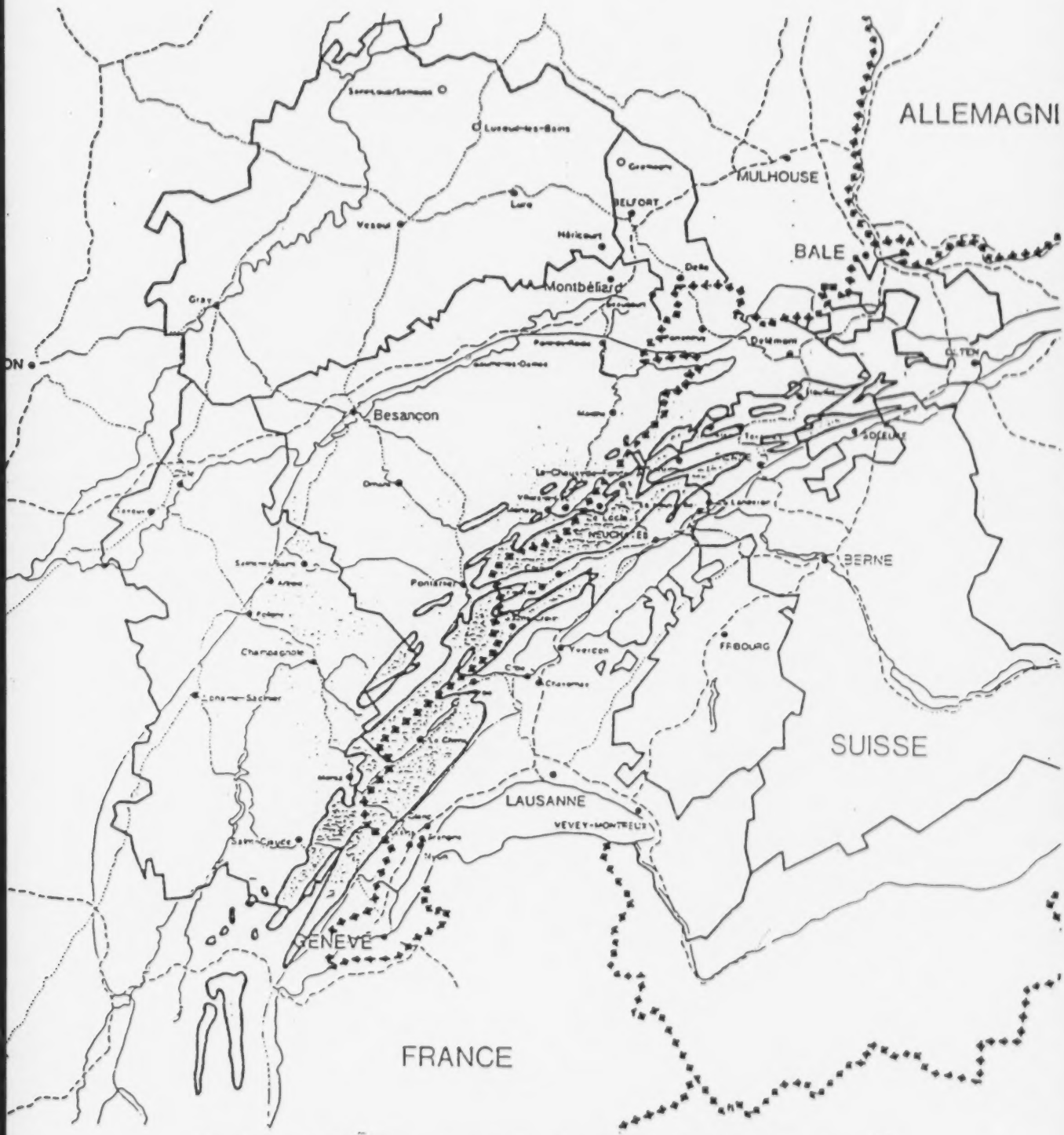

Etude sur l'Armature Urbaine et Economique de l'Espace C.T.J.,
Communauté de Travail du Jura, Novembre 1990

BEST COPY AVAILABLE

4. L'EUROPE ET LA SUISSE DES ESPACES PARTAGES

4. L'EUROPE ET LA SUISSE DES ESPACES PARTAGES

François Saint-Ouen
Centre européen de la culture, Genève

Faire l'Europe signifie deux choses: avoir une représentation, certes générale, mais à peu près claire du but à atteindre, c'est-à-dire du type d'Europe que l'on veut construire; développer une méthode et des moyens adéquats pour atteindre ce but.

De ce double point de vue, la démarche de Jean Monnet, dont la Communauté européenne est l'héritière, a joué un rôle historique qui n'échappe à personne. Mais son importance, sa visibilité considérable, ont pu faire croire qu'elle était seule de son espèce. Il n'en est rien. D'autres approches existent; elles sont moins connues, et ce indépendamment de leur valeur intrinsèque, parce que médiatisées par des organisations qui, si elles sont parfois anciennes, n'ont jamais eu ni les moyens ni le relief de la Communauté européenne (aujourd'hui "Union européenne" depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht le 1er novembre 1993).

Le Centre Européen de la Culture, créé en 1949 à la suite du Congrès de La Haye, est antérieur à l'expérience communautaire (le plan Schuman, qui en est le point de départ, date en effet du 9 mai 1950); il ne se réfère pas à la méthode Monnet, mais à ce que l'on peut appeler la "méthode Rougemont", du nom de son fondateur et inspirateur, le Neuchâtelois Denis de Rougemont (Couvet 1906 - Genève 1985).

Notre but sera de contraster la "méthode Monnet" et la "méthode Rougemont", pour mieux mettre en évidence l'originalité de cette dernière. On peut bien entendu très aisément opposer les deux méthodes; elles sont à notre avis complémentaires. Loin des affrontements doctrinaires souvent stériles, l'avenir de l'Europe nous semble reposer, en effet, sur la conjonction de plusieurs approches qui, si l'on y réfléchit, ont toutes les unes besoin des autres pour se réaliser. Si l'Europe se fait, elle sera un éloge de la pluralité.

La méthode Monnet

La méthode Monnet est, on le sait, celle de l'intégration fonctionnelle, basée sur un processus continu de création de "solidarités de fait" (c'est-à-dire de solidarités matérielles et concrètes), plutôt que sur la création *a priori* d'un ordre politique supranational ou fédéral (qui fut la démarche, par exemple, des Constituants américains de 1787). Cette dernière démarche, classique, fut tentée après-guerre, et notamment au Congrès de La Haye en 1948. Mais, faute d'accord suffisant entre les Etats pour déléguer des compétences et des moyens à un organe politique supranational, elle fit très rapidement preuve de ses limites: le Conseil de l'Europe, qui en est le rejeton, fut, pour l'essentiel, cantonné au rôle d'un forum intergouvernemental en grande partie privé des moyens de ses ambitions (initialement considérables: il devait s'occuper de tout, sauf de la défense!).

La méthode Monnet consiste donc à contourner l'obstacle politique (et les crispations sur les "souverainetés nationales" qu'il suscite) en intégrant des secteurs socio-économiques, et en faisant le pari que pour devenir grand, il faut commencer petit (à l'origine, deux secteurs intégrés: le charbon et l'acier; plusieurs dizaines aujourd'hui). Le secret de ce processus dynamique repose sur deux éléments-clés: l'habitude prise peu à peu de travailler ensemble (et donc, de penser ses intérêts en termes européens, et non pas seulement en termes nationaux); la nécessité, pour intégrer un secteur, d'intégrer un secteur voisin, puis un secteur voisin du secteur voisin (ainsi, pour harmoniser les prix de l'acier, il faut agir dans le domaine de la politique salariale, de la protection sociale, etc...), et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les domaines économiques soient intégrés ce qui, alors, déterminera l'intégration sur le plan politique également (ce mécanisme d'engrenages est appelé "*spill-over*" par les politologues anglo-saxons).

Cette méthode, ingénieuse, a favorisé la percée de la Communauté européenne, qui entre autres bienfaits, a relégué (ce qui est décisif) l'idée d'une guerre entre Français et Allemands au magasin des mauvais souvenirs. Mais elle recèle également - et c'est normal - un certain nombre d'insuffisances: le passage mécanique de l'économique au politique s'est révélé une illusion (comme de Gaulle et Thatcher l'ont, entre autres, prouvé, le politique a sa sphère d'autonomie propre); outre ses relents de "marxisme vulgaire", l'idée d'une détermination par l'économique en dernière instance a fait que l'on a négligé, ou du moins sous-estimé, non seulement le politique, mais aussi la culture; enfin, ce système basé sur une logique d'engrenages mécaniques, a très longtemps sous-estimé la nécessité de s'assurer du soutien populaire le plus large (c'est tout le débat sur le "déficit démocratique", qui demeure aujourd'hui encore à combler). Or, sur tous ces points, la méthode Rougemont fournit des réponses que la méthode Monnet, précisément, semble avoir du mal à apporter. Voilà pourquoi nous parlions tout à l'heure de complémentarité.

La méthode Rougemont

Denis de Rougemont ne part pas de l'économie, il part de la culture. Pour lui (et il le démontre), l'Europe constitue, depuis des siècles et des siècles, une unité de culture. De quelle nationalité sont le chant grégorien, l'opéra, le sonnet, le romantisme, l'art abstrait, la chimie organique, l'astronomie, le calcul intégral, la mécanique des fluides, etc..? D'aucune: ils sont tous européens. Mais cette culture européenne, formée d'une multitude d'apports divers (la Grèce antique, Rome, Jérusalem, les Celtes, les Germains, les Arabes, les Slaves, etc... tout ceci sur fond de Chrétienté puis de laïcité) a ceci d'original qu'elle n'a jamais rimé avec uniformité (ce qui, par une illusion d'optique hélas fréquente, pousse certains à nier l'unité fondamentale de la culture européenne).

Rougemont dit ceci: c'est sur la seule unité préexistante - celle de leur culture commune - que les Européens pourront bâtir leur union. Celle-ci sera plus profonde et plus durable que si elle est construite sur une base uniquement économique ou même politique, l'économie et la politique étant, en dernière analyse, des jeux de rapports de forces, lesquels sont changeants, par définition. Et cette unité de culture étant intrinsèquement non-unitaire, c'est la démarche fédéraliste qui s'impose, parce qu'elle est de loin la plus adaptée à la nature de la tâche à entreprendre.

Toujours selon Rougemont, cette démarche a un adversaire principal: l'esprit nationaliste (variante de l'esprit de clocher) et, plus généralement, l'Etat-nation unitaire et centralisé, cette formule politique qui, à la suite de la Révolution française, s'est répandue partout en Europe au cours du XIXe siècle. A l'Etat-nation, structure ancienne, Rougemont opposera une forme nouvelle: la région. Au centre des valeurs qu'il tire de la culture européenne, il placera le civisme.

La formation au civisme européen

Aujourd'hui, on commence tout juste à discerner ce que Denis de Rougemont percevait déjà clairement il y a une quarantaine d'années: il n'y aura pas de démocratie européenne s'il n'y a pas de citoyenneté européenne; et il n'y aura pas de citoyenneté européenne s'il n'y a pas de civisme européen pour la fonder et l'animer.

C'est pourquoi le Centre Européen de la Culture a entrepris, dès 1951, toute une série d'actions dans les milieux éducatifs des divers pays d'Europe occidentale. Les premiers efforts portèrent sur la rédaction de manuels d'histoire européenne, afin que l'enseignement de l'histoire soit dégagé des préjugés nationaux souvent nombreux (surtout à l'époque) dans les manuels traditionnels. Ce projet ne put toutefois trouver une véritable concrétisation que beaucoup plus tard, au milieu des années 80, avec la rédaction de l'ouvrage de Jean-Baptiste Duroselle, *L'Europe: Histoire de ses peuples* (finalement paru en 1990) à laquelle le Centre Européen de la Culture, parmi d'autres organisations, prêtera son concours.

Mais la pièce maîtresse restera la Campagne d'Education civique européenne, menée en collaboration avec l'Association Européenne des Enseignants et avec l'aide du Conseil de l'Europe et des Communautés européennes. L'objectif était de former des enseignants afin de les rendre capables de sensibiliser leurs élèves aux problèmes du civisme européen, avec des moyens pédagogiques adéquants. Il s'agissait également de parier sur l'effet multiplicateur qu'auraient, auprès de leurs collègues, les enseignants - fatalement minoritaires - touchés par ce programme de formation organisé sous formes de stages. La Campagne dura de 1961 à 1974; durant cette période, une trentaine de stages (réunissant chacun une cinquantaine de participants) furent organisés un peu partout en Europe occidentale: Berlin, Oslo, Frascati, Bruges, Luxembourg, Sion, Zürich, Vienne, Sèvres, Paris, Oxford, Dublin, Edinburgh, Malaga, etc...

La Campagne d'Education civique européenne fonctionna très bien pendant plusieurs années, même si parfois l'effet multiplicateur fut en dessous de ce qui était attendu. Ce sont des difficultés financières qui motivèrent son transfert de Genève à Bruxelles. Passée sous l'égide de la CEE, elle devait à partir de 1974 bien vite dépérir, pour disparaître totalement en 1977. Comme quoi une organisation non-étatique, comme le Centre Européen de la Culture, s'est avérée mieux armée pour mener des actions dans ce domaine que les organisations traditionnelles.

Aujourd'hui, les carences en matière de formation à la citoyenneté et au civisme européens sont criantes dans à peu près tous les Etats européens. La nécessité de reprendre, avec des moyens pédagogiques modernes et adaptés, une telle activité ne fait donc guère de doute. De concert avec l'Institut romand de Recherches et de Documentation Pédagogiques (IRDP) de Neuchâtel et avec l'Association Européenne des Enseignants, le Centre Européen de la Culture étudie aujourd'hui la possibilité de mettre sur pied, dans tous les cantons suisses, des "Ateliers de formations à l'Europe" durant les années qui viennent. Dans une deuxième étape, et au vu des leçons tirées de l'expérience menée en Suisse, ce programme d'Ateliers pourrait être étendu progressivement aux autres pays européens.

Une Europe basée sur les régions

C'est à partir de 1962-1963 que Denis de Rougemont va accorder une importance grandissante au phénomène régional, pour en faire quelques années plus tard le pilier de la future Europe fédérale qu'il appelait de ses voeux.

Ni trop petite comme la commune, ni trop grande comme les nations, la région est pour Rougemont l'"espace de participation civique" par excellence du siècle prochain. La région chez Rougemont n'est donc pas définie par l'histoire ou par l'ethnie, mais par le civisme qui s'enracine dans l'homme, lequel est au centre du processus (ou, pour le dire autrement, la région n'est pas seulement une valeur collective; elle est une valeur à la fois individuelle et collective, enracinée dans la personne). La région n'est pas non plus un

territoire fixe, délimité par des frontières; elle répond au contraire aux nécessités dictées par une pluralité d'impératifs fonctionnels (gestion de l'eau, de l'environnement, de la main d'oeuvre, éducation, promotion économique, etc...) qui - par nature - s'inscrivent dans des espaces de dimensions différentes. La région chez Rougemont est donc fondamentalement "à géométrie variable", et ce en fonction des problèmes concrets qu'une communauté doit affronter. Fondée sur la prise en charge, par les intéressés eux-mêmes, des questions qui les concernent directement, et ayant pour ressort principal le civisme, les régions selon Rougemont se présentent ainsi comme des unités fonctionnelles à géométrie variable plutôt que comme des unités de pouvoir traditionnel. Elles constituent une forme de gestion des affaires de la communauté qui semble neuve et prometteuse.

Etant foncièrement à géométrie variable, la région apparaît comme une vivante protestation contre la sacralisation des frontières, ces "cicatrices de l'histoire" (Georges Bidault) que les Etats-nations ont absolutisées. Unité fonctionnelle et mouvante, c'est précisément parce qu'elle relativise l'idée même de frontière que la région est à la fois un moyen efficace de faire l'Europe et un instrument de lutte - tout aussi efficace - contre l'Etat-nation (les deux combats allant de pair chez Denis de Rougemont).

Voilà pourquoi son regard sera très vite attiré par les premières expériences des régions dites "transfrontalières" (la *Regio basiliensis* à partir de 1963, suivie de la région franco-genevoise au début des années 70), ces régions qui s'instituent de part et d'autre d'une frontière étatique pour régler ensemble - et sans passer par les capitales et les relations inter-étatiques classiques - les rapports de voisinage et de cohabitation sur un même espace physique. Rougemont nourrira sa théorie de l'observation constante du développement de ces expériences (celle de la région franco-genevoise en tout premier lieu).

Il verra toutes ces régions, qui apparaissent ici et là, se fédérer sans bruit, à l'insu des Etats-nations, et ainsi faire l'Europe unie que les Etats-nations n'ont jamais réussi à faire. Il écrira en 1977, dans son dernier ouvrage, *L'avenir est notre affaire* (p.354):

"*Le jour où les ordinateurs consultés répondront que l'ensemble des liens concrets, le tissu des relations nouées entre les régions est devenu plus solide que les liens juridiques traditionnels subsistant entre chaque région et sa capitale nationale - ce jour là, la Révolution européenne sera virtuellement accomplie*".

Et aujourd'hui?

La multiplication des régions transfrontalières un peu partout en Europe, lesquelles sont regroupées dans des institutions faîtières qu'elles ont créées elles-mêmes comme l'Assemblée des Régions d'Europe (1987) qui siège à Strasbourg, est venue conforter certaines des anticipations de Denis de Rougemont. Mais l'Europe des régions, si elle s'affirme de jour en jour, n'a

pas pour autant effacé les Etats ni remplacé l'effort d'intégration dont la Communauté européenne, depuis Bruxelles, est le moteur.

Aujourd'hui, la complémentarité entre les deux approches - celle qui part d'en bas et celle qui encadre d'en haut - doit être réaffirmée avec force, et, si possible, dans le concret. Car la crise sociale et économique qui frappe l'Europe a laissé les Européens perplexes, voire déboussolés et tout à coup craintifs; trop lointaine, trop vaste, finalement mal connue et encore plus mal comprise, l'Europe paraît soudain menaçante à nombre d'Européens prompts au repli sur soi.

On perçoit donc combien, aujourd'hui, l'effort doit porter sur le citoyen: et il ne s'agit pas seulement de l'informer! Au-delà, l'Europe doit être en effet capable de lui proposer de jouer un rôle actif, responsable, valorisant. Et pour que le citoyen, aujourd'hui en proie au doute, puisse sentir qu'il est engagé quotidiennement dans la réalisation de l'Europe unie, dont le succès ou l'échec repose d'abord sur lui (plus que sur Bruxelles), il faut recréer des "espaces de participation civique" adéquats, et donc réaffirmer la vocation propre des régions, en assurant un meilleur couplage entre dimension régionale et dimension européenne. Ainsi l'Europe ne s'inscrira pas seulement dans les institutions, mais aussi - et surtout - dans les faits.

Bibliographie

CENTRE EUROPEEN DE LA CULTURE, "Naissance de l'Europe des régions", *Bulletin du CEC*, Genève, Hiver 1967-68.

DEERING Mary Jo, *Denis de Rougemont l'Européen*, Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 1991.

MEUNIER Jacob, *La formation des citoyens européens dans l'éducation primaire et secondaire (1951-74): le rôle du Centre Européen de la Culture et la Campagne d'Education Civique Européenne*, Genève, Institut universitaire de Hautes Etudes internationales, 1993.

ROUGEMONT Denis de, *Lettre ouverte aux Européens*, Paris, Albin Michel, 1970.

ROUGEMONT Denis de, *L'Avenir est notre affaire*, Paris, Stock, 1977.

SAINT-OUEN François, "L'action de Denis de Rougemont et du Centre Européen de la Culture dans les années 60 et 70", in *The Federal Idea*, vol. 2, London, Lothian Foundation Press, 1992, p. 247-255.

SAINT-OUEN François, *Denis de Rougemont et l'Europe des Régions*, (texte français, anglais, allemand), Genève, Fondation Denis de Rougemont pour l'Europe, 1993.

5. L'EUROPE ET LA SUISSE DES CITOYENNETES COMPOSEES

5. L'EUROPE ET LA SUISSE DES CITOYENNETES COMPOSEES

Jacques-André Tschoumy

1. Une avancée significative : les Parlements d'enfants et d'adolescents

Parlements des jeunes, conseils consultatifs des jeunes, conseils municipaux ou communaux d'enfants ou de jeunes, groupes de contacts jeunesse, chambres de la jeunesse, forums des jeunes; ils sont 20, et bientôt 27 en Suisse romande, ces nouveaux «Espaces-Jeunesses» pour citoyens en culottes courtes. Parfois regroupés par classes d'âge (10/12 à 15 ans, 16 à 20/25 ans), parfois regroupés dans un conseil bicaméral, comme à La Chaux-de-Fonds, ces nouveaux lieux de citoyennetés ont des histoires calmes ou mouvementées. Le point sur cet intéressant développement civique de notre temps.

Extension symptomatique

C'est l'Année de l'Enfance, en 1979, onze ans après mai 1968, qui semble avoir donné l'impulsion à Schiltigheim, en Alsace, puis à plusieurs centaines de municipalités françaises, de créer ces «Espaces-Jeunesses». En Suisse, il semble que l'amorce fût donnée six ans plus tard, en 1985, par l'Année de la Jeunesse. A notre connaissance, Cortaillod (NE) aurait donné l'idée à toutes les autres communes (Delémont en 1988, Le Locle en 1989, etc). Mais peu importe, finalement. Aujourd'hui, le phénomène n'est plus isolé, et c'est cela qui arrête notre attention, puisque la Suisse romande et le Tessin comptent 20 lieux de «Citoyennetés-Jeunesses» (7 en cours de création)[21], soit :

BE	0	(0)
FR	2	(0)
TI	1	(0)
VD	5	(2)
VS	1	(0)
GE	5	(1)
NE	5	(1)
JU	1	(3)

[21] Le tableau n'est sûrement pas exhaustif, puisque les cantons, parfois, n'ont pas le tableau exact de la situation. Mais l'indication est intéressante dans sa tendance

BEST COPY AVAILABLE

à Marly et à Bulle; à Lugano; à Lausanne (2), Prilly, Nyon, La Tour de Peilz (Chavannes près Renens, Vevey); à Sierre; à Carouge, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Versoix (Bernex); à Cortaillod, Le Locle, Neuchâtel (2), La Chaux-de-Fonds, (Marin-Epagnier); à Delémont (Bassecourt, Courroux et Porrentruy).

Citoyennetés en développement, certes, puisque plus de cent délégations suisses et étrangères courent aux informations. Mais quelles sont les compétences de ces différents lieux de citoyennetés ?

Quelles compétences ?

Encadrés par des adultes, le plus souvent par des municipaux, ou des fonctionnaires de l'Administration communale, ou par des animateurs (comme à Prilly) ou non; disposant de locaux spécifiques (comme à Cortaillod); et de budgets propres allant de 3'000 francs dans une petite commune à 8'000 francs ou 10'000 francs à Delémont et à Marly, et à 36'000 francs à Lausanne, une clé étant assez souvent un franc par habitant; toujours élus par les pairs, et parfois organisés selon un schéma politique identique à celui des adultes (Exécutif, Législatif, Bureau, etc), ces espaces de «Citoyennetés-Jeunesses» ont le plus généralement un statut consultatif, extra parlementaire. A Meyrin, «le Parlement consultatif des jeunes» a réussi à faire monter à 18 ans l'âge limite de prix réduits pour l'entrée à la piscine et à faire installer une piste de skate board. A Carouge (GE), on traite d'un festival culturel musical et d'une exposition d'artistes débutants.

Intéressant ! Parfois le Parlement réserve quelques sièges à quelques jeunes de la périphérie, profilant ainsi, avant tous les adultes, l'évolution pour demain : une démocratie de thèmes et non plus de territoires.

Favoriser l'expression des avis des jeunes, développer les relations sociales, améliorer la vie quotidienne, réaliser des projets dans le cadre d'un budget, telles sont, en définitive, les quatre lignes d'actions plus ou moins communes à la trentaine d'«Espaces-Jeunesses» fonctionnant ou projetés en Suisse romande et au Tessin. En d'autre termes, on a créé des structures qui permettent aux enfants de se faire entendre des décideurs, et aux pouvoirs publics de décider mieux, parce qu'informés mieux.

Mais parfois, à Prilly, par exemple, formule rare, le Conseil des jeunes dispose de 20'000 francs et en dispose librement. Cette fonction délibérative n'est-elle pas la condition même d'une citoyenneté qui ne soit pas «pour du beurre» ? Une démo- cratie «pour de vrai» n'est-elle pas condition même de l'exercice de citoyenneté ?

Difficultés

Car le développement en nombre de ces lieux de «Citoyennetés-Jeunesses» ne doit pas cacher les difficultés. A Morges, le Conseil des jeunes créé en 1986 s'est évanoui, faute de combattants. A Renens, le succès est mitigé et la poursuite semble peu probable. Au Locle, l'enthousiasme des débuts se diluerait. Pourquoi ?

Pourquoi ces premiers échecs ? Deux raisons :

1) **Le statut** : si le statut d'un Conseil des jeunes n'est que consultatif, comment voulez-vous répondre à une attente de jeunes qui, on le sait bien, est impatiente ?

2) **Les champs de compétences** : l'analyse de fonctionnement de la quasi totalité des «Espaces-Jeunesse» conduit à constater que seule la citoyenneté civique est champ de compétences. Or, on sait bien aujourd'hui que d'autres citoyennetés intéressent la jeunesse, citoyennetés civile et sociale. Ces deux-là sont le plus souvent absentes du cahier des charges.

Peu de responsabilités «vraies», peu d'attributions financières, peu de débats sur les problèmes d'aujourd'hui, tels sont les trois handicaps, peut-être, de ces nouveaux «Espaces-Jeunesses».

L'extension des lieux de «Citoyennetés-Jeunesses» est un phénomène récent, significatif et important de notre temps. Il convient sans aucun doute de s'en réjouir. Mais il faut durer maintenant. A l'extension des lieux de citoyenneté doit se joindre une extension des champs. Et des statuts. Sinon «Espace-Jeunesse» s'évanouira. Et la jeunesse d'une idée aussi.

2. L'ancienne et la nouvelle modernité

a) L'ancienne modernité : la citoyenneté simple

Cujus region ejus religio. Ce principe simple a organisé la vie quotidienne de tous les Empires et de toutes les Républiques. Le XIXe siècle a même exalté ce principe en conférant à l'Etat le statut d'Etat-nation, soit d'une organisation étatique qui s'est identifiée à la «nation», et donc s'est occupée de tous les caractères dits «nationaux» de cette nation, ici la langue, là la culture, ailleurs encore la religion.

La religion du prince sera la religion du paysan. Et la langue aussi.

Ici on parle le français, on vend en français, on enseigne en français, on affiche en français, on renseigne en français, on administre en français. C'était vrai au moyen âge. C'était très vrai au XIXe siècle. C'est d'actualité au Québec. C'est un principe vivant aux Chambres fédérales suisses qui ancrent le principe, dit, de territorialité. Terroir, territoire, territorialité, terrorisme. Le jeu n'est pas que de mots. Il est règle du jeu politique. Et cette règle vit encore.

Comprenons-nous bien. Elle vit encore, nécessairement. Car une langue commune sur un même territoire est d'autant plus nécessaire que les locuteurs sont migrants de plus en plus migrants, et viennent de partout. L'Etat a rôle de réunir et l'Ecole d'assimiler; tous les deux ont rôles de contribuer à l'intercompréhension de leurs administrés et de leurs élèves. Cela n'est pas douteux.

Ce qui est douteux est que ce principe, seul, est terrifiant pour des minorités dont la montée en puissance et en nombre est un fait majeur de notre société contemporaine.

Autrefois, les sédentaires restaient majoritaires sur leurs terres. Cette positon de force n'existe souvent plus du tout. Et si elle existe, les minorités exigent une égale estime[22].

---

[22] Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

En effet, l'histoire a constitué le continent européen en une mosaïque de groupes différents par leur langue, leur culture, leurs traditions, leurs coutumes, leur pratique religieuse. Ces peuples se sont tellement brassés, imbriqués qu'aucun découpage territorial ne peut les circonscrire totalement et exclusivement. Il n'est plus possible de promulguer des citoyens de deuxième zone[23]. La citoyenneté est égale pour tous. Et la première et la dernière garantie de cette citoyenneté découle du respect rigoureux des principes issus des Droits de l'Homme et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Droit de se reconnaître. Droit de s'exprimer. Il s'agit donc moins de reconduire l'Etat de droit que d'oeuvrer pour une société de droit. En ces conditions, ne subsiste plus qu'à réactiver la notion de citoyenneté, alors même que les cadres politiques dans lesquels elle s'est historiquement construite s'avèrent incapables d'en assurer l'avenir.

Cette montée en puissance d'une égale estime des minorités est un fait majeur de l'évolution de nos sociétés actuelles, au point que la CSCE[24] s'avère chaque année plus décisive en la matière. Cette montée en puissance d'une égale estime pour les minorités entraîne nécessairement que soient arrêtées de nouvelles règles de citoyennetés. La citoyenneté simple n'y suffit plus.

De nouvelles formes de citoyennetés sont à inventer, plus extensives dans leur nombre, et dans leurs champs.

La nouvelle modernité est la citoyenneté composée, qui ne confonde plus l'intégration politique fondée sur un contrat et l'intégration culturelle fondée sur un mécanisme d'estime réciproque. C'est là, en réalité, que nous avons rencontré de redoutables problèmes, soit sur l'obstacle qui a nom, le mythe fondateur de la nation. C'est à partir de là que les représentations des uns et des autres bifurquent.

b) La nouvelle modernité : la citoyenneté composée

L'ancienne modernité consistait à mettre la vie en terre. La nouvelle modernité se dépouillera de cette citoyenneté terrienne, et se conjuguera au pluriel, avec «s» : «ESPACES EUROPES !». L'intelligence de l'Europe sera cet espace pluri-dimensionnel qui se libérera de la confiscation de la citoyenneté par l'Etat par une appartenance à des citoyennetés diverses, composées, pluri-dimensionnelles. Un réseau de liens multiples évitera que les uns tyrannisent les autres, cherchera l'avenir autrement que dans la prorogation des territoires, cherchera à substituer des espaces aux territoires, à créer des emboîtements d'appartenances multiples, à substituer un nouvel ordre à l'ordre de Yalta et au désordre actuel des nations.

Car c'est Versailles repetita actuellement. Versailles, en 1919, a substitué au précédant ordre des Empires, l'ordre des Etats que l'on sait et dont la Yougoslavie, entre autres exemples, se remet de la façon que l'on sait. Versailles-bis, c'est Yalta et son nouvel ordre des nations. Versailles-ter fut Maastricht et son organisation super- et inter-étatique. Versailles-quater se développe de façon tragique en Bosnie, en Herzégovie, en Slovaquie et dans tous les pays d'Asie centrale. L'ordre des Etats a remplacé l'ordre des Empires. Or, cet ordre ne convient plus. Une restructuration post-nationale s'impose, un renouveau s'impose. Une renaissance est appelée qui fasse de l'Européen un citoyen à plusieurs niveaux.

---

[23] La pratique française de la citoyenneté, par exemple, ignore la possibilité de statut propre pour une raison fondamentale: l'impératif arbitraire d'uniformité (d'une nation) est confondue avec l'égalité devant la loi (d'un Etat)

[24] Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

Ce passage de l'homme enfermé dans sa citoyenneté fermée - impériale ou étatique -à une citoyenneté composée est une compétition européenne, une nouvelle coupe d'Europe de la citoyenneté européenne de l'ère post-nationale qui s'ouvre. C'est l'après-Etats qui se joue actuellement en Europe, par la victoire des espaces sur les territoires.

La déconstruction post-nationale et post-étatique mettra en place divers contre-pouvoirs au contrôle stato-national. Le modèle jacobin de l'Etat-nation subit dans les années'90 la crise sans doute finale de cette forme historique d'organisation sociale. Là ou la revendication était autrefois nationale, elle s'exprime aujourd'hui en termes multiples (identitaires, minoritaires, régionalistes, civils, sociaux). Les citoyennetés politiques étatiques sont aujourd'hui dépassées par d'autres citoyennetés, relevant d'une éco-éthique et non plus d'une bio-éthique.

Et la loyauté des populations minoritaires envers les Etats et l'Europe doit rester fait dominant. Cette reconnaissance du pluralisme démocratique sera donc, finalement, l'indicateur le plus fiable d'une réelle avancée de la gestion démocratique de nos sociétés.

BEST COPY AVAILABLE

6. L'EUROPE DES JEUNES : LE CRI D'APPEL DES JEUNES

Astrid Debons
Membre du Comité "Nés un 7 décembre", Sion

LA SUISSE ET L'EUROPE

LE CRI D'ESPOIR DES JEUNES

L'INITIATIVE

"POUR NOTRE AVENIR AU COEUR DE L'EUROPE"

Séminaire de l'AIDEP
Saillon, les 25 et 26.11.93

Astrid Debons
Membre du Comité d'initiative
"Né le 7 décembre 1992"

"Nous construisons trop de murs, pas assez de ponts !"
Newton

LA SUISSE ET L'EUROPE

L'INITIATIVE
"POUR NOTRE AVENIR AU COEUR DE L'EUROPE"

DEMANDANT
L'ADHESION DE LA SUISSE AU TRAITE SUR L'EEE

LE CRI D'ESPOIR DES JEUNES
OU
COMMENT TRANSFORMER
LE FUTUR EN AVENIR

Conférence
présentée par Mlle Astrid Debons
Membre du Comité d'initiative "Né le 7 décembre 1992"
Membre du Comité du Réseau d'échanges transfrontaliers alpins du Valais

à l'occasion du Séminaire
de l'Association des Inspecteurs et Directeurs d'écoles primaires
de la Suisse romande et du Tessin (AIDEP)

Saillon, les 25 et 26 novembre 1993

LE CRI D'ESPOIR DES JEUNES
OU
"COMMENT TRANSFORMER LE FUTUR EN AVENIR"

"Aujourd'hui, c'est nous qui décidons de projets, mais c'est la jeunesse qui, demain, paiera les pots cassés si notre vision et notre action ne sont pas à la hauteur de la nécessité."

Amintore Fanfani

1. ORIGINE DE L'INITIATIVE

La nouvelle du résultat négatif de la votation du 6.12.92 fut un grand choc pour notre pays. L'analyse des résultats a révélé un décalage très important entre les différentes régions linguistiques ainsi qu'entre les villes et la campagne. Cet échec pour près de la majorité du peuple suisse provoqua toute une série de traumatismes plus particulièrement auprès des jeunes ainsi que des groupements et des associations qui avaient misé sur ce pas important de la Suisse vers l'Union européenne (cf. annexe 1).

Au lendemain de ce vote, différents organismes se sont interrogés pour savoir quelles devraient être les actions à entreprendre pour effacer ce "dimanche noir". Trois groupements ont déclaré vouloir lancer une initiative populaire, à savoir le Comité des jeunes intitulé Comité "Né le 7 décembre 1992", la Chambre de commerce de Fribourg et le Réseau d'échanges transfrontaliers alpins du Valais (RETA/VS). Ces organismes se sont mis d'accord sur le texte de l'initiative et ont décidé que le Groupe des jeunes "Né le 7 décembre 1992" serait moteur de l'initiative qui a été lancée officiellement le 2 février dernier. Les deux autres mouvements qui appuient cette initiative ont délégué un de leur représentant au sein du Comité d'initiative. J'assume la fonction de déléguée du RETA/VS au sein de ce Comité d'initiative.

J'ouvre ici une parenthèse pour vous dire en quelques mots ce qu'est le Réseau d'échanges transfrontaliers alpins du Valais (RETA/VS). Ce réseau, qui comprend une section Savoie - Haute-Savoie, une section du Val d'Aoste et une dernière section valaisanne créée en novembre 92, a pour mission principale de renforcer les échanges entre les populations des régions alpines des trois pays confrontées à des problèmes communs par la mise sur pied d'études, de rencontres et de manifestations. A l'actif du RETA, on peut citer entre autres le premier Forum de l'artisanat alpin qui a eu lieu les 30 et 31 octobre et 1er novembre 1993 à Cluses (France) et qui a remporté un grand succès.

Mais revenons au Comité d'initiative, qui est indépendant et formé de 17 jeunes de 19 à 30 ans (de Suisse allemande, de Suisse romande et du Tessin). Tous, nous travaillons ensemble à la construction européenne, quelles que soient notre affiliation politique, confessionnelle ou notre origine.

BEST COPY AVAILABLE

2. *POURQUOI AVOIR OPTÉ POUR UNE INITIATIVE POPULAIRE SUR L'EEE ?*

Tout d'abord une remarque : il faut absolument dissocier le lancement d'une initiative d'un nouveau vote sur l'EEE. En effet, il s'agit de deux choses distinctes qui dépendent d'instances différentes : le lancement de l'initiative dépend du peuple et la décision d'un second vote sur l'EEE, des autorités politiques, du Gouvernement.

2.1 Les raisons qui nous ont amenés à demander un second vote sur l'EEE

Au lendemain du 6 décembre 92, nous avons fait l'inventaire des possibilités qui s'offraient encore à la Suisse au sujet de l'intégration européenne. Evidemment, si l'on souhaite éviter l'isolement et la réduction des échanges aussi bien économiques que culturels et scientifiques qu'entraînerait la voie solitaire, trois possibilités principales peuvent encore être retenues, à savoir :

1) Les accords bilatéraux

au niveau suisse : Ils offrent une perspective assez limitée car la majorité des pays européens avec lesquels la Suisse effectue des échanges, seront dans l'EEE. Il serait dès lors très difficile de négocier des accords bilatéraux avec un ou plusieurs Etats seulement. D'autre part, il semblait illusoire de croire que les partenaires européens accepteraient de discuter par tranches un traité refusé globalement. Les premières réactions de la Commission aux demandes de la Suisse sont à ce titre révélatrices, notamment en ce qui concerne le nombre d'accords bilatéraux admis par Bruxelles (trois sur les seize proposés par la Suisse) ainsi que les nouvelles exigences posées par l'Union européenne (40 tonnes et libre-circulation des personnes).

au niveau cantonal : La Constitution fédérale, à son article 9 (cf. annexe), autorise les cantons à passer des accords économiques avec des pays voisins. Cette possibilité, bien que réelle, n'offre que peu de perspectives du fait du poids économique déséquilibré entre cantons et pays, voire même régions.
Ces accords peuvent d'autre part s'avérer dangereux, car ils risquent encore d'accentuer les différences entre cantons frontaliers et cantons "continentaux".

Il est évident que les échanges transfrontaliers qui existent déjà se poursuivront mais ils atteindront très rapidement leurs limites faute d'accords formels intégrant ces échanges dans un marché plus vaste.

2) L'adhésion à l'Union européenne : Cette hypothèse, qui constitue certainement à long terme le seul objectif d'avenir pour la Suisse, paraît difficilement réalisable avant 5 ou 6 ans. Et ceci pour deux raisons : d'une part pour des questions de politique intérieure (respect de l'évolution des mentalités en Suisse) et d'autre part par rapport à la politique extérieure de notre pays (respect des souhaits des pays de l'Union européenne et nécessité d'un signe positif du peuple suisse pour obtenir des dérogations spécifiques dans le cadre d'une éventuelle adhésion de la Suisse au traité sur l'Union européenne).

3) **L'adhésion à l'EEE** est la possibilité que nous avons retenue dans un premier temps, car elle nous paraît la plus réaliste, la plus pertinente, la plus constructive dans l'immédiat pour l'avenir économique, scientifique, social et culturel de la Suisse ainsi que pour assurer une transition opportune et efficace vers l'adhésion au traité sur l'Union européenne et ceci quelles que soient les décisions qui seront prises à ce sujet par différents pays de l'AELE.

A l'appui de ce choix, nous pouvons citer plus particulièrement les arguments suivants :

- Argument de nature démocratique et politique au niveau suisse :

Les autorités fédérales (Parlement et Gouvernement) et les partis politiques ont été paralysés après le vote négatif du 6 décembre 92. C'est alors que nous avons décidé de lancer notre initiative. Mais beaucoup de personnes nous ont reproché de ne pas respecter la volonté populaire par cette démarche. Ces personnes doivent certainement confondre deux institutions démocratiques, à savoir les autorités élues et le peuple. En effet, ce sont les autorités (Parlement et Gouvernement) qui ont pour tâche de suivre la volonté populaire. Si l'on peut comprendre, il est vrai, qu'il n'appartenait pas, ni au Gouvernement ni au Parlement de lancer une telle campagne, il en est tout autre du peuple qui est pleinement souverain et légitimement libre d'user des droits populaires qui lui sont concédés par la Constitution fédérale. Le lancement d'une initiative est en effet un droit démocratique fondamental à la disposition du peuple qui est l'instance légitime qui peut réouvrir le débat fermé le 6 décembre.

Par ailleurs, le dépôt de cette initiative libère les autorités de leur obligation de réserve qui leur avait été imposée par le vote du 06.12.93.

Enfin, il paraît pour le moins contradictoire de constater que ce sont pratiquement les mêmes personnes qui étaient opposées à l'EEE par crainte d'une réduction de nos droits démocratiques qui veulent aujourd'hui réduire ces mêmes droits populaires en nous reprochant (en nous accusant) de les utiliser.

- Argument d'ouverture et de dialogue avec l'Europe

Après le 6.12, il était essentiel de manifester un signe positif d'ouverture vis-à-vis des autres pays de l'Union européenne et de l'AELE. En effet, certains pays, certaines personnes auraient pu croire que toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses étaient opposés à l'intégration européenne, alors que le non ne l'a emporté qu'avec 0,3 % de la population votante. C'est minime et de plus, les cantons romands ont tous voté oui à une forte majorité ainsi que plus d'un million de nos compatriotes alémaniques.

Il était donc essentiel que, dès le 7 décembre, des voix se fassent entendre non seulement à l'intérieur mais également à l'extérieur de notre pays. En conséquence, notre initiative était un moyen concret de faire passer ce message et de faire progresser concrètement le débat sur l'Europe.

BEST COPY AVAILABLE

- Argument qui renforce la mission de nos négociateurs

L'initiative est un instrument qui facilitera grandement le travail des négociateurs helvétiques et donnera une crédibilité pour les futures discussions avec nos partenaires européens. Dans les négociations qui ont commencé, que ce soit pour des probables accords bilatéraux ou une adhésion future à l'Union européenne, les délégués helvétiques se trouvent dans une situation très difficile après ce 6 décembre.

En effet, à des demandes de dérogations liées aux spécificités de la Suisse (neutralité, démocratie directe, etc.), les interlocuteurs européens hésiteront à faire des concessions étant donné qu'ils n'auront que peu de garanties que la Suisse manifestera vraiment une volonté d'adhérer à l'Union européenne.

On constate déjà à cet égard un agacement (pour ne pas dire plus) surtout de la part des pays de l'AELE qui avaient fait plusieurs concessions et perdu beaucoup de temps pour rien étant donné que, malgré leur acceptation des dérogations demandées par la Suisse, notre pays a quand même refusé le traité sur l'EEE ! Nos partenaires européens se sont ainsi trouvés dans des situations politiques et financières délicates et difficiles face à leur propre population. Cette attitude a également retardé l'entrée en vigueur de l'EEE qui ne se fera qu'au 01.01.94. Ils hésiteront à recommencer l'exercice sans que le peuple suisse ait marqué sa volonté politique de participer pleinement à l'intégration européenne. Un nouveau vote sur l'EEE concrétiserait cette détermination du peuple suisse. Ce qui permettra alors à nos négociateurs une approche plus favorable des discussions avec nos partenaires européens.

- Argument d'équilibre :

Vous savez certainement qu'une initiative lancée par des partis d'extrême droite en Suisse prône le retrait de la demande de négociations de la Suisse pour l'adhésion à l'Union européenne. Il nous a donc paru essentiel que nos autorités aient les deux objets à disposition et pas seulement une demande négative. Notre initiative peut donc également être considérée comme un contre-poids à cette démarche isolationniste.

2.2 *Pourquoi avoir lancé l'initiative immédiatement après le 6 décembre ?*

Tout d'abord, il fallait donner immédiatement une image positive de la Suisse aux pays européens avec lesquels notre pays traite et ce, encore une fois, d'autant plus si nous voulons obtenir des dérogations relatives aux particularités de la Suisse dans la perspective d'une adhésion à l'Union européenne.

D'autre part, l'Europe évolue rapidement. Si nous voulons encore monter dans le train de l'EEE en marche et si nous voulons adhérer à l'Union européenne dans des délais raisonnables et des conditions favorables, nous devons agir immédiatement.

3. *PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE (cf. annexe 2)*

Les trois groupements cités précédemment et désireux de lancer une initiative se sont concertés et ont abouti à un texte commun pour une initiative destinée à compléter les dispositions transitoires de la Constitution fédérale par trois nouveaux articles.

Ces articles visent les objectifs suivants :
- prioritairement une adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (art. 20),
- une garantie d'un développement économique durable et équilibré en préservant les acquis sociaux et démocratiques (art. 21),
- l'assurance de la protection de l'environnement (art. 21).

Enfin, l'initiative confie à la Confédération la tâche de respect de l'autonomie et des compétences des cantons dans le but d'assurer la sauvegarde de leurs intérêts (art. 22).

4. *CAMPAGNE DE RÉCOLTE DE SIGNATURES ET DÉPÔT DE L'INITIATIVE*

4.1 *Objectifs*

En démarrant la campagne de récolte de signatures, nous nous étions fixés un certain nombre d'objectifs et nous n'avions pas nécessairement choisi la facilité.

Il s'agissait notamment des points suivants :
1) récolter des signatures dans toutes les régions linguistiques de Suisse;
2) aboutir le plus rapidement possible;
3) toucher toutes les classes d'âge;
4) concerner tous les milieux socio-économiques;
5) obtenir des signatures non seulement dans les villes mais également dans les campagnes;
6) maintenir le thème de l'intégration européenne au centre des préoccupations des citoyennes et des citoyens suisses.

4.2 *Quelques anecdotes ou expériences vécues durant cette campagne*

- Tournée en bus

Du 29 mars au 3 avril 1993, un bus de sensibilisation a circulé dans une dizaine de villes de Suisse alémanique et du Tessin. Notre but était d'entrer en contact avec les personnes des régions qui ont refusé le traité sur l'EEE. Grâce à l'initiative, nous avons pu engager avec eux le dialogue sur le thème de l'Europe et ainsi mieux comprendre leur point de vue.

BEST COPY AVAILABLE

Cette tournée en bus nous a permis de redynamiser nos groupes cantonaux de récolte de signatures auxquels nous rendions visite. Elle nous a également aidé à comprendre pourquoi les citoyennes et citoyens de ces régions avaient voté "non". Cette expérience nous a révélé que c'était surtout le manque d'informations et une grande crainte du traité sur l'EEE qui étaient à l'origine de ce vote négatif et non pas, comme nous l'imaginions, un point de vue fondé contre l'Europe en général. Cette constatation nous prouve que nous pouvons garder l'espoir d'un avenir réjouissant dans ce pays et nous encourage à poursuivre nos démarches.

- Actions nationales de récoltes de signatures : les week-end des 6 et 7 mars ainsi que des 5 et 6 juin 1993

Nous avons profité des votations fédérales des 6 et 7 mars 1993 pour mettre en place, devant les bureaux de vote, 130 stands répartis dans l'ensemble de la Suisse. Cette action nous a permis de récolter 35'000 signatures.

Lors des votations des 5 et 6 juin, nous avons mis sur pied 60 stands en Suisse romande, 45 stands en Suisse allemande et 5 stands au Tessin.
A la fin de ce week-end de votations, nous totalisions 20'000 signatures de plus.

- Echanges nationaux

Cinq personnes du **Groupe genevois** de récolte de signatures ont décidé de passer trois jours dans le courant du mois de mai 1993 dans les régions les plus fortement opposées à l'EEE (**Uri, Schwytz, St-Gall, Appenzell**) pour une action de sensibilisation et de récolte signatures. Ils ont été surpris par le peu d'ouverture d'esprit de la majorité de la population. Ils ont par ailleurs été frappés de constater que beaucoup de jeunes n'avaient jamais entendu parler de l'initiative. Les membres du groupe ont également mis en évidence les difficultés avec lesquelles ils ont obtenu une centaine de signatures par jour et ont relevé le contraste avec les actions organisées à Genève. Ils précisent encore que dans ces régions alémaniques, il faut aller chercher les gens et essayer de les convaincre. Rares sont les personnes qui s'approchent spontanément du stand en voyant le drapeau européen. Malgré les réactions hostiles rencontrées parfois, ils ne regrettent pas du tout cette expérience positive qui leur a apporté beaucoup de satisfactions, en particulier lorsqu'un citoyen, qui avait voté non, a changé d'avis et a signé l'initiative.

De même, deux personnes du **Groupe d'Appenzell** ont passé un week-end de juin à **Genève** pour récolter des signatures. A l'entrée d'un grand magasin, en une demi-journée, ils ont obtenu plus de 300 signatures et beaucoup de motivation pour poursuivre la campagne. Ces deux jeunes ont eu beaucoup de plaisir à s'entretenir avec des personnes très sympathiques qui venaient spontanément vers eux, les encourageaient et les félicitaient de cet échange peu courant.

4.3 *Bilan*

Le 3 septembre 1993, le Comité a eu le plaisir de déposer les 120'000 signatures à la Chancellerie fédérale.

Un rapide bilan de cette campagne révèle que la plupart des objectifs ont été atteints (cf. tableau des résultats par canton en annexe 3).

En effet, nous pouvons effectuer les constats suivants :

1) Malgré notre peu d'expérience et notre manque de structures et de fonds au départ, l'initiative a obtenu 120'000 signatures en moins de six mois. Nous n'avons donc utilisé que le tiers du temps légal mis à notre disposition.
2) 44,4 % des signatures proviennent de la Suisse alémanique et 55,6 % de la Suisse romande et du Tessin;
3) La majorité des signatures a été récoltée en dehors des grandes villes. En effet, les vingt villes qui ont obtenu le plus grand nombre de signatures ne totalisent ensemble que 48'851 signatures sur 120'000.
4) L'initiative a été signée non seulement par les jeunes mais par toutes les classes d'âge.

5. *L'INITIATIVE "POUR NOTRE AVENIR AU COEUR DE L'EUROPE" OU "COMMENT TRANSFORMER LE FUTUR EN AVENIR"*

5.1 *Et maintenant ...*

La campagne de récolte de signatures ayant abouti, le débat sur l'Europe en Suisse retrouve une nouvelle légitimité. Les autorités (Gouvernement et Parlement) sont ainsi libérées de cette lourde hypothèque levée sur eux au soir du 6 décembre 1992 et qui leur réduisait considérablement (interdisait pour certains) leur droit de traiter du dossier "Europe" dans une autre perspective que celle très limitée des accords bilatéraux. Il appartient donc à l'ensemble des milieux politiques, économiques, culturels et sociaux de saisir l'opportunité du dépôt de cette initiative pour l'utiliser comme un moyen de faire progresser le grand projet d'intégration de la Suisse dans l'Union européenne. Le voudront-ils ? Auront-ils le courage de placer la défense de ce grand projet au-dessus des considérations juridico-administratives, au-dessus des seuls conciliabules politico-électoralistes ? Les premières réactions qui ont marqué le dépôt de l'initiative, le refus du débat à la session parlementaire fédérale de septembre à Genève incitent plutôt au pessimisme !

Il y a donc dans l'esprit, et peut-être encore plus dans le coeur des jeunes, pas tellement une déception mais surtout une lourde inquiétude quant à la volonté politique de nos "responsables" à réellement, concrètement faire avancer cette cause qui constitue un enjeu majeur pour notre pays et d'assurer ainsi l'avenir de la Suisse (notre avenir) au coeur de l'Europe.

31 BEST COPY AVAILABLE

5.2 *Que faire ?*

Le débat sur l'Europe (et ceci dans tous les pays) aura eu l'immense mérite de privilégier l'Europe des citoyennes et des citoyens et de faire prendre conscience à tous que la responsabilité de chacun était engagée. L'intégration européenne n'est donc pas seulement l'affaire des négociateurs, des autorités, des politiques ou des journalistes, c'est avant tout notre affaire. Comme toute grande oeuvre humaine, il s'agit d'une oeuvre collective, démocratique, solidaire. Il appartient donc à nous tous de nous impliquer, de nous investir, de nous engager, en un mot de participer pleinement et concrètement à la construction, à la création de ce continent nouveau.

Il ne suffit pas de dire comme certains : "On y participera (à l'Europe) quand elle correspondra à notre idée." Mise à part la grande prétention de cette affirmation et le non-respect du point de vue des autres, connaissons-nous vraiment les valeurs fondamentales qui sont à la base de l'Union européenne, ses structures, son fonctionnement ? Par ailleurs, quel serait concrètement notre projet ? Que ferions-nous de quarante années de débat démocratique qui ont construit ce qui existe actuellement, c'est-à-dire l'Union européenne ? Comment enfin ceux qui affirment cela pensent-ils mettre en oeuvre leur projet ? Avec qui ?

Il est donc urgent de nous mettre à l'oeuvre afin d'assumer notre propre destin, celui de notre pays. Et comme pour tous les grands travaux, nous devrions d'abord nous mettre d'accord sur des objectifs et sur un programme d'actions, programme qui aurait dû être élaboré dès le lendemain du 6 décembre 1992.

Pour notre part, nous estimons que ce programme devrait viser plus particulièrement les trois objectifs suivants :
- renforcer l'unité de la Suisse et promouvoir de nouvelles solidarités;
- définir un concept d'information et de formation sur l'Europe et en assurer sa large diffusion;
- proposer des solutions concrètes réalisables à court, moyen et long terme.

5.2.1 Renforcer l'unité de la Suisse et promouvoir de nouvelles solidarités

Il est indéniable que le débat sur l'Europe a révélé (ou mis en lumière) un certain nombre de divergences profondes en Suisse. Par ailleurs, le consensus, élément-clé du fonctionnement de notre démocratie, s'est très fortement réduit. Il faut donc avoir le courage et la lucidité d'identifier ces problèmes si l'on veut espérer les résoudre. Sans diagnostic, il n'y a pas de traitement possible !

Dans cette optique, il est tout d'abord urgent de réduire le déficit de communication qui nuit au dialogue entre différentes catégories sociales, économiques, politiques et culturelles en Suisse. En outre, il paraît également très important de renforcer notre identité nationale et surtout de redéfinir de nouvelles solidarités; autant de facteurs (de valeurs) qui ont fait la grandeur et peut-être bien aussi la réussite de la Suisse.

C'est donc à une véritable revitalisation de notre unité nationale et de notre identité qu'il faut d'abord s'atteler.

5.2.2 Définir un concept d'information et de formation sur l'Europe et en assurer sa large diffusion

Tout le monde s'est accordé au lendemain du 6 décembre 1992 à dire que la campagne d'informations sur l'Espace économique européen avait été trop rapide et probablement trop partielle (trop exclusivement économique).

Tirant les leçons de cette expérience douloureuse, il s'agit maintenant (il aurait dû s'agir beaucoup plus rapidement) de définir un concept d'informations et de formation qui reprenne la question de l'intégration européenne à la base et dans son ensemble.

Ce concept pourraît par exemple s'articuler autour des trois axes suivants :

5.2.2.1 L'idée de l'Europe : **"Il faut savoir !"**

Cette dimension est essentielle à la compréhension de tout le grand projet d'intégration européenne.
Cette idée repose d'abord sur un certain nombre de constats historiques (en général douloureux, destructeurs et dramatiques) et plus particulièrement sur ceux de la première moitié du XXe siècle (deux guerres mondiales).

Elle se fonde sur le message des Pères de l'Europe tels que Jean Monnet, Robert Schuman, Alcide de Gasperi, Konrad Adenauer, Paul-Henri Spaak qui, au lendemain de la IIe Guerre mondiale de ce XXe siècle, ont eu l'audace et le courage de proposer de renverser la spirale infernale du nationalisme exacerbé, de la violence, de la haine et de la vengeance par le débat démocratique respectueux des différences, la coopération, le partage et la recherche du bien-être matériel et de la qualité de la vie à travers l'Union communautaire (cf. Déclaration du 9 mai 1950 - annexe 4).
Il est indispensable de diffuser largement ces idées afin de nourrir les esprits et les coeurs et de les préparer à comprendre que l'idée de l'Europe n'est pas (ne peut pas être) seulement un accord de libre-échanges mais représente un vrai projet de société pour l'avenir.

Enfin, **elle s'enracine** dans des valeurs fondamentales qui ne peuvent être défendues, renforcées et ravivées qu'à l'échelle d'un continent, valeurs parmi lesquelles on peut citer par exemple : la solidarité, la tolérance, les libertés fondamentales, les droits de l'homme, le respect des minorités et des peuples, l'état de droit, la démocratie et la paix.

Ces valeurs, avec d'autres options comme par exemple l'économie de marché et le respect des diverses cultures, constituent réellement une identité européenne qui ne porte aucunement atteinte aux identités locales, régionales et nationales mais qui les protège et les renforce.

BEST COPY AVAILABLE

5.2.2.2 Les structures et le fonctionnement de l'Union européenne : **"Il faut connaître !"**

Les structures et le fonctionnement de l'Europe en général sont complexes. Et ceci d'autant plus que plusieurs organismes institutionnels ou associatifs déploient leurs activités à divers niveaux et dans plusieurs domaines. Il est donc important de bien connaître par exemple l'Union européenne, avec actuellement ses trois grands piliers (cf. annexe 5).

5.2.2.3 La responsabilité de la Suisse (de chaque Suissesse et de chaque Suisse) à l'échelle du Continent européen : **"Il faut s'engager !"**

Grâce surtout à des actions personnelles ou d'associations privées, la Suisse a développé une grande sensibilité internationale qui a fait ses heures de gloire et son rayonnement. Les succès économiques qu'elle a connus ne sont du reste pas totalement étrangers à ces actions. A ce sujet, on peut penser à la Croix-Rouge, au CICR, à la Société des Nations, au Centre européen de la culture de Denis de Rougemont ou à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe. Malheureusement, pour des raisons qu'il faudrait analyser de façon plus approfondie mais dont les causes sont à chercher certainement dans la neutralité politique de la Suisse et probablement aussi dans la chance qu'elle a eue de ne pas être intégrée dans les deux Guerres mondiales de ce siècle, notre pays a trop longtemps négligé sa politique étrangère. Il faut à ce sujet rendre hommage ici à plusieurs Ministres des affaires étrangères et en particulier à M. René Felber, pour le travail admirable réalisé depuis quelques années pour redonner à la Suisse enfin l'image, le rayonnement qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Cette politique de non-engagement international, cette ambiance attentiste et un brin opportuniste face aux grands problèmes et aux grandes questions de l'Europe et du Monde, distillées par nos autorités durant des décennies, ont progressivement déresponsabilisé la Suisse, ses citoyennes et ses citoyens de la marche du vieux continent et de la planète.

Avec la montée de la complexité, de la mondialisation des problèmes et de la rapidité de leur évolution, il n'est plus possible de toujours attendre que les réponses aux grandes questions soient apportées d'abord par les autres. Il n'est pas décent de laisser toujours les autres faire les mauvaises expériences et d'en profiter. Il n'est pas correct de moissonner ce que nous n'avons pas semé ensemble.

Il est donc très important de sensibiliser la population en général, et peut-être la jeunesse en particulier, à la responsabilité de la Suisse à l'échelle de l'Europe. Il est de plus essentiel de combattre cette peur de perdre (peut-être) un peu de bien-être matériel pour découvrir les joies, l'enrichissement du partage et de l'échange. Dans la belle aventure européenne, la Suisse a autant à donner qu'à recevoir et ceci sans que personne n'y perde ni son âme ni son compte en banque !

S'engager pleinement dans un projet d'avenir comme celui de l'Europe c'est découvrir la très grande satisfaction de participer à la création d'une aventure humaine. C'est motivant, c'est créateur d'enthousiasme, de dignité et d'espérance. Voilà de quoi nous avons en Suisse et en Europe grandement besoin.

5.2.3 Proposer des solutions concrètes réalisables à court, moyen et long terme

La seule perspective d'avenir qui s'offre réellement à la Suisse dans le domaine de l'intégration européenne réside dans son adhésion à l'Union européenne. Mis à part les "Neinsager" invétérés, l'ensemble de la grande majorité des citoyennes et des citoyens suisses admettent cette hypothèse même si certains y mettent plus de raison que de coeur.

Si l'objectif semble donc clair à long terme, la question du délai qui nous sépare de cette adhésion l'est beaucoup moins. Compte tenu de l'opinion actuelle de la majorité du peuple suisse (et surtout de la majorité des cantons), il ne faut certainement pas attendre un vote positif sur l'adhésion de la Suisse à l'UE avant plusieurs années. Etant donné l'impossibilité d'évaluer le rythme d'évolution des idées et de la situation en Suisse et en Europe, tout pronostic précis semble bien hasardeux. Toutefois, on peut estimer que cette étape ne sera très probablement pas franchie avant l'an 2'000. Si l'on considère cette hypothèse d'une attente de dix ans environ, la seule question qui se pose est de savoir comment la Suisse va négocier cette période transitoire relativement longue. Seules deux possibilités semblent envisageables aujourd'hui : les accords bilatéraux et l'Espace économique européen.

Les premières réactions des Ministres des affaires étrangères de l'UE nous laissent plutôt songeurs. En effet, sur les seize propositions présentées par la Suisse, trois seulement ont été retenues (transports, recherches et accès au marché européen des produits agricoles suisses) et deux questions ont été imposées (la libre-circulation des personnes et les quarante tonnes) (cf. annexe 6). Ce paquet semble lourd à négocier et peut-être encore plus à faire voter par le peuple suisse. Ainsi, outre la limitation des domaines acceptés, la négociation bilatérale, si elle aboutit, s'avère déjà plus onéreuse pour la Suisse que l'adhésion à l'EEE proposée le 06.12.92.

BEST COPY AVAILABLE

L'autre alternative, l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen, au stade où ce traité se situera au moment où la Suisse y adhérerait (si c'est le cas un jour), demeure une option tout à fait valable. Il est intéressant de noter à ce propos qu'en acceptant d'ouvrir des négociations sur des accords bilatéraux limités comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les Ministres des affaires étrangères de l'UE se sont félicités que les autorités suisses aient laissé ouverte l'option de l'EEE. L'initiative déposée le 03.09.93 garde ainsi toute son importance et toute sa valeur. Il se pourrait même que la Suisse soit très heureuse de pouvoir compter à l'avenir sur cette possibilité qui, en tant que phase transitoire, demeure la seule à être clairement structurée et admise par l'ensemble des partenaires de l'UE et de l'AELE. Il appartiendra donc au Conseil fédéral et au Parlement de procéder aux choix opportuns qui garantiront l'avenir de la Suisse au coeur de l'Europe. Il reste à espérer que ces choix seront opérés rapidement et surtout qu'ils ne seront pas exclusivement subordonnés à la seule perspective des élections fédérales de 1995.

6. *Conclusions*

Située au coeur de l'Europe, la Suisse fait bien sûr partie intégrante du vieux continent. A ce titre, elle assume donc avec tous les Européens la responsabilité de son avenir. Il est donc essentiel que les citoyennes et les citoyens suisses s'engagent dans le sens d'un programme d'actions esquissé très brièvement et très schématiquement ci-dessus.

Dans cette perspective, nous estimons que les responsables de la formation ont un rôle essentiel à jouer pour former la jeunesse à l'Europe. En effet, l'information et la formation constituent les deux piliers de base qui doivent permettre à chaque individu de pouvoir choisir en connaissance de cause son orientation, puis, le cas échéant, sa participation, voire son engagement par rapport à l'intégration de la Suisse à l'Europe. Nous ne réclamons nullement ici un endoctrinement mais simplement une très bonne connaissance de base des idées fondamentales, des structures, du fonctionnement et des objectifs de l'intégration européenne.

Une résolution dans ce sens prise par une Conférence comme la vôtre permettrait certainement de faire avancer cet espoir mis par les jeunes dans l'avenir de la Suisse au coeur de l'Europe.

Je termine en vous dédiant cette parole de Jean Monnet prononcée lors d'une allocution à Luxembourg, en 1959 : "Dans la compétition pacifique de caractère économique qui s'ouvre entre les nations, l'avenir est à celles qui se donneront le système scolaire le plus complet, à celles qui tireront le meilleur parti de l'intelligence de leur jeunesse, de toute leur jeunesse."

BEST COPY AVAILABLE

La votation sur l'EEE n'a pas eu pour seul effet de partager la Suisse, le long de la «barrière des röstis», elle a également mis en lumière les divergences profondes existant entre les communes et les régions.

Ainsi, le «oui» à l'EEE a été beaucoup plus important dans les régions en bonne santé financière, dans les villes et dans les communes qui se montrent généralement ouvertes aux changements politiques; le «non», en revanche, l'a emporté dans les régions les plus pauvres économiquement, les zones périphériques et les communes traditionnellement conservatrices. Ces contradictions se retrouvent dans toute la Suisse, mais elles sont moins fortes en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et au Tessin.

Polarisation à trois niveaux

La votation sur l'adhésion de la Suisse à l'EEE a donné lieu à une triple polarisation, avec une accumulation des facteurs en présence:

1. Le facteur le plus frappant et le plus important qui a joué sur le comportement face à l'EEE a été l'appartenance à un groupe linguistique, qu'il soit francophone, germanophone ou italophone.

2. Parallèlement à ce facteur culturel, ce sont les caractéristiques structurelles des communes qui ont joué un rôle essentiel, comme le niveau de formation, la structure professionnelle, la richesse matérielle ainsi que le poids des partis «progressistes» et «conservateurs». L'importance de ces facteurs signale l'existence d'un conflit entre les «anciens» et les «modernes».

3. Des facteurs tels que «position professionnelle» et «revenu» ainsi que - surtout en Suisse alémanique et au Tessin - «structure des branches» et «taux de chômage» sont également intervenus sur le comportement des votants. La votation sur l'EEE a donc dévoilé l'existence d'un conflit de répartition.

Un conflit entre les régions linguistiques

La votation sur l'EEE a tout d'abord mis en lumière l'existence d'un conflit culturel entre les régions linguistiques. Le facteur «langue» permet d'expliquer près de 70% des différences de vote entre les communes suisses. L'autre différence notable entre les régions, c'est l'unanimité, c'est-à-dire la moindre polarisation, qui a régné en Suisse romande.

Analyse de données agrégées et sondage d'opinion

L'étude résumée ici constitue le premier travail d'analyse, à l'échelle de la Suisse, de la votation du 6 décembre qui ne repose pas sur des données obtenues par sondage, mais sur les résultats concrets de la votation dans toutes les communes. Elle explique les différences de comportement des votants par les différences de structure sociale et économique existant entre leurs communes de domicile (analyse de données agrégées). Ces deux types d'enquête sont - de par les méthodes qui les sous-tendent - complémentaires: les sondages, comme les analyses Vox, donnent surtout des renseignements sur les caractéristiques individuelles des votants, tandis que les analyses de données agrégées fournissent des explications d'ordres géographique et structurel.

Attention aux conclusions hâtives!

Il ne faut pas tirer de conclusion hâtive des résultats des analyses de données agrégées sur le comportement individuel des votants: quand cette étude dit, par exemple, que l'adhésion de la Suisse à l'EEE a été rejetée dans les communes présentant la caractéristique structurelle de compter une «faible proportion de personnes au niveau de formation élevé», il ne faut pas en déduire que les opposants à l'EEE ont un niveau de formation plus bas que ses partisans. De même, la constatation selon laquelle les communes comptant un nombre élevé de socialistes et de verts se sont prononcées en faveur de l'EEE ne permet pas d'affirmer que tous les socialistes et les verts ont voté en faveur de l'EEE. On ne peut par ailleurs admettre la combinaison de plusieurs caractéristiques structurelles. La constatation que les communes ayant approuvé l'EEE comptent une «forte proportion de socialistes et de verts» et un «revenu par habitant élevé» ne permet pas de déduire que les socialistes et les verts disposent d'un revenu élevé.

BEST COPY AVAILABLE

G1 Votation sur l'EEE: pourcentage de "oui" en Suisse alémanique et en Suisse romande

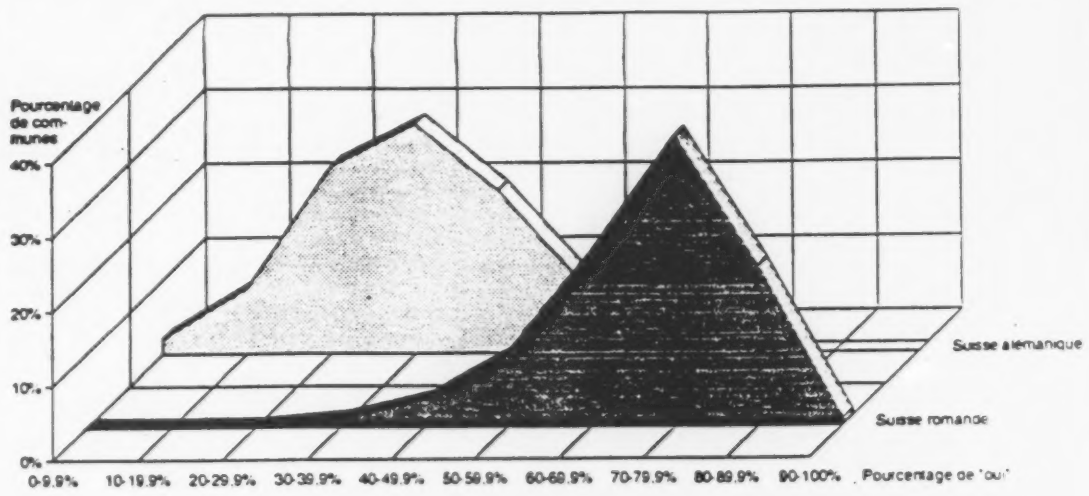

© Office fédéral de la statistique

La répartition des résultats de la votation sur l'EEE entre les communes alémaniques et les communes romandes ne démontre pas seulement l'existence de la "barrière des röstis", mais aussi l'unanimité des Romands.

G2 Votation sur l'EEE: pourcentage de "oui" selon les catégories de caractéristiques (Suisse)

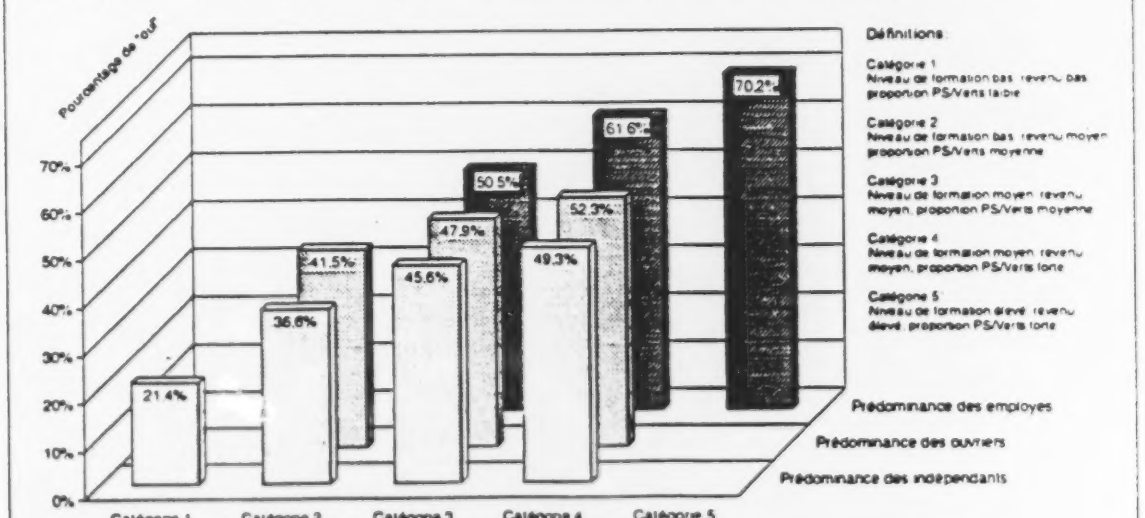

© Office fédéral de la Statistique

Le "non" l'a emporté dans les communes ayant les caractéristiques suivantes: niveau de formation bas, revenu bas, faible proportion de socialistes et de Verts, forte proportion élevée d'indépendants (agriculture et artisanat). Le pourcentage de "oui" a atteint en moyenne 21.4% dans les 37 communes présentant toutes ces caractéristiques.

Le "oui" l'a emporté dans les communes ayant les caractéristiques suivantes: niveau de formation élevé, revenu élevé, proportion moyenne à forte de socialistes et de Verts, proportion forte d'employées. Le pourcentage de "oui" a atteint en moyenne 70.2% dans les 77 communes présentant toutes ces caractéristiques.

Stats cantons

mi-mai	CANTON	TOTAL	mi-juin	CANTON	TOTAL	fin juin	CANTON	TOTAL	mi-juil.	CANTON	TOTAL	mi-juil.	CITY TOP-20	
1	VD	11714	1	VD	14616	1	VD	17133	1	GE	19063	1	Genève	7200
2	NE	8766	2	GE	10882	2	GE	16765	2	VD	17726	2	Zürich	6897
3	ZH	7595	3	BE	10245	3	ZH	11744	3	ZH	12957	3	Lausanne	4804
4	GE	6852	4	ZH	10105	4	BE	10714	4	NE	10984	4	La Chaux-de-Fonds	3879
5	FR	6296	5	NE	10068	5	NE	10654	5	BE	10781	5	Bern	2736
6	BE	6117	6	FR	7226	6	FR	8349	6	FR	8410	6	Fribourg	2077
7	VS	4936	7	VS	5403	7	VS	6422	7	VS	6861	7	Neuchâtel	1876
8	LU	1973	8	LU	2060	8	LU	3148	8	LU	3668	8	Onex	1430
9	SG	1672	9	SG	1992	9	SG	2692	9	SG	2869	9	Grand-lancy	1379
10	TI	1432	10	AG	1982	10	AG	2346	10	AG	2771	10	Le Locle	1310
11	AG	1415	11	TI	1516	11	TI	1565	11	TI	1548	11	Carouge	1305
12	SH	1362	12	SH	1376	12	SH	1433	12	SH	1448	12	Luzern	1279
13	ZG	895	13	BS	1032	13	BS	1393	13	BS	1434	13	St-Gallen	1247
14	BS	751	14	ZG	992	14	BL	1125	14	BL	1322	14	Basel-Stadt	1174
15	BL	742	15	JU	885	15	SO	1090	15	SO	1141	15	Sion	1065
16	TG	660	16	GR	851	16	ZG	1080	16	JU	1116	16	Vernier	1057
17	SO	588	17	SO	797	17	JU	1022	17	ZG	1086	17	Schaffhausen	994
18	GR	453	18	BL	786	18	GR	930	18	GR	953	18	Bulle	915
19	AR	385	19	TG	735	19	TG	763	19	TG	906	19	Köniz	869
20	JU	335	20	AR	563	20	AR	661	20	AR	711	20	Brig	862
21	SZ	236	21	SZ	263	21	SZ	303	21	SZ	320			
22	UR	76	22	GL	134	22	GL	133	22	GL	193		Total	44355
23	NW	68	23	OW	97	23	OW	107	23	OW	108			
24	OW	58	24	UR	77	24	UR	98	24	UR	102			
25	GL	43	25	NW	77	25	NW	93	25	NW	97			
26	AI	15	26	AI	56	26	AI	79	26	AI	84			
	TOTAL	65435		TOTAL	84816		TOTAL	101842		TOTAL	108659			
	Valables	41244		Valables	55548		Valables	67966		Valables	83066			
	Tot. SR	38899		Tot. SR	49080		Tot. SR	60345		Tot. SR	64160			
	SR =	59.45%	VETRAULICH		57.87%	CONFIDENTIEL		59.25%			59.05%			

7. L'EUROPE S'ENSEIGNE

7. L'EUROPE S'ENSEIGNE

Irène Cornali-Engel
Présidente de COROME, Neuchâtel

L'Europe est d'abord une grande idée politique et culturelle, affirmait Monsieur Jean Cavadini, alors président de la Conférence des directeurs de l'instruction publique en Suisse (CDIP-CH); en tant que telle, ses répercussions dans le monde de l'éducation sont profondes.

Et pourtant, la dimension européenne est encore insuffisamment présente en cours de scolarité obligatoire. C'est pour pallier cette lacune, que COROME (Commission romande des moyens d'enseignement et d'apprentissage) a décidé l'édition de supports didactiques destinés aux enseignant-e-s et aux élèves de Suisse romande.

1. Qu'est-ce que COROME ?

Dans l'élan de coordination des années 70, le premier soin fut d'établir des programmes communs. Il apparut immédiatement après, que l'utilisation des mêmes instruments didactiques permettrait de fonder encore mieux l'unité d'une école romande. COROME est née dans cette dynamique.

Directement dépendante de la Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIP-SR/TI), elle réunit représentant-e-s des départements de l'instruction publique et représentant-e-s des associations professionnelles d'enseignant-e-s issu-e-s des deux niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Elle décide d'acheter, d'adapter ou de créer des moyens d'enseignement et d'apprentissage (cf. tableau 1 ci-après).

BEST COPY AVAILABLE

Conférence intercantonale des chefs de départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin

donne à

COROME

commission romande des moyens d'enseignement et d'apprentissage

composée de

Départements de l'instruction publique

représentants des niveaux primaires et secondaires

deux délégué-e-s pour chacun des cantons romands

Associations professionnelles d'enseignants

primaires et secondaires

deux délégué-e-s SPR
deux délégué-e-s CARESP

Coordination scolaire romande
le délégué

Office romand des éditions et du matériel scolaires
le président

Département de l'instruction publique du Tessin
un observateur délégué

Service des moyens d'enseignement de l'IRDP
la cheffe de service, présidente de COROME

mission de

acheter, adapter ou créer des moyens d'enseignement et d'apprentissage

Tableau 1

Lorsqu'une décision de création est prise, le déroulement des opérations successives dessine un ballet aux multiples figures soigneusement agencées (cf. tableau 2, ci-dessous) dans lequel chacun des partenaires peut précisément mesurer les conséquences de ses décisions. Car les sommes engagées peuvent être importantes, à la mesure d'ailleurs des avantages financiers à tirer d'une production commune destinée à l'ensemble des enseignant-e-s et des élèves de Suisse romande.

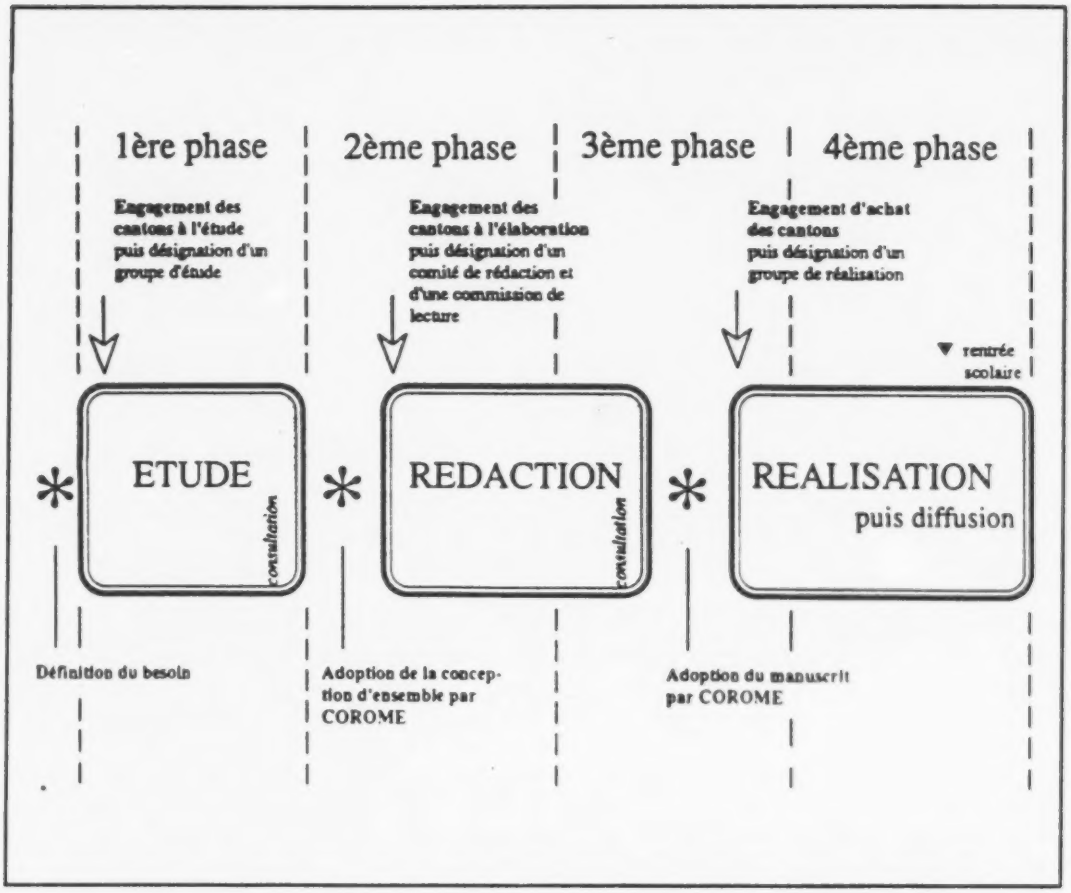

Tableau 2

La commission de lecture et le comité de rédaction sont composés de manière à satisfaire un principe fondamental, celui de la collaboration entre praticien-ne-s et spécialistes du domaine concerné. C'est ainsi que le Centre européen de la culture (CEC), que l'Association européenne des enseignant-e-s (AEDE) et que la Commission romande d'éducation civique (CRECE) ont apporté leur réflexion critique lors de l'élaboration des supports "une dimension européenne à l'école".

Les supports didactiques en cours d'élaboration ou d'étude préalable aujourd'hui à COROME touchent à plusieurs domaines :

Dossiers en cours d'élaboration :

Accueil des enfants migrants et approche interculturelle : rédaction de deux documents à l'intention des enseignant-e-s, un vade-mecum d'information et de sensibilisation et un inventaire sélectif des supports didactiques existants;

- Mathématique dans les degrés 1 à 6 de la scolarité obligatoire : réflexion et élaboration d'une nouvelle génération de moyens d'enseignement et d'apprentissage des cantons romands;

- Français - Quelques notions grammaticales problématiques : rédaction d'un dossier de clarification à l'intention des enseignant-e-s et des formateurs et formatrices d'enseignant-e-s;

Dossiers en étude :

- Français : dossiers pour l'expression orale et écrite;

- Allemand - Langue seconde : renouvellement des moyens d'enseignement et d'apprentissage utilisés dans les cantons romands.

2. Des supports didactiques pour une dimension européenne à l'école

Une étude préalable l'avait démontré : il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen d'enseignement digne de ce nom, assurant une formation à l'Europe dans le milieu scolaire. Seuls existent divers documents de référence, en particulier ceux édités par l'Association européenne des enseignant-e-s (AEDE). COROME a donc voulu combler cette lacune, en créant des documents satisfaisant aux objectifs suivants :

. favoriser la prise de conscience dans une dimension européenne multiple et variée;

. former les élèves à se comporter comme des citoyen-ne-s non seulement de leur région et de leur pays, mais également de l'Europe et du monde;

. éduquer au respect et à la solidarité entre les peuples;

. mettre en évidence l'interdépendance entre les peuples;

. sensibiliser les élèves aux responsabilités de l'Europe envers le reste du monde;

. décourager l'émergence de sentiments xénophobes.

▪ L'originalité de la didactique

Plutôt que de prévoir une transmission des connaissances dans une situation d'enseignement traditionnelle, il est prévu de favoriser la construction des savoirs par les élèves eux-mêmes, placés en situation de s'interroger. C'est ainsi que les supports offriront un grand choix de documents à présenter en classe :

. éléments déclencheurs pour faire émerger des représentation et des questionnements,

. éléments ressources pour étayer et enrichir la réflexion.

La démarche proposée consiste à enrichir les connaissances de l'élève en le plaçant en situation de s'interroger et en l'aidant à construire sa propre opinion. Il s'agit ainsi de partir des représentations mentales de l'élève - de son vécu à propos de tel ou tel sujet - de les faire émerger et de les organiser en classe pour construire une problématique. Tout ceci se fait à travers l'utilisation des éléments déclencheurs.

Vient ensuite une phase d'enrichissement des connaissances de base, destinée à répondre à cette problématique. Dans la phase suivante, ces connaissances sont structurées par l'apport d'un éclairage différent qui permet d'appréhender le sujet à une autre échelle (spatiale,

temporelle, morale, etc.). En dernier lieu, une phase de remise en question de l'ensemble du sujet devrait amener l'élève à se forger une opinion. Cette dernière phase vient en fait relancer le débat et faire émerger de nouvelles questions.

Cette démarche, présentée dans le tableau 3 - cf. ci-dessous -, est donc fondée avant tout sur l'élève et les problématiques construites par chaque classe pourront bien entendu varier. Ainsi le matériel fourni dans le dossier permettra de répondre à une partie des problématiques et on pourra le compléter en fonction des besoins de chacun. Remarquons que les documents proposés aux enseignant-e-s résultent d'une sévère sélection opérée dans un vaste ensemble des ressources potentiellement intéressantes, mis à jour par les travaux d'une documentaliste spécialisée dans la littérature enfantine. [1]

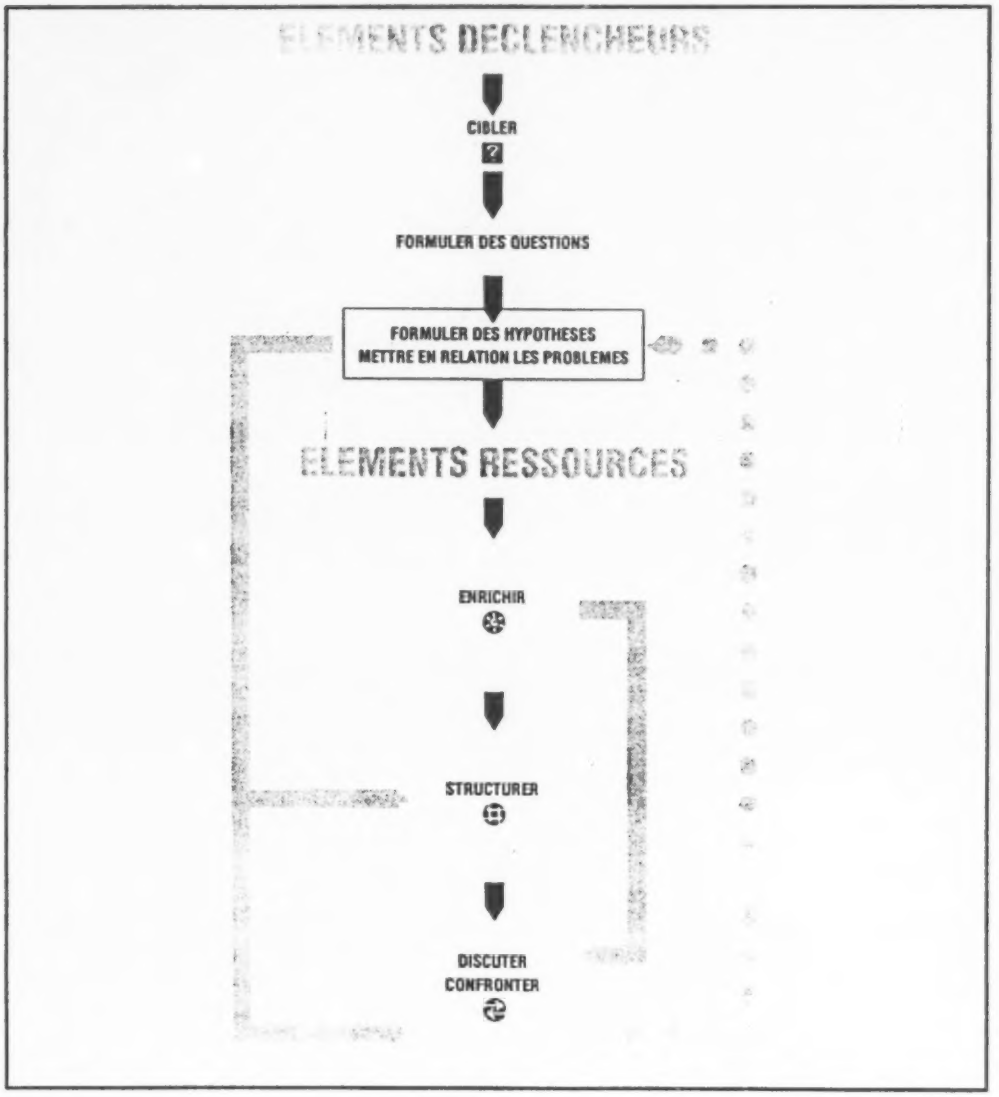

Tableau 3

1 Document "EuroDoc - 125 références bibliographiques concernant l'Europe - Catherine Corthésy Jaeggi - IRDP - Pratiques - 93.210 - novembre 1993" qui peut être obtenu auprès du secteur Documentation de l'IRDP

- **Le contenu**

La collection comprend divers éléments. D'abord

. la brochure de présentation générale destinée à l'enseignant-e présente l'ensemble de la production en explicitant notamment les objectifs généraux et particuliers, les principes didactiques et les options méthodologiques;

. les six modules sont centrés sur les thèmes suivants :

- frontière,
- migrations,
- échanges économiques,
- pollution,
- arts/sciences/techniques,
- us et coutumes.

Chacun des thèmes est découpé en deux ou trois sujets destinés de préférence à l'une ou l'autre des catégories d'âge concernées par ce matériel (onze à seize ans). Tous les thèmes sont présentés dans deux fiches d'introduction :

. la première donne les objectifs généraux de sensibilisation à l'Europe propres au thème ainsi que les objectifs spécifiques à chaque sujet;

. la seconde fait office d'introduction au thème et explicite le découpage en différents sujets.

Dans chacun des sujets, les fiches couleur sont destinées à l'enseignant-e, les fiches blanches aux élèves.

Dans les fiches couleur, on trouvera, dans l'ordre :

. une première fiche avec quelques références bibliographiques sélectives concernant les réalisations ou projets de l'Europe institutionnelle en rapport avec le sujet et une suggestion des disciplines, degrés et points du programme dans lesquels le sujet peut être traité. Relevons que, dans bien des cas, les sujets présentés pourraient s'intégrer dans le programme de géographie comme dans celui d'histoire : les enseignant-e-s de ces deux disciplines se consulteront avec profit, soit pour envisager une collaboration, soit pour éviter la répétition;

. deux ou trois fiches présentant la démarche, à savoir une tableau intitulé "Démarche suggérée" et une courte description du contenu des différents éléments "déclencheurs" et "ressources", sous le titre "Documents proposés";

. un tableau vide, calqué sur le tableau 1, qui pourra servir à la préparation du cours et être rempli selon la démarche suivie par la classe;

. une bibliographie du sujet traité.

Au verso des fiches destinées aux élèves, on retrouvera le bref descriptif de chaque élément. On découvrira encore des références aux manuels largement diffusés, qui peuvent remplacer ou compléter l'élément ressource proposé, ainsi qu'un emplacement pour les références personnelles.

BEST COPY AVAILABLE

- **La continuité de la démarche**

Cette sensibilisation à l'Europe ne pouvait être réservée à l'un ou l'autre des degrés de la scolarité obligatoire. Une analyse attentive des intérêts et des réflexions accessibles aux enfants, menée parallèlement à celle du contenu du plan d'études, a conduit à s'adresser aux élèves dès le quatrième degré en privilégiant ceux des degrés six, sept, huit et neuf.

- **La dimension pluridisciplinaire**

La formation à l'Europe ne saurait constituer une nouvelle discipline, qui viendrait s'ajouter à des contenus d'enseignement déjà importants. Dès lors les thèmes choisis concernent plus spécialement l'histoire et la géographie, mais ils ouvriront également des pistes de travail à l'intention des enseignant-e-s de français.

Les supports sont sortis de presse à l'automne 1993 et sont diffusés, dans chacun des cantons romands, par les offices cantonaux chargés de la distribution du matériel scolaire.

Nous citerons en conclusion, les propos que Monsieur Pierre Cevey, président de la CDIP-SR/TI "*Après la votation du 6 décembre 1992, nous nous réjouissons de voir la Suisse romande faire oeuvre de pionnière et montrer ainsi l'importance qu'elle accorde aux questions européennes.*".

Nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à cette élaboration, au sein du comité de rédaction, du groupe d'étude romand et des commissions de lecture romande et cantonales.

Nous espérons que les enseignant-e-s trouveront dans ces supports des instruments efficaces et adaptés à leurs attentes.".

BEST COPY AVAILABLE

CONCLUSIONS DU SEMINAIRE

CONCLUSIONS DU SEMINAIRE

Jacques-André Tschoumy

L'EUROPE A L'ECOLE

Le Comité de l'AIDEP a souhaité organiser un séminaire consacré à l'Europe de demain, à ses espaces partagés, à ses citoyennetés composées et au formidable marché intérieur des systèmes éducatifs suisses.

Cette option prit une dimension nouvelle au lendemain du 6 décembre 1992.

Cent inspecteurs et directeurs d'établissements sont venus écouter dix conférenciers et débattre en groupes de travail d'une information orale et écrite qui a été estimée de qualité, et dont la fiabilité du renseignement a convaincu.

Ces inspecteurs et directeurs étaient venus par conviction personnelle. Ils étaient venus surtout pour imaginer comment articuler leur action professionnelle quotidienne d'inspecteurs et de directeurs aux divers projets européens en cours.

Dans le climat morose sur l'Europe qui suivit le 6 décembre, ainsi que le disait Bastienne Jörchel, "*ce fut une bonne surprise*". En effet, ce fut un séminaire tonique.

J'ai eu du plaisir à glaner au passage des conférences divers mots-clé. Vous aurez avec moi reconnu que le mot *Schweiropa* aura frappé les esprits. Vous le retrouverez sur la page de couverture. Puis j'ai noté *indépendance dans l'interdépendance, société sans pères, sans repères, société de pairs, une Europe des racines et des antennes, un marché intérieur de l'éducation, l'Europe en Suisse aura avancé en trois ans plus qu'en trente ans*.

Nous avons entendu des informations issues de la Conférence des présidents de Gouvernements cantonaux, de l'Office fédéral de l'éducation et de la science et du Département fédéral de l'intérieur, du Bureau d'intégration et donc du Département du DFAE et du DFEP, d'une déléguée européenne, et de l'Institut du fédéralisme.

Mais rien n'est simple. A qui lui disait : "*La région, nom d'une pipe !*", un autre répondait : "*Mais en Suisse, un kilomètre plus loin, c'est tout autrement !*".

Et maintenant, que restera-t-il de votre rencontre ?

Il en restera une Recommandation, soit une série de lignes de forces issues de vos débats, et que vous souhaitez adresser aux chefs de Départements de l'Instruction publique en leur demandant de donner suite à vos prises de position. Votre Comité, ici, s'est engagé à donner cette suite.

Car la seule question qui se pose aujourd'hui est la suivante : comment vivre ensemble ? L'inspecteur peut-il, doit-il lier son action à cette option majeure ? A ce titre, les débats de Saillon ont porté sur le statut d'un tel enseignement et d'un tel apprentissage à l'école, sur ses modalités et sur ses difficultés.

Le statut d'un enseignement / apprentissage à l'Europe

L'inspecteur peut-il contribuer à une ouverture à l'Europe ? La réponse fut tout à fait positive. En effet, un inspecteur et un directeur peut faire ou défaire des politiques scolaires. Mais bien informé des enjeux, il peut jouer un rôle d'appui, de légitimation, dans la création de parlements d'enfants par exemple; il peut jouer un rôle de suivi en faisant connaître d'école à école les diverses expériences, et en permettant que soit octroyée une reconnaissance ministérielle à ces diverses expériences; il donnera donc du sens à ces expériences; enfin, il jouera un rôle d'impulsion et d'incitation en fédérant un collège des maîtres sur un projet d'établissement. En un mot, étant actif, l'inspecteur-directeur transporte un concept, en faisant respecter, en fédérant des efforts dans le respect des différences, un état d'esprit, en provoquant une reconnaissance et une estime réciproque des différentes communautés européennes, et en faisant ainsi progresser la tolérance; il sera surtout en mesure de combattre la menace qui guette tous les Européens, soit la peur, le repli, la contre-attaque.

L'inspecteur-directeur doit-il contribuer à cette ouverture européenne ? Cette question entraîne un autre type de réflexion. Le territoire n'est pas donné, il est toujours créé par celui qui l'habite et qui lui donne du sens. L'inspecteur-directeur peut ainsi donc influencer l'espace qu'il occupe. En ce sens, l'inspecteur-directeur trouve dans l'Europe une nécessité d'impulsion pour les raisons suivantes : psychologiquement, il crée un espace; socialement, il fédère autour d'un projet collectif, et ainsi d'un butoir constitutif pour toutes les sociétés du territoire. Une autre raison est opérationnelle, de pratiques isolées autrefois, la pratique est connue, reconnue, encouragée, propulsée. Et puis, il y a des raisons de fait. L'Europe est là. Savez-vous qu'au XIIe siècle, il n'y avait que six légumes en Europe ? L'Europe a bien changé. Et enfin, peuvent se poser des raisons politiques. Y a-t-il risque d'endoctrinement, y a-t-il risque de faire entrer l'Europe politique à l'école ? Tout le monde sait qu'il n'est pas du rôle de l'école de distribuer des bulletins de vote. Mais, réfléchissons, quelle est cette Europe ? C'est l'Europe des droits de l'Homme, de la reconnaissance des minorités, de la valorisation des différences, de la vie en commun. C'est l'autre camp qui endoctrine dans l'intolérance, dans la majorité abusive, oppressive, dans les minorités non reconnues, dans les fascismes, les violences et les terrorismes. A l'instar de l'instituteur du XIXe siècle, artisan de la République, ne penseriez-vous pas que l'enseignant du XXe siècle est artisan de l'Europe, avec à la clé un statut dans la société, une image porteuse et une reconsidération dans la population ? Il y va donc de la valorisation même du rôle du maître.

La CDIP/CH a édicté des Recommandations en février dernier qui ont un caractère fort de reconnaissance.

Pouvons-nous ne pas donner suite à cette Recommandation ministérielle ? Pouvons-nous enseigner sans idéal ? Et pouvons-nous enseigner sans option de société ?

Modalités de cet enseignement

De façon très générale, l'avis a été émis qu'il conviendrait d'abandonner le recyclage au profit de projets d'établissement; d'inscrire cette éducation avant douze ans, alors que le projet de COROME ne débute qu'à dix ans; d'ajouter un volet langue au volet Europe; d'ancrer cette ouverture à l'Europe à toutes les disciplines et non seulement aux disciplines d'histoire, de géographie et d'éveil; de ne créer en aucun cas une discipline nouvelle; d'offrir un matériel diversifié au maître; d'exploiter le matériel réel humain qui existe dans nos classes; d'offrir un appui au maître; de considérer le maître comme un professionnel de l'enseignement, et ainsi de lui offrir des appuis, des ressources, des référentiels, soit du sens. Bref, un matériel moderne qui sache faire l'économie de longues recherches à l'enseignant, mais qui lui laisse le total choix du moment, de la stratégie, et de la didactique à suivre.

Par ailleurs, quelques idées fortes ont été émises. Vous souhaitez l'octroi de zones d'autonomie, de telle sorte que dans vos circonscriptions puissent naître des projets d'établissement, des lieux de citoyennetés-jeunesse, soit des lieux où s'exercera la démocratie.

Vous avez également souhaité l'ouverture de projets ouverts vers la communauté locale, soit vers la société civile, les associations, les organisations politiques. Vous avez souhaité associer d'autres acteurs à la conduite du projet pédagogique, et ainsi à la signature d'accords de partenariat avec d'autres acteurs sociaux. Vous avez surtout souhaité l'offre de situations réelles de rencontres et d'échanges. L'Europe est un thème de racines et d'antennes. Vous souhaiter garder les pieds sur vos racines, mais avoir les antennes sur l'extérieur. Vous souhaitez surtout que l'Europe s'enseigne par les langues aussi, c'est bien pourquoi vous appréciez l'introduction d'apprentissage des langues très précoce, dès 4 ans, avec des méthodes de plus en plus naturelles et de plus en plus cohérentes. Vous souhaitez que cet apprentissage des langues ne soit pas objet de sélection, puisque tous seront citoyens européens.

Enfin, vous avez dénoncé les modalités des articles 126 et 127 du Traité de l'Union européenne, du Traité de Maastricht. Vous en dénoncez la jésuistique, puisqu'on vous dit ce qu'il faut faire, mais on ne vous en donne pas les moyens.

Enfin, vous avec apprécié que la télématique puisse être une communication vraie. C'est une forme d'échange peu souvent utilisée et Kalimera et Edutex / IRDP offrent des projets dans cette direction.

Enfin, vous souhaitez que la CDIP/SR+TI et l'IRDP soient plus impliqués dans cet engagement européen.

Mais les difficultés sont réelles

Les difficultés sont nombreuses sur le chemin d'une ouverture de l'Europe à l'école. Vous entendrez plusieurs personnes dire qu'il n'y a rien de nouveau dans vos programmes, et que l'Europe a toujours été enseignée à l'école.

Prenez garde. C'est tout nouveau. Vous avez à donner maintenant du sens à un enseignement européen, une profondeur, ainsi que le disait Denis de Rougemont. Les étrangers chez nous, c'est un problème qui doit être étudié sous l'angle de la statistique, de l'histoire et de la culture humaines, les langues doivent être étudiées également à la lumière de l'apport des Tziganes. C'est un sens nouveau qui est donné à cet enseignement européen.

Vous entendrez dire également que le monde de l'éducation a de l'avance en ce domaine, et qu'il est normal qu'il soit toujours en avance sur les politiques. Je répondrai : "*Si seulement !*". En son principe, annoncer un tel principe est bien, mais j'affirme que la Suisse est en retard si l'on compare à la région Nord-Pas-de-Calais qui gambade par-dessus les frontières belge, hollandaise et anglaise. Nous avons là un modèle de préfiguration de l'Europe de demain qui n'est pas introduit en Suisse.

BEST COPY AVAILABLE

Un troisième risque est l'eurocompatibilité non accompagnée d'helvéticocompatibilité. C'est là un risque très certain. Dans le domaine de la formation des enseignants et des Hautes Ecoles professionnelles, on remarque peu à peu que chaque Canton tente à adapter ses systèmes de formation de maîtres à l'Europe, sans souci de ses voisins cantonaux. Les Cantons ne s'étaient pas concertés, et aucun ne s'est demandé prioritairement ce qu'ils pouvaient faire ensemble, pour ensuite distribuer les tâches spécifiques. C'est l'inverse qui, au contraire, a primé.

Les inspecteurs et les directeurs peuvent réorienter ce courant.

Une autre difficulté est l'enseignement de l'éducation civique. La citoyenneté est désormais à cheval sur les territoires et les identités, et la citoyenneté se trouvera dans la conjugaison de ces deux principes. Tout cela est bien plus difficile à enseigner et à comprendre que l'affirmation d'une citoyenneté barricadée derrière une frontière des douaniers et sous un drapeau suisse.

Un autre risque, nous l'avons déjà évoqué, est que l'on reproche que l'école fasse de la politique. Oui, parler Europe, c'est parler politique. Mais, les Ministères de l'éducation ont donné la direction par les décisions du Conseil de l'Europe à Strasbourg et les Recommandations de février 1993 de la CDIP/CH. Et il s'agit là d'un projet de société. L'enseignement des langues est un fait politique. La formation des maîtres est un fait politique. L'Europe est, elle aussi, un fait politique, puisque le continent devra regrouper ses forces culturelles. D'autres disent qu'il faudrait se contenter d'une présentation neutre de l'Europe. Alors je vous dis : *"Bonne chance !"*. Si vous vous contentez d'une information civique en apprenant à vos enfants le nombre de Députés à Bruxelles et à Strasbourg, et que vous ne pratiquiez pas un réel échange de classes avec des Européens vivant en Slovaquie ou en Ecosse, et bien vous verrez l'intérêt pour l'Europe baisser considérablement.

Une autre difficulté sera la mise en oeuvre. La mise en oeuvre est difficile, puisqu'il ne s'agit pas d'une discipline nouvelle, mais d'un état d'esprit. Un état d'esprit qui traverse toutes les disciplines, dès les tout-petits, avec un accent principal dès les 12-15 ans.

Une autre difficulté est la pluricitoyenneté. Le pluriel est toujours plus difficile que le simple. Mais être Suisse, n'est-ce pas être pluriculturel, plurilingue, pluriarchique ? Au contraire de modèles qui se développent actuellement en Serbie, de monoculturel, de monolingue et de monoarchique, l'Europe de demain se conjuguera autour du pluriculturalisme et de la pluriarchie. La Suisse est une maquette de l'Europe de demain, cette pluricitoyenneté est le fait central de notre continent.

Une autre difficulté est la représentation que l'on se fait du voisinage. A l'un qui revendique avec force la région avant tout, l'autre répondra qu'un kilomètre est une distance déterminante entre deux villages et que la mise en commun est difficile.

Une autre réticence est que l'on n'impose pas des notions scolaires, mais des attitudes à des enfants, qui ne seraient pas les nôtres. Ne pensez-vous pas alors que ce serait nier le rôle de l'école, dans ses fonctions de socialisation, de fédération et de révélation ? L'Europe est un projet social, comment l'école pourrait-elle se distraire de ce rôle ?

Enfin, une grande difficulté sera que les maîtres doivent être formés à cette nouvelle formation. C'est bien ce qui a été tenté récemment par COROME, qui a décidé d'une politique d'accompagnement et de préparation des maîtres à l'usage de ces différents moyens d'enseignement. Il faudra simplement que cette ouverture à l'Europe diversifie son action dans le temps, dans l'espace et dans ses stratégies. Dans le temps, l'ouverture à l'Europe devra s'adapter au moment de formation initiale, inductive et in-service; dans l'espace, cette ouverture pour l'Europe devra être présentée de façon diversifiée aux animateurs, aux directeurs, aux inspecteurs et aux enseignants; et dans ses stratégies, ainsi que nous l'a appris Michael Huberman, il conviendra d'adapter la formation aux âges et aux attentes des différents acteurs.

Mesdames et Messieurs les inspecteurs et directeurs de l'Association de l'AIDEP, chers collègues, chers amis, vous m'avez fait l'honneur de me demander l'organisation d'un Séminaire.

En invitant un grand nombre d'acteurs suisses et étrangers sur ce front, j'ai souhaité d'une part, vous donner les éléments d'appréciation de la Suisse face à l'Europe au lendemain du 6 décembre 1992. J'ai souhaité faire suivre d'une Saint-Nicolas cette sombre journée du Père fouettard. J'ai souhaité évoquer avec vous le rôle d'impulsion que vous pouvez jouer pour les systèmes éducatifs romands, à l'injonction des politiques éducationnelles et des Recommandations de la CDIP/CH, et des pratiques quotidiennes des enseignants que vous rencontrez tous les jours, au travers de leurs programmes, de leurs horaires, et de leurs diverses contraintes institutionnelles.

Nous avons ensemble, pendant trois jours, abordé un thème de portée majeure, non seulement par l'actualité européenne du thème étudié, mais surtout parce que nous devions réfléchir à l'introduction d'une dimension éducative, et non pas d'une discipline.

C'était courir plusieurs risques à la fois.

Mon espoir est que le risque de l'abandon total de cette dimension soit devenu demain plus improbable qu'hier.

PROPOSITIONS D'ACTION

Lignes de forces adoptées par les participants, à l'issue du Séminaire, à l'intention de la Conférence des chefs de Département de la Suisse romande et du Tessin

A l'issue du Séminaire "Après le 6 décembre 1992, l'éducation bouge", tenu à Saillon (VS) les 25 et 26 novembre 1993, et organisé par l'AIDEP en collaboration avec l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP), les participants, se référant aux recommandations de la CDIP/CH du 18 février 1993, souhaitent que les chefs des Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin concrétisent les actions recommandées dans chacun de leurs cantons, notamment celles qui concernent les dossiers relatifs à la dimension européenne dans l'enseignement.

Les participants proposent qu'une attention particulière soit portée:

- *à l'information*
- *à la formation*
- *aux projets d'établissement*
- *à l'exercice de citoyenneté des jeunes*
- *aux échanges*
- *à l'apprentissage des langues*
- *au suivi romand et tessinois des action engagées.*

Dans le cadre de leurs compétences et de leurs établissements, ils s'engagent à favoriser la mise en oeuvre des actions qui s'inscrivent dans la dynamique européenne.

Les participants

Saillon, Valais, le 26 novembre 1993

ANNEXES

ANNEXE 1

LES RECOMMANDATIONS DE LA CDIP/CH DU 18 FEVRIER 1993

EDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPE Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
CDEP Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Sekretariat/Secrétariat
3005 Bern, Sulgeneckstrasse 70
Telefon 031-46 83 13, Telefax 031-45 93 29

A la presse pédagogique

Berne, le 18 février 1993

Recommandations de la CDIP

- **relatives à la dimension européenne à l'école**
- **relatives à l'échange des Jeunes sur le plan national et international**
- **relatives à l'éducation précoce spécialisée**

Madame, Monsieur,

Lors de la séance du 18 février 1993, la CDIP a approuvé trois importantes recommandations. Les projets avaient préalablement été soumis aux Conférences régionales ainsi qu'aux association suisses des enseignant(e)s qui ont eu l'occasion de prendre position à leur sujet.

Nous vous remettons, ci-joint, les textes en question en vous priant de bien vouloir les porter à la connaissance de vos lecteurs.

Les recommandations relatives à la dimension européenne à l'école et à l'échange des Jeunes sont toutes deux accompagnées d'un commentaire. Les recommandations relatives à l'éducation précoce spécialisée découlent du rapport publié en 1991 par un Groupe de travail mis en place par la CDIP (Education précoce spécialisée en Suisse, Etudes et Rapport No 6, CDIP Berne, 1991).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et à ses annexes et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Moritz Arnet
Secrétaire général de la CDIP

EDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

SEKRETARIAT: SULGENECKSTR. 70, 3005 BERN TEL.: 031 / 46 83 13

Recommandations de la CDIP sur la dimension européenne de l'éducation

du 18 février 1993

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et les directeurs cantonaux de l'économie publique, responsables de la formation professionnelle,

- se référant aux précédentes recommandations,
- conscients des enjeux présents et futurs de la construction européenne
- et désireux de voir l'école, en Suisse, jouer pleinement son rôle d'information et de formation dans ce domaine,

recommandent aux autorités concernées

1. de poursuivre et, le cas échéant, d'intensifier les efforts entrepris pour l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes, à tous les niveaux de la formation;
2. de poursuivre les efforts entrepris pour l'intégration des personnes de langue et de culture étrangères ainsi que pour la promotion d'une meilleure compréhension interculturelle;
3. d'encourager et de soutenir, à tous les niveaux, les contacts et les échanges entre élèves, apprenti(e)s, enseignant(e)s et directions d'écoles des diverses régions linguistiques de la Suisse, des régions transfrontalières et des autres pays européens;
4. d'inclure explicitement la dimension européenne dans les programmes scolaires, à tous les niveaux;
5. de prendre en compte la dimension européenne dans la conception et la réalisation des moyens d'enseignement et, le cas échéant, de développer un matériel pédagogique adéquat;
6. de mettre davantage l'accent sur la dimension européenne dans les formations initiale et continue des enseignant(e)s;
7. d'encourager et de soutenir la participation des écoles aux activités scolaires ou extrascolaires organisées pour promouvoir la dimension européenne;
8. de coopérer et d'échanger les informations sur les expériences réalisées.

Berne le 18 février 1993

Le président de la CDIP

Jean Cavadini

Le secrétaire général de la CDIP

Moritz Arnet

BEST COPY AVAILABLE

- la volonté de coexister de façon harmonieuse et d'accepter les compromis permettant de concilier les divers intérêts;
- la défense de la liberté, de la démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de la justice;
- le développement d'un système de production et d'échanges économiques entre les Etats, qui soit à la fois un facteur de bien-être individuel et social et de stabilité politique;
- le souci de préserver l'équilibre écologique européen et mondial;
- la volonté de préserver la paix en Europe et dans le monde.

3. La Suisse possède une dimension européenne naturelle. Cela tient à sa situation géographique mais surtout à sa diversité linguistique et culturelle, à l'importante présence d'étrangers sur son sol mais également aux valeurs qui fondent son organisation politique. Les importantes échéances qui attendent la Suisse et ses citoyens - quelle que soit la forme concrète que prendra l'intégration politique et juridique de notre pays à l'Europe - impliquent que des efforts importants soient entrepris à tous les niveaux pour développer l'information et la prise de conscience des enjeux de la nouvelle réalité européenne.

4. Prendre en compte la dimension européenne dans l'éducation ne signifie pas qu'il faille renoncer à une approche locale, cantonale, régionale ou nationale; au contraire, ces racines sont indispensables à l'ouverture et à l'élargissement des perspectives. La Suisse a des atouts importants à faire valoir en Europe, parmi lesquels on peut citer : la sauvegarde des spécificités culturelles, la promotion de l'équité sociale, le respect des minorités, le développement équilibré et diversifié de l'économie, le fédéralisme fondé sur la subsidiarité, dans lequel les décisions sont prises d'une manière aussi proche que possible des citoyens.

5. Il ne s'agit pas non plus de tomber dans le travers d'un eurocentrisme étroit, aussi dangereux que le repli sur soi nationaliste. Les valeurs à promouvoir sont universelles; leur développement amène naturellement une ouverture et l'accent mis sur l'Europe doit aussi prendre en compte son interdépendance et sa solidarité vis-à-vis du reste du monde. Des questions aussi importantes pour l'avenir que le commerce international, les mouvements migratoires ou l'équilibre écologique ont, en effet, de plus en plus une dimension planétaire.

6. La situation, en Europe, évolue rapidement. Elle est caractérisée notamment par la marche vers l'unité européenne dans le cadre de la Communauté Européenne, par la perspective d'un espace économique européen, par la démocratisation des pays d'Europe centrale et orientale et par une interdépendance toujours plus étroite avec le reste du monde.

7. Les changements en cours ne pourront qu'accélérer l'émergence d'une société européenne de plus en plus multiculturelle et multilingue, dans laquelle le travail, les études et les loisirs seront placés sous le signe de la mobilité. L'Europe n'apparaît ainsi plus seulement comme une idée mais comme une réalité concrète de la vie quotidienne d'un nombre de plus en plus important de personnes et notre pays sera directement confronté à cette nouvelle situation.

8. Cette évolution offre des possibilités nouvelles et positives de découvertes, d'échanges, de coopération et d'enrichissement qui devraient renforcer les liens de solidarité entre les diverses nations.

Commentaires

Remarques générales

1. La formulation de ces Recommandations est volontairement générale car c'est l'ensemble du système éducatif et tous les niveaux d'enseignement qui se trouvent concernés. Prendre en compte la dimension européenne correspond à une des missions éducatives fondamentales de l'enseignement : préparer chaque individu à vivre dans une société pluraliste et démocratique, en le rendant capable d'exercer ses devoirs et responsabilités de citoyen.

2. Cela peut et doit commencer dès les premières années de la scolarité mais l'effort le plus important devrait porter, dès le niveau secondaire, sur les adolescents et les jeunes adultes dont un bon nombre sont déjà citoyens alors qu'ils n'ont pas terminé leur formation. Par ailleurs, une attention particulière devrait être accordée, en collaboration avec les partenaires sociaux, aux jeunes qui suivent une formation professionnelle. Ce sont eux, en effet, qui sont - et seront - plus particulièrement confrontés, sur leur lieu de travail, à la réalité quotidienne d'une main-d'oeuvre multiculturelle et multilingue. Globalement, c'est une véritable formation civique renouvelée, basée sur les Droits de l'Homme, qui s'impose dans chacun des Etats; en effet, les connaissances, les compétences et les attitudes requises dans un contexte purement local, cantonal, régional ou national ne suffisent plus dans une communauté élargie au niveau de l'Europe.

3. Le rôle de l'école, à tous les niveaux, est en premier lieu d'apporter une large information sur l'Europe. On sait bien, par ailleurs, qu' il ne peut être question de créer une nouvelle discipline; il s'agit plutôt d'adapter les contenus et, dans les programmes existants, de saisir les occasions d'aborder les notions dans une perspective différente et plus large. Nos programmes d'histoire et de géographie en particulier - naturellement ouverts sur l'Europe - pourraient être aménagés sans grandes difficultés.

4. Mais les connaissances seules ne suffisent pas : il s'agit surtout de promouvoir un nouvel état d'esprit et de forger des attitudes. La vie quotidienne, dans les classes, offre de nombreuses occasions de pratiquer activement une véritable pédagogie interculturelle.

Principes d'orientation pour la mise en oeuvre des Recommandations

Recommandation 1: La maîtrise des langues étrangères joue un rôle clef non seulement comme outil de communication mais également dans la découverte du monde culturel européen. L'approche communicative développée depuis de longues années par le Conseil de l'Europe - et qui inspire largement la didactique pratiquée en Suisse - doit être poursuivie et intensifiée à tous les niveaux et, en particulier au cours de la formation professionnelle. A ce propos, rappelons les recommandations relatives à l'introduction de la deuxième langue nationale émises par la CDIP, que tous les cantons ont été appelés à mettre en oeuvre aussi complètement et rapidement que possible.

BEST COPY AVAILABLE

Dans d'autres cas, la réalisation de moyens complémentaires s'avère nécessaire. Dans ce cadre, il est intéressant de relever la contribution de COROME qui a élaboré des lignes directrices pour l'introduction de la dimension européenne dans la scolarité obligatoire en Suisse romande. De nombreuses sources d'information et de documentation existent déjà et un matériel pédagogique abondant et varié est à disposition, que ce soit au sein des organisations internationales (Conseil de l'Europe, CE, UNESCO) ou auprès d'organisations non gouvernementales (Association européenne des enseignants, Conférence permanente européenne des associations de professeurs de géographie, etc). Le Conseil de l'Europe mène actuellement un grand projet sur l'enseignement secondaire, au cours duquel seront publiés plusieurs documents didactiques et documentaires à l'intention des enseignants : dossiers pédagogiques (atlas) sur la dimension européenne, vade-mecum des échanges scolaires, monographies sur des expériences intéressantes et des "bonnes pratiques" d'introduction de la dimension européenne dans l'enseignement.

Recommandation 6: Le succès des programmes scolaires pour l'éveil d'une conscience européenne ne dépend pas seulement des connaissances, mais avant tout des aptitudes et attitudes de ceux qui dispensent cet enseignement. Il est donc indispensable d'organiser des stages - durant la formation initiale et en cours d'emploi - non seulement à l'intention des enseignants, mais également pour les responsables de l'éducation et de l'administration des écoles ainsi que pour les autorités scolaires. De plus, les enseignants ainsi que tous les autres responsables de l'éducation devraient être encouragés à profiter des possibilités d'études dans les autres pays européens et d'échanges avec ces pays. Les enseignants devraient en particulier se familiariser avec la pédagogie interculturelle et celle les échanges scolaires.

Recommandation 7: De nombreuses activités proposées dans le cadre scolaire ou extrascolaire peuvent contribuer à la prise en compte de la dimension européenne. Dans ce cadre, il convient de mentionner les recommandations de la CDIP, récemment mises à jour, concernant l'encouragement à l'échange en Suisse et à l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation. On peut citer également, par exemple, le concours de la Journée européenne des écoles, organisé chaque année en coopération avec le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne et la Fondation européenne de la culture. Les Ecoles associées de l'UNESCO ou les clubs UNESCO permettent également d'établir des liens entre les établissements en Europe ou dans d'autres régions du monde. Dans certains pays (Portugal par exemple) ont été créés des "clubs européens".

Recommandation 8: De nombreuses initiatives individuelles d'enseignants ou d'associations de professeurs existent sans doute déjà en Suisse mais elles sont peu connues. Certains cantons ou certaines régions, comme par exemple la "Regio Basiliensis", "Arge Alp", COROME travaillent à des projets précis et très enrichissants qui pourraient déboucher sur des réalisations communes. A cet effet, un échange systématique d'informations, organisé et coordonné sur le plan suisse (par exemple au Secrétariat de la CDIP-CH) doit être envisagé à tous les niveaux. Cela permettrait, entre autres, de résoudre, du moins en partie, les problèmes financiers liés à l'introduction de la dimension européenne dans l'éducation et la formation.

EDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

SEKRETARIAT: SULGENECKSTR. 70, 3005 BERN TEL.: 031 / 46 83 13

Recommandations concernant l'encouragement de l'échange en Suisse et avec l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation
(élèves, apprenti(e)s et enseignant(e)s)

du 18 février 1993

La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et les directeurs cantonaux de l'économie publique responsables de la formation professionnelle, compte tenu et en complément

- des recommandations concernant l'encouragement de l'échange d'élèves et d'enseignants entre les régions de Suisse du 24 octobre 1985;
- des recommandations et décisions concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale pour tous les enfants pendant la scolarité obligatoire du 30 octobre 1975 ainsi que des points de rencontre à la charnière des scolarités obligatoire et post-obligatoire du 30 octobre 1986;
- des recommandations relatives à la scolarisation des enfants de langue étrangère du 24 octobre 1991;
- des recommandations sur la dimension européenne de l'éducation du 18 février 1993;
- de la déclaration intitulée "Le racisme à l'école" du 6 juin 1991,

désireux d'encourager, sur le plan national et international, l'échange entre les régions linguistiques de notre pays et avec l'étranger en vertu de considérations de politique nationale et européenne, et soucieux de contribuer ainsi à l'amélioration du respect et de la compréhension réciproques, émettent les recommandations suivantes.

Il est recommandé aux autorités cantonales concernées:

1. de considérer l'échange avec les autres régions linguistiques et avec l'étranger comme un élément de l'enseignement de l'école obligatoire et postobligatoire, de la formation professionnelle des apprenti(e)s et aussi de la formation des enseignant(e)s de ces niveaux et types d'écoles ainsi que de l'exercice de leur profession;

2. de prendre des mesures pour que les jeunes gens puissent, au cours de leur formation scolaire et professionnelle, participer à toute forme d'échanges ou à des contacts de toute autre nature avec d'autres régions linguistiques de notre pays ou à l'étranger;

Exposé des motifs et commentaires

Introduction

Les échanges de jeunes en général et les échanges liés à l'éducation et à la formation en particulier contribuent - le fait est reconnu - non seulement à la connaissance d'autres régions linguistiques et culturelles, mais aussi à une réflexion sur sa propre identité. Dans le cadre de la didactique des langues étrangères, notamment, les échanges scolaires ou liés à la formation ont déjà fait leurs preuves depuis plusieurs décennies en Suisse comme à l'étranger en tant que support d'un enseignement basé sur des projets. Mais, l'expérience le montre, les conditions générales qui président aux projets d'échanges, tout comme le contenu même de ces projets, se sont modifiés en Suisse au fil des années.

Considération fondamentales

L'éventail des personnes impliquées dans un échange s'est élargi

Les recommandations actualisées partent du principe qu'un vaste éventail de personnes est impliqué dans un échange, un éventail composé essentiellement d'élèves, d'enseignant(e)s de tous les degrés et d'apprenti(e)s.

Par rapport aux recommandations de 1985, il convient de noter que, suite à l'introduction d'un enseignement précoce de la deuxième langue nationale au **degré primaire**, ce dernier peut désormais participer lui aussi à des contacts interlinguistiques et interculturels. Il faut noter par ailleurs, en ce qui concerne la scolarité postobligatoire, que les jeunes effectuant une **formation professionnelle** devraient aussi avoir la possibilité de participer à des projets d'échange.

Par conséquent, doivent être intégrés dans les activités d'échange avec d'autres régions linguistique, les élèves et les enseignants des établissements d'enseignement suivants:

- écoles primaires
- écoles du premier cycle de l'enseignement secondaire
- écoles du deuxième cycle de l'enseignement secondaire: école de maturité, écoles normales d'enseignant(e), autres écoles de formation générale de ce même degré (par exemple écoles du degré diplôme), écoles professionnelles à plein temps (par exemple: écoles supérieures de commerce, écoles d'administration) mais aussi, et surtout, écoles professionnelles à temps partiel (écoles professionnelles commerciales, écoles professionnelles artisanales et industrielles, ainsi que les écoles professionnelles supérieures correspondantes).

A noter que, selon les recommandations actualisées, les activités *ne doivent pas toujours et exclusivement concerner les échanges de classes, d'apprenti(e)s*

leur sont offertes au niveau cantonal, régional et national dans ces deux domaines. Il leur offre la possibilité d'un perfectionnement personnel, technique et pédagogique dans le cadre de séjours de plus ou moins longue durée dans une autre école, en Suisse ou à l'étranger. Il leur offre aussi la possibilité d'apprendre à connaître d'autres systèmes d'éducation et de formation et, enfin, celle d'être confronté(e)s à d'autres modalités d'apprentissage et de formes d'enseignement. Les contacts qui se nouent à travers les échanges d'enseignant(e)s facilitent par ailleurs la réalisation de jumelages entre écoles et de projets d'échanges scolaires.

Mesures concernant l'encouragement de l'échange en Suisse et avec l'étranger

Depuis plus de vingt ans déjà, nos écoles participent à des projets d'échange en Suisse et avec l'étranger. Force nous est toutefois de constater qu'en Suisse:

1. en dépit de conditions préalables favorables (quatre régions linguistiques sur le territoire national, langues différentes dans les pays limitrophes), seule une petite partie des élèves a la possibilité de participer à des échanges scolaires;
2. fréquemment, et pour des raisons fort diverses (lacunes au niveau de l'infrastructure et de l'organisation, information insuffisante, soutien financier inadéquat), des projets d'échange ne peuvent être menés à bien.

Il convient donc d'encourager vivement, à l'avenir, l'échange en Suisse et avec l'étranger. Les recommandations actualisées constituent une bonne base pour lui donner l'élan souhaité.

ANNEXE 2

LES ORGANISATEURS DU SEMINAIRE

COMITE AIDEP

VS	**Michel PELLAUD**	Président 1913 Saillon	prof. 026/45 25 18 privé 026/44 15 37
GE	**Michel HAGMANN**	Vice-président Ch. de la Blonde 33 bis 1253 Vandoeuvres	prof. 022/348 22 10 privé 022/348 21 39
FR	**Christiane NIDEGGER**	Secrétaire Ch. de la Belle Luce 11 1630 Bulle	privé 029/2 77 02
BE	**Roger FIECHTER**	Caissier Case postale 2613 Villeret	privé 039/41 19 26
NE	**Pierre-André PELICHET**	Fichier Direction des Ecoles 2400 Le Locle	prof. 039/31 11 85 privé 039/31 29 40
VD	**Daniel Cornut**	Bulletin Direction des Ecoles Case postale 188 1814 La Tour-de-Peilz	prof. 021/944 99 12 privé 021/944 01 04
TI	**Giampiero BIANCHI**	Via Bossi 2 A 6900 Lugano	prof. 091/22 52 70 privé 091/91 41 83
JU	Vacant		

(Charles MORITZ, décédé, avait participé aux travaux de mise en oeuvre du Séminaire)

BEST COPY AVAILABLE

ANNEXE 3

ARTICLES DE PRESSE

LE NOUVEAU QUOTIDIEN

MERCREDI 8 DÉCEMBRE 1993

«Après le 6 décembre, l'éducation bouge»

Les responsables des écoles primaires romandes, réunis récemment à Saillon pour un colloque, veulent davantage d'ouverture dans les collèges.

«Après le 6 décembre, l'éducation bouge.» Ce thème a mobilisé récemment l'Association des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires (AIDEP). Réunis à Saillon, une centaine de participants ont cherché à trouver des réponses concrètes pour tenter d'éviter l'isolement européen, dans le cadre spécifique de l'éducation.

Suite au vote négatif du peuple suisse, une forte demande est venue des enseignants, écoliers et responsables de l'éducation. Le séminaire de Saillon devait permettre de faire le point sur la situation, comme d'ouvrir quelques perspectives nouvelles.

Pour Pierre Luisoni, adjoint du secrétaire général de la CDIP pour les relations internationales et invité au séminaire de Saillon, «l'Europe a joué un rôle très important de catalyseur et d'aiguillon. Cela nous a en particulier fait prendre conscience que notre eurocompatibilité passait obligatoirement par la mise en ordre de la maison suisse. Comment en effet parler de mobilité ou de libre circulation en Europe, si celle-ci n'est pas assurée entre les cantons eux-mêmes». Cette dynamique, a-t-il ajouté, ne s'est heureusement pas interrompue, malgré le vote négatif du 6 décembre. Mais de gros efforts restent à faire.

Pour tenter de répondre à la demande des écoles, l'AIDEP a opté pour une stratégie didactique: des dossiers seront distribués aux maîtres, mettant l'accent sur le courant culturel commun qui existe en Europe. Ce matériel touchera des enfants dès l'âge de sept ans environ, ce qui constitue une innovation dans l'école primaire. Quant aux thèmes choisis, ils porteront sur la découverte des arts, techniques et coutumes. Exemple choisi: on parlera de la TVA en maths.

«Il s'agit aussi de sensibiliser les écoliers au respect des minorités, essayer d'expliquer ce qu'est une guerre civile», prévient Jacques-André Tschoumy, directeur de l'IRDP et animateur du colloque. «L'école doit aborder ces grands thèmes que sont les droits de l'homme ou les minorités. Ne pas en parler mènerait à tous les facismes.»

Au terme du colloque de Saillon, les participants ont voulu sensibiliser les cantons à l'importance de la dimension européenne dans l'enseignement. Ils suggèrent qu'une importance particulière soit portée à «la formation, à l'information, aux projets d'établissement, à l'exercice de citoyenneté des jeunes à l'école et autour de l'école comme à l'apprentissage des langues». SARAH TRAMACERE

BEST COPY AVAILABLE

L'école s'ouvre à l'Europe

Nouvelliste VALAIS

Durant deux jours se tient à Saillon un important séminaire de l'Association des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de la Suisse romande et du Tessin, association présidée par M. Michel Pellaud. Le thème: l'Europe et l'école.

Par Jean-Marc Theytaz

Une rencontre primordiale à l'heure où l'école est soumise à une évolution constante, allant de mutation en mutation, réajustant ses objectifs, affinant ses projets.

La visée de ce séminaire est triple: elle se veut actualisée, éducative, prospective, en regard de l'Europe de l'éducation. L'après 6 décembre 1992 nécessite une actualisation des buts; la présentation de projets concrets concernant plusieurs secteurs de l'éducation, notamment l'école primaire, est à l'ordre du jour de même que les scénarios de demain, ceux élaborés par les cantons qui sont régulièrement en avance sur la Confédération.

La Romandie existe

Il faut savoir que la Romandie de l'éducation existe; elle offre une recherche importante coordonnée en réseaux romand, suisse, international, elle apporte une spécificité romande par la liaison d'activités de formation des enseignants, un lieu d'impulsion par création de sites variés d'innovation pédagogique, à Sierre par exemple, et offrant de multiples autres foyers de travail en commun et tournés vers l'ouverture que nous offre l'avenir, comme l'a précisé Jacques-André Tschoumy directeur de l'IRDP.

Projet de Corome: formation à l'Europe

Corome, commission romande des moyens d'enseignement, va assurer la fiabilité d'une formation à l'Europe. La démarche entreprise à travers ce projet va privilégier la didactique, les supports, les thèmes.

La didactique utilisée favorisera la construction des connaissances par l'élève placé en situation de s'interroger plutôt que de transmission de savoir dans un enseignement frontal. Les supports mis en œuvre seront performants et les thèmes choisis devront permettre d'atteindre deux objectifs: ceux des programmes en vigueur dans les disciplines concernées et ceux de formation à l'Europe. L'histoire et la géographie seront ainsi prioritairement concernées. L'originalité de la didactique, la dimension pluridisciplinaire nous apprennent qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle discipline mais qu'il importe d'ouvrir des pistes de travail sur les voies existantes comme le précise Irène Cornali-Engel. Ariane Racine nous entretient sur la place de l'éducation dans le Traité de Maastricht, la dimension européenne de l'éducation, la citoyenneté, l'apprentissage des langues, la mobilité, la reconnaissance des diplômes.

Impulsion du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, créé en 1949, a depuis toujours mené des travaux de coopération entre les systèmes éducatifs européens. En 1991 un nouveau projet a été lancé avec les objectifs suivants: donner aux jeunes les connaissances, le savoir-faire et les attitudes dont ils auront besoin pour faire face aux défis européens, les préparer à des études supérieures, à la mobilité, dans une Europe multiculturelle et plurilingue; faire prendre conscience aux jeunes de leur héritage culturel et de leur avenir européen. L'enseignement secondaire en Europe et l'identité européenne constituent deux axes fondamentaux pour l'avancement de ce projet.

Une autre Europe

Gérard de Puymège nous parle pour sa part de la grande Europe, celle de la culture, et des citoyens, réalisée avec le Centre européen de la culture et de sa mission; la valeur clé en est la personne et son espace idéal de participation civique, la région, foyer de création et de communication; la démarche en est le fédéralisme, la méthode Rougemont, l'Europe des citoyens et ses réseaux transnationaux. Le rôle de l'école consiste à former des Européens libres et responsables. Il faut leur apprendre à penser par problèmes et non par nations.

On le voit, le séminaire de Saillon est très riche et diversifié: quatre sessions d'une demi-journée, onze interventions spécialisées, trois temps de réflexion, de débat et de mise en œuvre et six participations de France et d'Italie, de quoi nourrir une réflexion très étoffée.

A noter que l'ouverture du séminaire se fera par «Un cri d'espoir» des jeunes présenté par Mme Astrid Debons de Sion, pour une meilleure sensibilisation de l'école à l'Europe. □

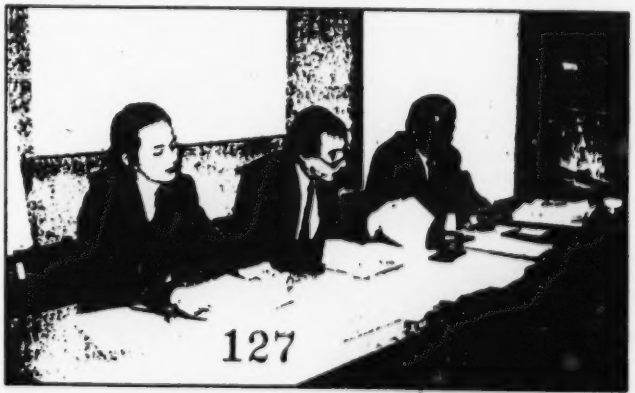

Mme Ariane Racine, MM. Jacques-André Tschoumy et Michel Pellaud.

BEST COPY AVAILABLE

JEUDI 25 NOVEMBRE 1993

ANNEXE 4

Thèses émises par la Konferenz der hauptamtlichen Schulinspektoren der deutsch- und mehrsprachigen Kantone der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein

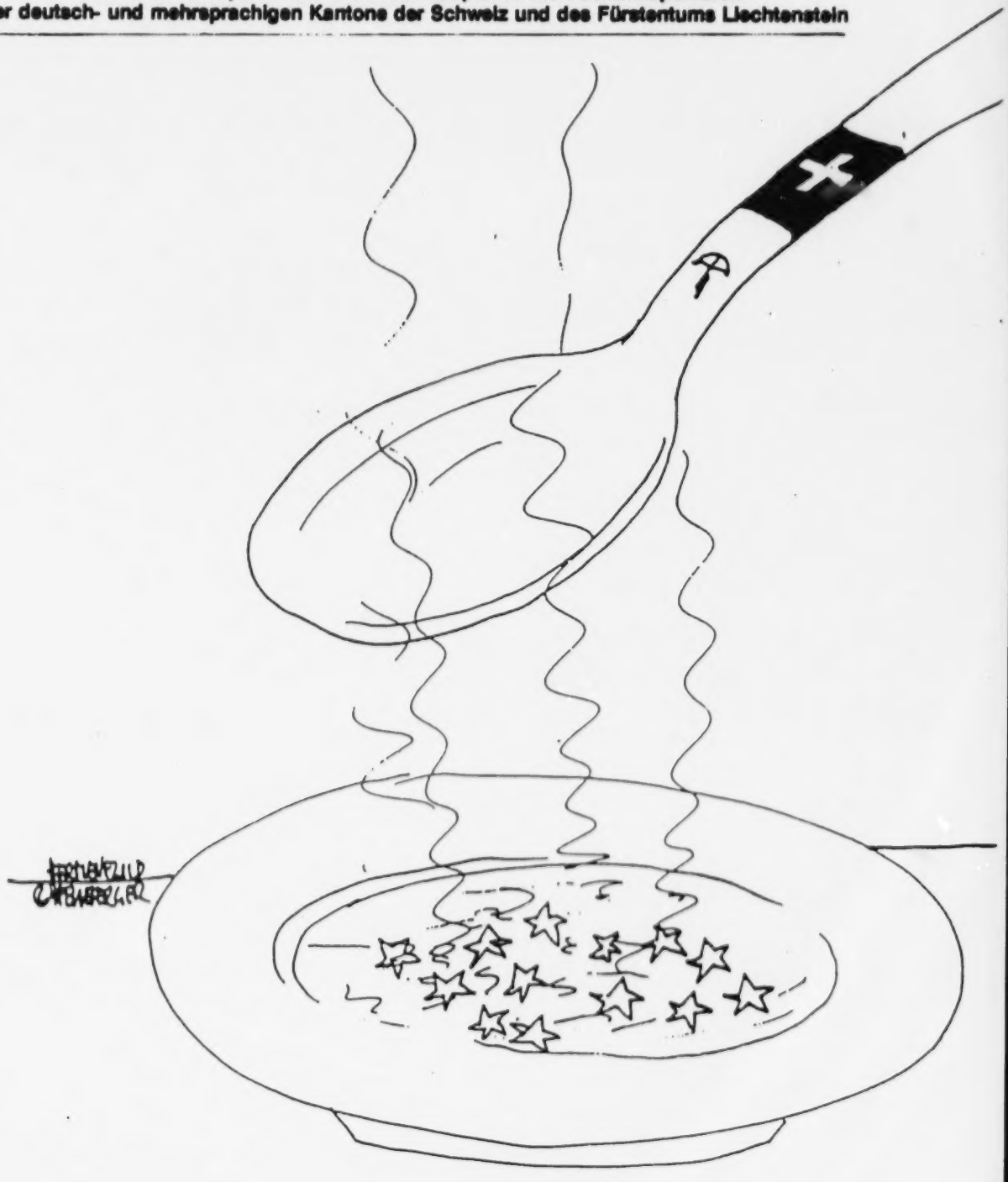

Diese Suppe ist ja gar nicht so heiss !

DIE SCHWEIZER SCHULEN UND EUROPA 92

Anlässlich eines Seminars der "Konferenz der hauptamtlichen Schulinspektoren der deutsch- und mehrsprachigen Kantone der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein" setzten sich 50 Schulinspektoren mit dem Thema "Die Schweizer Schulen und Europa 91" auseinander. Namhafte Referenten äusserten sich zu diesem Thema, unter anderen Prof.Dr.R.Dubs, Rektor HSG St.Gallen, Dr.E.Poglia, Generalsekretär EDI und J.Baumann, EDK.
Die Teilnehmer erarbeiteten als Seminarergebnis Thesen zum vorgegebenen Thema:

VOLKSSCHULE (Primarschule und Sekundarstufe 1)

THESEN:
1. EIN EINHEITLICHES SCHULSYSTEM IN DER SCHWEIZ IST PRIMÄR NICHT ERFORDERLICH.
2. ES IST DIE INNERE SCHULREFORM, DIE IM BESONDEREN DIE MENSCHEN- UND ALLGEMEINBILDUNG UMFASST, ZU FÖRDERN UND ZU UNTERSTUTZEN.
3. DER AUSBILDUNGSSTAND AM ENDE DER VOLKSSCHULZEIT IST INNERHALB DER SCHWEIZ GLEICHWERTIG (ENTSPRICHT EINER MITTLEREN REIFE). ER BILDET DIE GRUNDLAGE FUR DIE WEITERBILDUNG IN DER SCHWEIZ UND IN EUROPA.

Begründung:
1. Die EG-Gesetzgebung lässt für die Bildung auf der Volksschulstufe Freiräume und bedingt deshalb auch für die Schweiz keine zwingende Gleichschaltung.
2. Wirtschaft und Technik stehen in der EG im Vordergrund. Bildung aber verlangt mehr als nur Anpassung an die wirtschaftlichen und technischen Bedürfnisse Europas. Neben einer umfassenden Allgemeinbildung ist deshalb auch der Persönlichkeitsentfaltung und -bildung gerecht zu werden.
3. Der Ausbildungsstand am Ende der Volksschulzeit muss trotz Struktur- und Systemvielfalt gleichwertig sein und einer lebenslangen Weiterbildung als Grundlage dienen.

SEKUNDARSTUFE 2 (Mittelschule)

THESEN:
1. DAS GYMNASIUM IST ZU VERWESENTLICHEN UND UM EIN JAHR ZU KURZEN (AUSBILDUNGSZEIT MAX. 12 JAHRE AB SCHULEINTRITT BIS ZUR MATURITÄT).
2. HTL-, HWV-, KONSERVATORIUMS- UND SEMINARABSCHLUSSE WERDEN ANERKANNT UND ENTSPRECHEN HEUTE DEM NIVEAU VON FACHSCHULEN. DIESE STUFE WIRD AUSGEBAUT.
3. DIE FACHMATURITÄTEN SIND DER VOLLMATURA GLEICHZUSETZEN.

BEST COPY AVAILABLE

Begründung:
1. Für den EG-Raum, aber auch für die Schweiz, bedeutet dies eine Vereinfachung und die Anerkennung der Unmöglichkeit "alles" zu lernen.
2. Mit der Anerkennung verschiedener Diplome werden die Durchlässigkeit erleichtert und Studienwechsel möglich. Das bedeutet eine bessere Begabtenförderung und damit eine gegenseitige Anerkennung der Diplome und Abschlüsse im europäischen Raum.
3. Die "Fachfrau" und der "Fachmann" wird den Absolventen der Mittelschulen mit Matura gleichgestellt.

BERUFSBILDUNGSWESEN

THESEN:
1. GRUNDSÄTZLICH WIRD DAS DUALE BERUFSBILDUNGSSYSTEM (LEHRE BEI EINEM MEISTER/BERUFSSCHULE) BEIBEHALTEN. DIE ALLGEMEINBILDUNG WIRD ERWEITERT. FÜR BESONDERE FÄLLE SIND VOLLZEITBERUFSSCHULEN ANZUBIETEN.
2. NACH DER BERUFSAUSBILDUNG IST DER ZUGANG ZU FACHSCHULEN IN BERUFSSPEZIFISCHEN BEREICHEN MÖGLICH. BERUFSMITTELSCHULEN WERDEN AUSGEBAUT.
3. DIE HÖHEREN FACHSCHULEN WERDEN IN DEN RANG VON FACHHOCHSCHULEN UMBENANNT.

Begründung:
1. Das duale System entspricht unserer Auffassung, junge Menschen sorgfältig sowohl in der praxisbezogenen als auch in der theoretischen Berufsausbildung auf ihre zukünftige Tätigkeit vorzubereiten. Der raschere Wechsel der einzelnen Berufsprofile verlangt eine breitere Allgemeinbildung. Für besonders anspruchsvolle Berufslehren und bei Lehrstellenmangel können Vollzeitberufsschulen jungen Menschen eine Berufsausbildung ermöglichen.
2. Eine Berufslehre darf keine Sackgasse sein. Mit dem Ausbau der Berufsmittelschulen können zum Teil die Mittelschulen entlastet werden. Der Zugang zu Fachhochschulen ist gewährleistet. Berufsmittelschulen schliessen mit einer Fachmatura ab.
3. Höhere Fachschulen werden, in Angleichung an die europäische Praxis, als Fachhochschulen anerkannt.

TERTIÄRBEREICH / HOCHSCHULEN

THESEN:
1. AN DEN SCHWEIZERISCHEN HOCHSCHULEN WERDEN STUDIENZEITEN VERKURZT UND DIE ANFORDERUNGEN DER STUDIENRICHTUNGEN VEREINHEITLICHT.

BEST COPY AVAILABLE

2. ZULASSUNGSBEDINGUNGEN WERDEN ERLEICHTERT UND VEREINHEITLICHT. DIE ZERTIFIKATE WERDEN IM GANZEN EUROPÄISCHEN RAUM ANERKANNT.
3. DIE LEHRERGRUNDAUSBILDUNG WIRD AN PÄDAGOGISCHEN HOCHSCHULEN ERWORBEN.
   HOCHSCHULLEHRER HABEN SICH UBER EINE PÄDAGOGISCHE UND DIDAKTISCHE AUS- UND WEITERBILDUNG AUSZUWEISEN.

Begründung:

1. Die Ausbildung an Hochschulen in der Schweiz dauert im Vergleich mit anderen europäschen Ländern zu lang. Damit sind die Kosten zu hoch. Die Vielfalt der Studienrichtungen führt dazu, dass die Anforderungen an den einzelnen Hochschulen und innerhalb der Fakultäten unterschiedlich sind. Deshalb ist eine Vereinheitlichung anzustreben.
2. Akademische Abschlüsse/Grade sollen in allen Ländern des europäischen Raumes anerkannt werden.
3. Um den Lehrern im EG-Raum gleichgestellt zu werden, ist die Aufwertung der Seminarien zu Pädagogischen Hochschulen unerlässlich. Wer in einem bestimmten Fach lehrt, muss auch über eine pädagogisch-didaktische Ausbildung verfügen.

BEST COPY AVAILABLE

ANNEXE 5

QUESTIONS-REPONSES

Les animateurs ont proposé aux groupes de travail de s'interroger sur le rôle des Inspecteurs et Directeurs en direction des enseignants, des élèves, du Département et de la Communauté locale. Quatre thématiques ont été suggérées aux groupes de travail.

Voici l'énoncé des questions et, en vrac, les axes qui ont conduit la réflexion des groupes de travail :

1. **Comment aider les enseignants ? Quel appui ?**

2. **Comment favoriser l'Europe à l'école ?**

3. **Comment introduire didactiquement l'Europe à l'école ?**

4. **Comment faire et piloter l'Europe à l'école ?**

Question 1

Comment aider les enseignants ? Quel appui ?

Le moyen d'enseignement "Formation à l'Europe" vient d'être édité. Il fait l'objet d'une formation intercantonale qui se déroule les 22, 23 et 24 novembre 1993, à Genève. Il s'agit d'une oeuvre de COROME, du Service "Moyens d'enseignement" de l'IRDP, et d'experts.
Ce document s'adresse à un corps enseignant considéré professionnel, soit maître de ses didactiques et de ses enseignements. C'est donc un document de références, de ressources, d'impulsions d'abord.
Cette orientation est-elle la bonne ?
Quelle formation entendez-vous donner aux enseignants sur ce thème ?
Quel suivi comptez-vous mettre en oeuvre ?

Quelques réactions

- *Considérer le nouvel ouvrage de COROME comme un outil de travail complémentaire*
- *L'ouverture à l'Europe existe par l'apport des différentes cultures dans les classes (le monde de l'éducation est en en avance par rapport à la politique)*
- *Promouvoir la valorisation d'enfants d'ailleurs*
- *Echanges entre enseignants et élèves*
- *Faire émerger les points communs (projet d'école)*
- *Coopérer avec les différentes associations s'occupant de la jeunesse*
- *Ne pas imposer, mais mieux informer*
- *Présentation neutre sur l'information européenne (!)*
- *Oublier les recyclages traditionnels pour introduire l'Europe*
- *Inciter, encourager, impulser la création de groupes de travail; le directeur doit légitimer l'action, en reconnaître les succès, etc., être du groupe, présent, actif; il doit créer les bonnes conditions d'action*
- *Attendre, des DIP, de l'autonomie, des appuis, la reconnaissance de ces actions*
- *Directeurs et inspecteurs doivent constater, reconnaître, transmettre de collège à collège*
- *Pour la formation initiale des enseignants, former à la collaboration, à l'ouverture (valable pour toutes les disciplines)*

A propos de la Conférence des Cantons :
- *Quelle articulation des compétences ?*
- *Qui va-t-elle remplacer ?*
- *Qui sont les représentants des Cantons ?*
- *L'instruction publique pourrait-elle devenir parent pauvre ?*

Question 2

Comment favoriser l'Europe à l'école ?

La CDIP/CH a demandé, le 18 février 1993, l'inclusion explicite de la dimension européenne à l'école; la concordance des conceptions et des réalisations pédagogiques avec l'Europe; une formation "plus européenne" des enseignants; une intensification des échanges; une accentuation de l'effort d'intégration des enfants de culture étrangère; et un effort redoublé d'apprentissage très précoce des langues vivantes.

Vous, Inspecteurs / Directeurs, voulez-vous concrétiser cette Recommandation inter-ministérielle suisse ? L'Europe est-elle votre affaire ?

De quelle(s) manière(s) un inspecteur ou un directeur d'établissement peut-il favoriser cette Recommandation ?

- auprès de ses enseignants ?
- auprès d'enseignants non intéressés ?
- auprès des directeurs d'établissement ?
- auprès des autorités scolaires communales ou intercommunales ?
- auprès des parents d'élèves ?
- auprès de la presse ?
- auprès de l'ensemble d'une communauté (scolaire, sociale, associative, politique) ?

Et quel suivi (quel accompagnement ? quelle évaluation ?) un inspecteur / directeur va-t-il / peut-il, devra-t-il) introduire dans son système d'enseignement ?

Quelques réactions

- *Quelques petites réticences*
- *Promouvoir les échanges à tous les niveaux*
  - *élèves*
  - *classes*
  - *enseignants (simplifier les procédures administratives)*
- *Soutenir les initiatives*
- *Faire progresser la tolérance réciproque*
- *Favoriser les disciplines d'éveil, qui peuvent apporter beaucoup d'occasions d'échanges, de partages interculturels*
- *Sensibilisation : le "matériel" humain est dans nos classes (nationalités, langues, religions)*
- *Dès le plus jeune âge*
- *Etude précoce des langues*
- *Défi de l'école : sensibiliser à l'acceptation de cette diversité*
- *Partir de la réalité de la classe, élargir, associer collègues, parents, politiques, corps social*
- *Programmes, CE : "enfants d'ici, enfants d'ailleurs", utiliser ce thème*
- *Projet d'école, ateliers, activités à option*
- *Le classeur n'est pas tout, après la sensibilisation, données précises, documents à disposition*
- *Usage de la télématique pour communiquer*
- *L'Europe : est-ce un concept, ou un état d'esprit, ou les deux ?*

Question 3

Comment introduire didactiquement l'Europe à l'école ?

Une option est certaine : l'Europe ne sera pas discipline nouvelle; elle sera une "dimension" à inclure aux programmes, aux politiques d'enseignement.
Mais se posent une série de questions :

- dans toutes ou dans quelques disciplines seulement ?
- dans quelques disciplines (éducation civique, histoire, géographie) mieux et plus que d'autres (mathématique par exemple), ou non ?
- un projet (de quelques maîtres d'établissement, de la communauté scolaire, etc) est-il une bonne réponse ici ?
- y a-t-il surcharge de l'enseignant au point que cette dimension soit considérée "de trop" ?
- que fait un inspecteur en ce cas ?

Quelques réactions

- *On enseigne ce que l'on est !*
- *Les enfants sentent ce que vous pensez !*
- *L'école doit être un courant de vie*
- *Il ne s'agit pas d'imposer des idées à des enfants qui ne sont pas les nôtres (l'école est différente de la famille)*
- *Progression depuis les petites classes (sensibilisation, information, connaissances)*
- *Dépasser les constats, leur donner du sens, de la substance grâce aux informations contenues dans le classeur*

Question 4

Comment faire et piloter l'Europe à l'école ?

L'Europe est un thème omniprésent de la vie quotidienne, mais n'a fait jusqu'à présent que monopoliser des militants, des enseignants convaincus (AEDE, présidence romande à Genève, Commission romande d'éducation civique européenne, présidence neuchâteloise). L'Europe est à faire. Par l'école ? Avec l'école ? Autour de l'école ?
Or, l'IRDP prépare, avec le Centre Européen de la Culture, des "Ateliers Europe" réunissant des cercles plus larges.
Pour faire l'Europe, quelles stratégies convient-il de développer, à partir de l'inspection / direction ?

- vers les enseignants non "militants" ?
- vers la constitution des clubs "Europe" à l'Ecole ?
- vers une participation de l'Ecole aux "Ateliers Europe" ?
- vers une généralisation de Parlements (d'enfants, d'adolescents) ?
- vers la création de lieux de citoyennetés à la fois civiques, civiles et sociales ?

Quelques réactions

- *Citoyenneté à bâtir en classe*
- *Discussion, résolution de problèmes internes, etc.*
- *"Conseils" de classes*
- *"Conseils" de maîtres (exercices de démocratie)*
- *Mais être citoyen de son coin (pied sur le sol, racines) pour devenir après citoyen d'Europe ou du monde (antennes)*
- *Difficultés à gérer ces citoyennetés thématiques (attention aux modes)*
- *Les jeunes changent facilement d'intérêts ou d'idoles (exemple : les supporters de clubs ...)*
- *L'école romande actuelle éduque-t-elle à l'Europe ?*
- *Apporte-t-elle une idée d'ouverture à l'autre ?*
- *A ce sujet l'IRDP devrait être plus impliqué*
- *Que fait l'IRDP dans ce domaine ?*
- *Que pourrait faire l'IRDP ?*
- *Faciliter les échanges*
  - *au niveau des élèves*
  - *au niveau des maîtres*
  - *au niveau des cadres*
- *Promouvoir les réseaux (télématique)*
- *Démocratiser l'étude des langues pour faciliter la communication; ne pas attribuer une valeur de sélection à l'acquisition d'autres langues*

Saillon, les 25 et 26 novembre 1993

Ref : H:\frp\jat\frpactes 8.8.93

Dessin de couverture Schweiropa, tiré d'un document présenté à Saillon par M. Pierre Luisoni